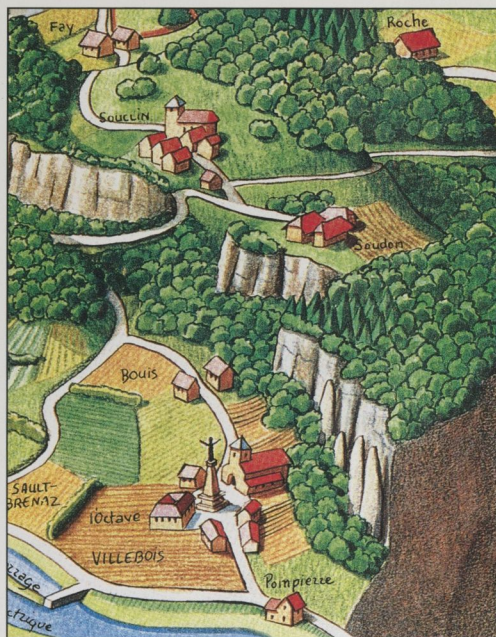


Alphonse MARTELAIN

LAGNIEU

et sa Région



AU FIL DU TEMPS
Ancien Régime (1601 - 1789)

* *
A

Bourg 1997

2246 15532

93

L

Alphonse MARTELAIN

LAGNIEU ET SA RÉGION

**

Tome II A

AU FIL DU TEMPS

Ancien Régime (1601 à 1789)

Bourg
1997

Fol
71

2000-29779

ISBN 2-901725-1-5

DL-09 08 1999 33840

Le dessin de couverture est extrait du "Canton de Lagnieu à vol d'oiseau", carte éditée par les Amis du Vieux Saint-Sorlin.

Œuvre de Lionel Portier

Cet ouvrage est publié dans le cadre des activités de l'Association "Patrimoine du canton de Lagnieu". Siège de l'association : Château de Chazey-sur-Ain.

A paraître :

Tome II Volume B : Lagnieu et sa région "De 1789 à nos jours"

Tome III : Lagnieu et sa région "Fiefs, châteaux et familles"

La loi du 11 mars 1957 interdit les copies ou les reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants-droit, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du code pénal.

ISBN 2-9507975-1-2



**“Nous devons cela au lieu de notre naissance
et de notre demeure de le rendre plus honoré
et renommé qu’il nous est possible”**

Honoré d’Urfé

(Préface de “l’Astrée”)

J’avais pensé à dire que le deuxième tome de cet ouvrage pouvait couvrir l’Ancien Régime, la Révolution et l’Empire, et la période contemporaine depuis 1815, soit en gros quarante siècles plus que le premier tome en couvrant seize.

Mais il a fallu se rendre à l’évidence, la documentation est si abondante, en particulier sur son des archives communales de Lagnieu, soit des archives départementales de l’Ain, du Rhône et d’ailleurs, soit encore l’archives privées, mises amplement à ma disposition, que j’ai dû me limiter pour ce volume à la période de l’Ancien Régime (1601-1789).

Il faut dire à ma décharge, que cette période est particulièrement attachante, par son histoire elle-même et par l’évolution des idées et des mentalités, la bourgeoisie prend une place prépondérante... avant d’être à la base de la Révolution. C’est aussi le temps des premières tentatives d’industrialisation, de la construction des routes et des ports, tout en conservant les anciennes structures... ce qui provoque bien entendu des tensions.

Je sais que bien des personnes attendaient une histoire plus récente de Lagnieu et de sa région... Cette histoire viendra à son heure.

Le plan suivi est le même que celui adopté précédemment, allant du point de vue général, en rappelant très brièvement les événements historiques nationaux, jusqu’à l’histoire propre à la région et ensuite plus spécialement celle de la ville de Lagnieu.

Il me est agréable d’ajouter à la liste des personnes qui ont permis leur collaboration dans l’élaboration du premier volume, M. Jean-Louis Baudouin, M. Yves Darriet, ancien maire de Lagnieu, M. J.M. Roussel, alors Président du Syndicat d’Initiative de Lagnieu, M. André Nallet pour ses photos et ses documents et M. Léon Besson pour ses conseils.

**A mes parents,
A mes grands-parents,
A leurs ancêtres,**

**qui ont vécu à Lagnieu, et qui,
avec leurs joies et leurs peines,
en ont fait un peu l’histoire**

C’est dommage à l’inverse concernant les personnes qui ont permis leur collaboration dans l’élaboration du premier volume, M. Jean-Louis Baudouin, M. Yves Darriet, ancien maire de Lagnieu, M. J.M. Roussel, alors Président du Syndicat d’Initiative de Lagnieu, M. André Nallet pour ses photos et ses documents et M. Léon Besson pour ses conseils.

Jules, Hugot, Japt
Arnaud, Juvénat, Jouenet
Jony, Burnet
Auguste Auguste Auguste
Dorise, Du Puy, Dupuis, Dupuy, Du Puits etc.

Un exemple, dans le présent acte notarial il existe trois orthographes pour le même nom de famille ! Et il en est de même pour les noms de lieux-dits.

“Historia, quoquo modo scripta, bene legitur”

Cicéron

Je remercie aussi tout ceux, connus ou inconnus, qui, par lettre, par téléphone ou de vive voix m’ont exprimé leur satisfaction et m’ont manifesté le plaisir et l’intérêt qu’ils ont ressentis à la lecture de ce premier tome.

J’ose espérer que le présent volume (le premier du tome II) apportera les mêmes satisfactions. En tout cas, j’ai travaillé pour qu’il en soit ainsi.

Le service de l'enseignement est confié au Collège de l'Université de la Gaspésie à Baie-Comeau et à l'école de l'Université de la Gaspésie à Gaspé.

Le service de l'enseignement est confié au Collège de l'Université de la Gaspésie à Baie-Comeau et à l'école de l'Université de la Gaspésie à Gaspé.

Le service de l'enseignement est confié au Collège de l'Université de la Gaspésie à Baie-Comeau et à l'école de l'Université de la Gaspésie à Gaspé.

Le service de l'enseignement est confié au Collège de l'Université de la Gaspésie à Baie-Comeau et à l'école de l'Université de la Gaspésie à Gaspé.

Le service de l'enseignement est confié au Collège de l'Université de la Gaspésie à Baie-Comeau et à l'école de l'Université de la Gaspésie à Gaspé.

Le service de l'enseignement est confié au Collège de l'Université de la Gaspésie à Baie-Comeau et à l'école de l'Université de la Gaspésie à Gaspé.

Le service de l'enseignement est confié au Collège de l'Université de la Gaspésie à Baie-Comeau et à l'école de l'Université de la Gaspésie à Gaspé.

Le service de l'enseignement est confié au Collège de l'Université de la Gaspésie à Baie-Comeau et à l'école de l'Université de la Gaspésie à Gaspé.

AVANT PROPOS

J'avais pensé, un peu trop vite sans doute, que le deuxième tome de cet ouvrage pouvait couvrir l'Ancien Régime, la Révolution et l'Empire, et la période contemporaine depuis 1815, soit en gros quatre siècles alors que le premier tome en couvrait seize.

Mais il a fallu se rendre à l'évidence, la documentation est si abondante, en provenance soit des archives communales de Lagnieu, soit des archives départementales de l'Ain, du Rhône et d'ailleurs, soit encore d'archives privées, mises aimablement à ma disposition, que j'ai dû me limiter pour ce volume, à la période de l'Ancien Régime (1601-1789).

Il faut dire, à ma décharge, que cette période est particulièrement attachante, par son histoire elle-même et par l'évolution des idées et des mentalités, la bourgeoisie prenant une place prépondérante... avant d'être à la base de la Révolution. C'est aussi le temps des premières tentatives d'industrialisation, de la construction des routes et des ponts, tout en conservant les anciennes structures... ce qui provoque bien entendu des hiatus.

Je sais que bien des personnes attendaient une histoire plus récente de Lagnieu et de sa région... Cette histoire viendra à son heure.

Le plan suivi est le même que celui adopté précédemment, allant du point de vue général, en rappelant brièvement les événements historiques nationaux, jusqu'à l'histoire propre à la région et ensuite plus spécialement celle de la ville de Lagnieu.

Il m'est agréable d'ajouter à la liste des personnes remerciées pour leur collaboration dans l'introduction du premier volume : M. Jean Galard, d'Ambérieu, Me André Darmet, notaire honoraire, M. J.M. Ronchet, alors Président du SIVOM de la Plaine de l'Ain, M. André Nallet, pour ses photos et ses documents et M. Léon Béréziat, récemment disparu, pour ses précieux souvenirs.

Une remarque s'impose concernant l'orthographe des noms de famille. Le lecteur sera sans doute surpris de trouver le même nom de famille écrit de façons différentes : c'est simplement que je l'ai trouvé écrit ainsi et qu'il n'est pas possible de savoir quelle est la forme la plus sûre, sans doute celle qui est pratiquée aujourd'hui, puisqu'elle est la conclusion d'une lente évolution. C'est ainsi qu'on trouvera, par exemple :

Jujact, Jugeat, Jujat
Jovenet, Jouvenet, Jouenet
Jornet, Jourmet
Auger, Augerd, Augert
Dupuis, Du Puy, Dupuits, Dupuy, Du Puits etc.

Un exemple : dans le même acte notarié il existe trois orthographes pour le même nom de famille ! Et il en est de même pour les noms de lieux-dits.

Je remercie les souscripteurs et les acheteurs du premier tome. La qualité de sa présentation, dont je sais gré à l'imprimeur, le nombre de ses pages et de ses illustrations ont justifié son prix, même si, au premier abord, il a pu paraître élevé.

Je remercie aussi tous ceux, connus ou moins connus qui, par lettre, par téléphone ou de vive voix m'ont exprimé leur satisfaction et m'ont manifesté le plaisir et l'intérêt qu'ils ont ressentis à la lecture de ce premier tome.

J'ose espérer que le présent volume (le premier du tome II) méritera les mêmes appréciations flatteuses. En tout cas, j'ai travaillé pour qu'il en soit ainsi.

A. MARTELAIN

L'ouvrage est divisé en deux parties. La première partie est consacrée à la description de la situation actuelle de la recherche en matière de langage et de communication. La seconde partie est consacrée à la description de la situation de la recherche en matière de langage et de communication.

Mais il a fallu se rendre à l'évidence. La documentation est si importante, si fondamentale, que les auteurs commencent la lecture par les références bibliographiques de l'Annuaire de la Bibliothèque de la Faculté de Lettres de l'Université de la Sorbonne (1961-1962).

Il faut lire, à nos débuts, que cette période est particulièrement riche. On ne peut tenir compte que de l'évolution des idées et des méthodes. La langue est devenue un objet de recherche et non plus un simple instrument de la communication. C'est ainsi que nous voyons les premières tentatives d'industrialisation de la communication des langues et des signes, tout en conservant les caractéristiques fondamentales de la communication des langues.

Il est clair que pour les chercheurs spécialistes des langues plus récemment de l'époque et de la linguistique, cette dernière constitue à son tour.

Le plan suivi est le suivant que celui-ci est d'abord préliminaire, dans le sens où il vise à définir les notions et concepts qui serviront de base à l'analyse.

Il est évident que l'ouvrage a été écrit par un auteur qui a une grande expérience de la recherche en matière de langage et de communication. M. Jean Gauthier, de l'Université de la Sorbonne, a écrit cet ouvrage. M. M. Roussel, de l'Université de la Sorbonne, a écrit cet ouvrage. M. M. Roussel, de l'Université de la Sorbonne, a écrit cet ouvrage.

L'ouvrage est divisé en deux parties. La première partie est consacrée à la description de la situation actuelle de la recherche en matière de langage et de communication. La seconde partie est consacrée à la description de la situation de la recherche en matière de langage et de communication.

Il faut lire, à nos débuts, que cette période est particulièrement riche. On ne peut tenir compte que de l'évolution des idées et des méthodes. La langue est devenue un objet de recherche et non plus un simple instrument de la communication. C'est ainsi que nous voyons les premières tentatives d'industrialisation de la communication des langues et des signes, tout en conservant les caractéristiques fondamentales de la communication des langues.

Il est clair que pour les chercheurs spécialistes des langues plus récemment de l'époque et de la linguistique, cette dernière constitue à son tour.

Le plan suivi est le suivant que celui-ci est d'abord préliminaire, dans le sens où il vise à définir les notions et concepts qui serviront de base à l'analyse.

Il est évident que l'ouvrage a été écrit par un auteur qui a une grande expérience de la recherche en matière de langage et de communication. M. Jean Gauthier, de l'Université de la Sorbonne, a écrit cet ouvrage. M. M. Roussel, de l'Université de la Sorbonne, a écrit cet ouvrage.

L'ouvrage est divisé en deux parties. La première partie est consacrée à la description de la situation actuelle de la recherche en matière de langage et de communication. La seconde partie est consacrée à la description de la situation de la recherche en matière de langage et de communication.

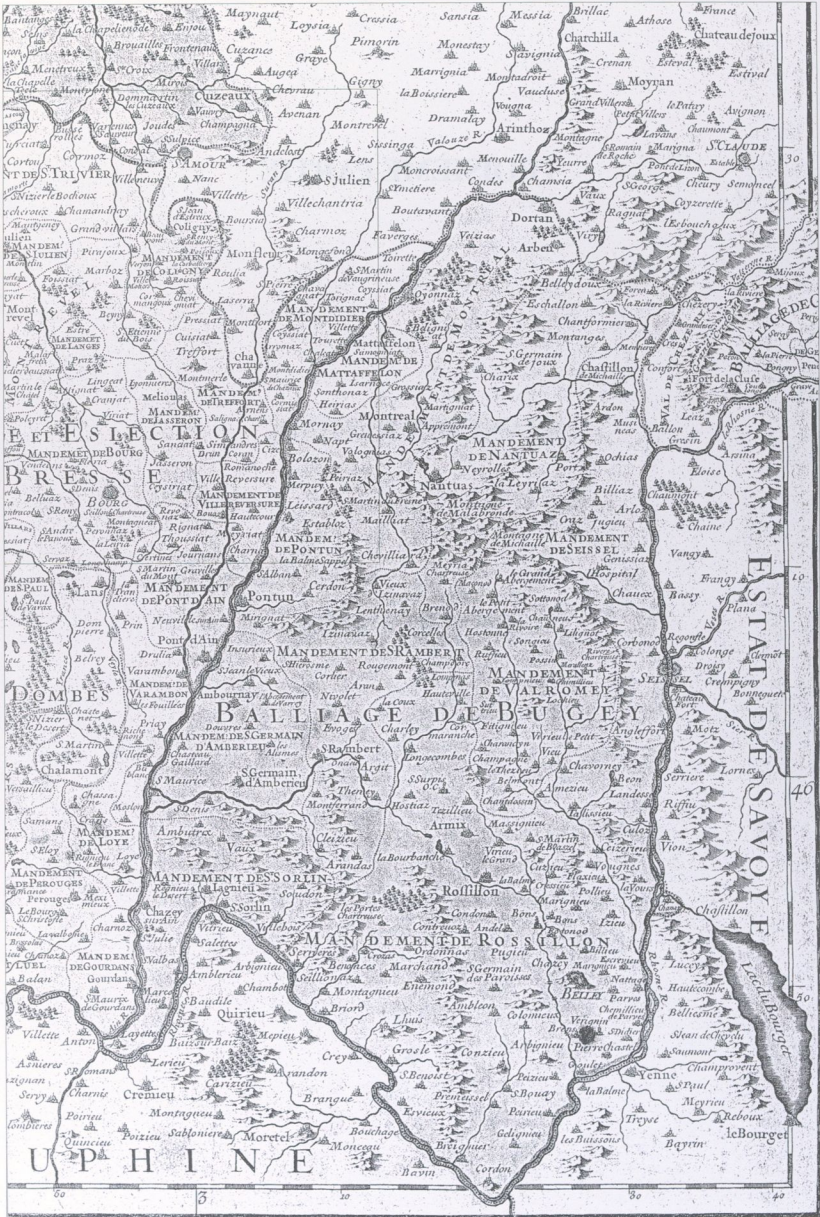


TROISIÈME PARTIE

L'ANCIEN RÉGIME

(DE 1601 A 1789)

* *
*



Carte du bailliage de Bugey dans lequel est compris le mandement de Saint-Sorlin

CHAPITRE I

REPÈRES CHRONOLOGIQUES

1601	Traité de Lyon qui met fin à la guerre entre France et Savoie Henri IV renonce au marquisat de Saluces Complot de Biron pour renverser le roi Naissance du futur Louis XIII	Bresse, Bugey, Valromey et Gex deviennent français Création du Présidial de Bourg
1602	Dévaluation : l'écu passe de 60 à 65 sols	Le duc de Savoie cherche à s'emparer de Genève Saint François de Sales, évêque de Genève
1603	Création de la Manufacture des Gobelins Retour des Jésuites en France	L'indépendance de Genève est reconnue
1604	Constitution des cinq grosses fermes Création de la "Paulette" (hérité des charges... ce qui se paye)	
1607	Publication de "L'Astrée" (H. d'Urfé)	Les justices des terres de Nemours sont réunies à Saint-Rambert
1608	Henri IV s'allie aux Provinces unies, contre l'Espagne	Camus, évêque de Belley
1609	Le jansénisme - Port-Royal	
1610	Assassinat d'Henri IV (14 mai) Marie de Médicis, régente Fondation du monastère de la Visitation	
1611	Démission de Sully Marie de Médicis, amie de l'Espagne Renversement des alliances	Démolition de la citadelle de Bourg
1613	Concini, maréchal de France	
1614	Révolte des Condé, Conti, etc.	
1615	Réunion des Etats Généraux : échec Condé et les protestants contre la France Mariage de Louis XIII avec Anne d'Autriche, infante d'Espagne	
1616	Soulèvement de la noblesse. Arrestation de Condé. Richelieu, secrétaire d'état	Soulèvement de la noblesse et parmi elle, d'Henri de Nemours, marquis de Saint-Sorlin
1617	Assassinat de Concini Exil de Marie de Médicis à Blois Renvoi de Richelieu	Saint Vincent de Paul à Châtillon Les Espagnols prennent Verceil

1618		Saint François de Sales à Grenoble
1619	Mariage de Christine, fille d'Henri IV et sœur de Louis XIII avec Victor-Amédée, héritier de Savoie Libération du prince de Condé	
1621	Le duc de Luynes, connétable de France Les protestants à La Rochelle	
1622	Richelieu cardinal	Fondation de la Visitation de Belley
1623	Louis XIII s'allie à la Savoie et à Venise contre Philippe IV d'Espagne	Mort de saint François de Sales
1624	Richelieu chef du conseil du roi	Décès d'Antoine Favre, gouverneur de Savoie
1626	Une déclaration royale prescrit la destruction de toutes les places fortes du royaume non indispensables	Gaston d'Orléans, frère du roi, épouse Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier
1627	Publication de la fin de "L'Astrée" Siège de La Rochelle	
1628	Capitulation de La Rochelle	
1629	Louis XIII prend le "Pas de Suse"	Fondation du couvent des Ursulines à Belley
1630	La "journée des dupes" Marie de Médicis définitivement éliminée Prise de Pignerol Occupation de la Savoie	Mort de Charles-Emmanuel de Savoie Les Condé, gouverneurs de Bourgogne
1632	Révolte de Gaston d'Orléans Exécution d'Henri de Montmorency	Mort d'Henri de Savoie-Nemours
1634	Création de l'Académie Française	
1635	Déclaration de guerre à l'Espagne Alliance entre Louis XIII et Victor-Amédée de Savoie	
1636	"Le Cid"	Le Revermont et le Haut-Bugey commencent à être ravagés par les Francs-Comtois
1637		Mort de Victor-Amédée de Savoie et régence de Christine de France
1638	Naissance du dauphin Louis	Le Revermont (Treffort) objet d'incursions des Espagnols Destruction de Charix, Simandre par les Comtois. Lacuzon Charles-Emmanuel II en Savoie, Christine de France, toujours régente

1640	Création du "Louis" d'or Refonte des monnaies Prise de Turin par les troupes françaises Occupation de la Savoie et du Piémont	Fondation de la Visitation de Montluel
1642	Exécution de Cinq-Mars Règlement fixant les pouvoirs des intendants Mort de Richelieu, remplacé par Mazarin Conquête du Roussillon	
1643	Mort de Louis XIII Début du règne de Louis XIV Anne d'Autriche, régente Victoire de Condé sur les Espagnols à Rocroi	
1644	Turenne, maréchal de France	Emeutes anti-fiscales en Dauphiné
1647		Vaugelas, fils du président Favre, publie "Observations sur la langue française"
1648	Traité de Westphalie (fin de la guerre de Trente ans) Suprématie française	
1650	La Fronde des princes Essai de soulèvement des provinces Condé traite avec l'Espagne	Guichenon publie "Histoire de Bresse et de Bugey" La "Grande Mademoiselle", souveraine de Dombes. Elle prend part à la Fronde Mort de Vaugelas
1651	Union des Frondes Exil de Mazarin Louis XIV proclamé majeur Nouvelle révolte de Condé	
1652	Condé prend Paris, grâce à la Grande Mademoiselle Défaite de Condé qui passe au service des Espagnols Entrée du roi à Paris	Mort de Charles-Amédée de Nemours
1653	Retour de Mazarin Fin de la Fronde Condamnation du jansénisme par le pape Condé en guerre contre la France	Le duc d'Epemon, gouverneur de Bourgogne
1654	Sacre du roi Louis XIV Condé battu à Arras	Claude Bouchu, intendant de Bourgogne
1659	Paix des Pyrénées Fin de la guerre avec l'Espagne Condé rentre en grâce	Construction de la nouvelle église à Portes
1660	Mariage de Louis XIV avec Marie-Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne	Guichenon publie "Histoire de la royale maison de Savoie"
1661	Mort de Mazarin Début du règne personnel de Louis XIV Naissance de Louis "le grand dauphin" Début de la construction de Versailles	

1662	Colbert, ministre	Capré publie "Traité historique de la chambre des comptes de Savoie"
1663		Mort de Christine de Savoie
1664	Création de la Compagnie des Indes Louvois, ministre de la guerre	
1665	Colbert, contrôleur général des finances	Charles-Emmanuel de Savoie épouse Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours
1666		Début de l'enquête Bouchu
1667	Début de la guerre de Succession d'Espagne	Les "petites écoles" de Démia
1668	Fin de la guerre de Succession d'Espagne Traité d'Aix-la-Chapelle	Début d'une période d'inflation sans précédent (30 %)
1670		Naissance de Mlle de Choin (de Bourg), qui sera maîtresse du grand dauphin Incendie du pont de Genève
1672	Début de la guerre de Hollande	
1673	Le roi enlève le droit de remontrance aux parlements Mort de Molière Première coalition : Provinces unies, Espagne, Lorraine et Empire, contre la France	Mort de Charles-Emmanuel de Savoie Régence assurée par Jeanne-Baptiste de Nemours
1674	Louis XIV conquiert la Franche-Comté	
1679	Traité de Nimègue. La France gagne la Franche-Comté et l'Alsace Vauban	
1681	Création de la ferme générale	
1683	Mort de Colbert Expulsion des juifs du royaume	De Harlay, intendant de Bourgogne
1684	Interdiction du culte réformé	Procès à propos de l'hôpital de Lagnieu
1685	Révocation de l'édit de Nantes Emigration de nombreux protestants en Suisse et en Allemagne	
1686	Ligue d'Augsbourg contre la France (Empire, Espagne, Suède, princes allemands, puis Angleterre, Provinces unies et Savoie)	Démolition du temple protestant de Reyssouze en Bresse
1690	Victoire de Fleurus et de Staffarde La France envahit la Savoie Mort de Louvois	D'Argouges, intendant de Bourgogne
1691	Guerre de la Ligue contre la France	Victor-Amédée de Savoie envahit le Dauphiné

1693	Victoire sur le duc de Savoie	Mort de Mlle de Montpensier qui lègue la Dombes au duc du Maine Le Parlement de Dombes à Trévoux J. Muret premier maire de Lagnieu
1694	Grave crise économique, grande misère	Ferrand, intendant de Bourgogne
1695	Création de la capitation pour financer la guerre Fin de la guerre contre la ligue d'Augsbourg	
1696	Traité de Turin Restitution de la Savoie	
1697	Traité de Ryswick	
1698		Baisse des prix
1700	Philippe, duc d'Anjou, devient roi d'Espagne	
1701	Début de la guerre de Succession d'Espagne	Grande misère dans nos régions Première édition du "Dictionnaire de Trévoux"
1703	La Savoie quitte l'alliance française	La Savoie est occupée par la France
1706	Défaite française à Turin	
1707		Pinon de Quincy, intendant de Bourgogne
1709	Refonte des monnaies Dévaluation de la livre Réévaluation du louis d'or Hiver très rigoureux	Famine, épidémies et grande mortalité
1710	Naissance de Louis XV Création de l'impôt du dixième	Trudaine, intendant de Bourgogne
1711	Mort du grand dauphin (fils de Louis XIV)	
1712	Mort du dauphin Louis (petit-fils de Louis XIV)	Début de la construction des grandes routes
1713	Traité d'Utrecht Fin de la guerre de Succession d'Espagne Bulle "Unigenitus" du pape Clément XI Condamnation du jansénisme	De La Briffe, intendant de Bourgogne
1715	Mort de Louis XIV (72 ans de règne) Philippe d'Orléans, régent, fait annuler le testament du roi	La misère continue à sévir
1716	Début du "Système Law"	Les chartreux de Portes achètent le marquisat de Saint-Sorlin
1717	La Triple Alliance : France, Angleterre, Provinces unies, puis l'Empire	
1719	Guerre contre l'Espagne La Compagnie des Indes est toute puissante	

1720	Banqueroute de Law La peste à Marseille	
1721	Réconciliation France/Espagne	
1722	Sacre de Louis XV Le cardinal Dubois, Premier ministre	
1723	Mort du régent Mort du cardinal Dubois	
1724	Fondation de la Bourse de Paris	
1725	Mariage de Louis XV et de Marie Leszczynska Ligue de Hanovre (France, Prusse et Angleterre) contre l'Espagne et l'Autriche	
1726	Un louis d'or = 24 £, l'écu d'argent = 6 £	
1732	Début de la franc-maçonnerie	
1738	Traité de Vienne	On commence les grandes routes dans ce qui sera le département de l'Ain : Bourg à Saint-Amour, à Mâcon, à Lyon
1740		De Saint-Contest, intendant de Bourgogne
1741	Guerre de succession d'Autriche (France, Bavière, Espagne, Saxe et Pologne, contre l'Autriche)	
1743	Alliance Angleterre/Autriche contre la France	
1745	Fontenoy : victoire des Français sur les Anglais, grâce au maréchal de Saxe	
1748	Prise de Maastricht par les français Traité d'Aix-la-Chapelle Fin de la guerre de succession d'Autriche	
1749	L'impôt du 10ème est remplacé par le 20ème	Joly de Fleury, intendant de Bourgogne
1751	Premier tome de "L'Encyclopédie" Le clergé est dispensé du 20ème	
1753	Etat catastrophique des finances	
1754	Naissance du duc de Berry (futur Louis XVI)	Mandrin à Bourg
1755		Arrestation et mise à mort de Mandrin
1756	Début de la guerre de Sept ans (France/Autriche contre Angleterre/Prusse)	
1757	Attentat de Damien contre Louis XV	

1758	Choiseul	Voltaire s'installe à Ferney
1759	La France battue à Minden	
1760	Traité de Turin entre la France et la Savoie La France cède à la Savoie quelques enclaves (Aire-la-Ville, Chanaz, La Balme, Seyssel) sur la rive gauche du Rhône	La vallée de la Valserine rattachée à la France
1761	Dufour de Villeneuve, intendant de Bourgogne	
1762	L'affaire Calas (Voltaire) Condamnation des jésuites par le Parlement	Acquisition de l'hôtel de province à Belley La Dombes réunie à la France (Louis-Charles de Bourbon, comte d'Eu en fait l'échange avec Louis XV, contre des terres en Normandie)
1763	Fin de la guerre de Sept ans Traité de Paris La France perd le Canada, l'Inde, le Sénégal et la Louisiane	
1764	Edit supprimant la vénalité des charges municipales	Amelot de Chaillou, intendant de Bourgogne
1770	Mariage du futur Louis XVI et de Marie-Antoinette	
1771	Emeutes, cherté du pain	Rétablissement du tribunal à Lagnieu
1773	Mariage du comte d'Artois avec Marie-Thérèse de Savoie Le pape dissout les jésuites	Création d'une bibliothèque publique à Grenoble
1774	Mort de Louis XV Avènement de Louis XVI Rappel du Parlement	
1775		Dupleix, intendant de Bourgogne
1776	Renvoi de Turgot	
1777/1778	La Fayette aux Etats-Unis La France déclare la guerre à l'Angleterre	Voltaire quitte Ferney
1780	Rochambeau en Amérique Abolition de la torture	
1781	Démission de Necker	Feydeau, intendant de Bourgogne La Dombes réunie à la Bresse L'intendance de Dombes est supprimée
1783	France, Espagne et Angleterre signent la paix Calonne	Fondation de la société d'Emulation à Bourg Le comte de Montrevel invite la noblesse de Bresse et de Bugey à renoncer à ses privilèges. Thomas Riboud est nommé subdélégué de Bresse

1784		Amelot de Chaillou, fils, intendant de Bourgogne
1787	Exil du Parlement	Sécularisation de l'abbaye d'Ambrionay Procès des bancs et des chaises à Lagnieu
1788	Révolte des Parlements Démission de Brienne Retour de Necker	"Journée des tuiles" à Grenoble
1789	Convocation des Etats Généraux (5 mai)	

* * *
*

L'HISTOIRE

Si, dans la partie précédente, nous nous sommes attardés un peu sur ce chapitre "L'histoire", c'est que nous pensions, à tort ou à raison, que l'histoire des Dauphins de Viennois et des comtes et ducs de Savoie, était en général mal connue.

Maintenant, depuis 1601, il s'agit de l'histoire de France elle-même, et nous ne voudrions pas faire l'injure à nos lecteurs de penser qu'ils ne la connaissent pas.

Aussi, nous nous contenterons de résumer très succinctement, les grands règnes qui ont marqué cette époque dite de "l'Ancien Régime" (1601/1789), en insistant un peu plus, comme précédemment, sur les hommes et les événements qui ont touché de plus près la région du Bas-Bugey ou du Bugey méridional, comme il est dit maintenant. Ils sont d'ailleurs rares.

Ce résumé permettra de rattacher à la grande histoire, les événements locaux ou régionaux.

Nous croyons intéressant de citer, en commençant, un acte notarié assez curieux (Acte Muret du 21 septembre 1662) :

"Hon. Pierre Jarrin, un des héritiers de feu Mre Pierre Dupont, prêtre de Lagnieu, s'est enquis vers Jean Trichet dit Cachet, laboureur de Posafol, de l'état du temps passé, même du temps que ce pays de Bugey était sous la domination du Duc de Savoie, lequel Trichet a certifié et attesté que durant la reddition du pays sous l'obéissance du Roi de France, la ville de Montluel et les châteaux de Loyettes, Meximieux et de la Servette furent pris par les gens de l'armée du connétable de Montmorency et que les compagnies de cavalerie du sieur de Féraud, qui commandait audit Montluel, et la compagnie de cavalerie du capitaine Michard, qui tenait le château de Loyettes, et les armées que ledit sieur de Daudel de Saint-Maurice, tenait sur le Rhône, faisaient continuellement tant de courses aux environs et jusqu'aux portes de la ville de Lagnieu, que personne n'en osait sortir qu'avec une forte escorte, en raison du danger d'être pris. Et comme ledit Trichet et Claude Trichet son père, s'étaient réfugiés audit Lagnieu, sondit père en sortit un jour pour aller en leur maison de Posafol et ayant pris un chemin détourné pour être mieux assuré, il fut pris prisonnier non guère loin dudit Lagnieu, et mené audit Loyettes par les gardes du capitaine Michard auxquels il paya 3 ducats de rançon et environ deux autres en après. Il fut encore pris hors de la ville de Lagnieu et mené prisonnier au château de la Servette où il fut gardé trois jours sans manger ; en après, ayant fait moyen de payer 2 ducats pour sa rançon, il fut dépouillé tout nu, et s'en retourna à Lagnieu couvert d'un vieux habit de chambrière. Les gens de la Frégatte (sans doute un bateau sur le Rhône) arrivés à Cassière, proche Ruffieu, prirent un homme qu'ils conduisirent prisonnier dans le bateau, il fut jeté dans le Rhône où il se noya... Les troupes faisaient tous les jours des courses et captures jusqu'aux portes de Lagnieu, tellement que personne ne pouvait cultiver..."*

Voilà donc un témoignage indiquant que la conquête du Bugey ne fut pas de tout repos pour ses habitants, et ne s'est pas bornée à un simple échange de territoires.

HENRI IV

Règne de 1589 à 1610

Né à Paris en 1553, mort à Paris en 1610

C'est certainement le roi de France le plus populaire, un des plus avisés, un des plus fins diplomates que nous ayons eu. L'esprit vif, bon et charitable, fidèle en amitié, toujours soucieux du bien-être de son peuple, il avait cependant un défaut qui coûta très cher au royaume : son amour immodéré des femmes. Le nombre de ses "bonnes fortunes" et de ses bâtards fut-il un jour établi ?

Ce n'est que par accident qu'il devint roi de France. Les ligueurs (c'est-à-dire ses opposants, organisés dans la "Ligue") après avoir fait assassiner Henri III par le moine Jacques Clément, proclamèrent roi le cardinal de Bourbon. Henri de Navarre lance alors



HENRI IV.

Henri IV (B.M.A. Fonds Decour)

un appel en faveur de la paix religieuse. Il est proclamé roi le 2 août 1589 et se bat contre la Ligue, dont l'armée est commandée par le duc de Mayenne.

Malgré l'occupation de Paris par les armées espagnoles, venues au secours de Mayenne, Henri IV, peu à peu, regagne des villes, militairement bien sûr, mais surtout moralement.

En 1593, il abjure le protestantisme à la basilique de Saint-Denis. Ce n'est sans doute pas très sincère, mais c'était indispensable. La fameuse phrase "*Paris vaut bien une messe*", n'a probablement jamais été prononcée.

Il est sacré roi à Chartres, au début de 1594, car Reims, le lieu habituel du sacre des rois de France, était occupé par la Ligue.

En 1595, la France déclare la guerre à l'Espagne, mais n'obtient pas que des succès. Les ducs de Mayenne et d'Epéron; font finalement leur soumission au roi, et le 13 avril 1598, c'est l'Edit de Nantes, qui devrait marquer la fin des guerres de Religion. La religion réformée est reconnue comme légale, bien que le catholicisme reste religion d'Etat.

Nous avons longuement relaté, dans la partie précédente, les luttes qui se sont déroulées en Bresse et en Bugey, entre les armées savoyardes et les armées françaises, à propos du marquisat de Saluces.

Lorsqu'Henri IV devient le souverain de la Bresse et du Bugey en 1601, il a assis son royaume. Il peut alors régner sur une terre pacifiée. Il a le souci de réduire les prétentions des grands personnages de la cour et de s'attacher des serviteurs, plus modestes peut-être, mais beaucoup plus dévoués. Avec l'aide de Sully, dont le nom exact était Rosny, fait duc de Sully par la suite, il restaure l'Etat affaibli par plus de vingt ans de guerres civiles. C'est d'abord la création de la "Paulette", expédient imaginé par le financier Paulet qui lui a donné son nom, et qui déclare l'hérédité des offices, à condition que chaque titulaire (ou chaque officier) verse chaque année 1/60ème de la valeur de cette charge.

Sully réduisit la dette publique, encouragea l'agriculture, réussit même à diminuer certains impôts, arriva à stabiliser la monnaie et à mettre de l'ordre dans les finances, qui en avaient grand besoin.

En matière d'industrie, il réussit moins bien ; il fortifia cependant la puissance militaire du pays. Puissance qu'il employa, ou plus exactement commença à employer contre les Habsbourg qu'il chercha à affaiblir en signant un traité en 1608 avec les Provinces unies, contre l'Espagne. C'est enfin l'alliance avec plusieurs princes allemands protestants, toujours contre l'Autriche et l'Espagne.

Henri IV prépara la guerre contre les Pays-Bas, peut-être pour essayer d'y retrouver une de ses grandes amours : Charlotte de Montmorency, que son mari, un prince de Condé, avait exilée pour qu'elle échappât aux assiduités du roi, mais surtout pour poursuivre sa politique d'abaissement des Habsbourg ; il n'eut pas le temps de déclencher les hostilités.

Il faut signaler, tout près du Bugey, en 1602, la tentative du Duc de Savoie de s'emparer de Genève, tentative qui échoua.

Ajoutons encore qu'Henri IV a demandé en 1607 à son "ingénieur géographe", Jean de Beins, de dresser la carte "*de continuation du Rosne*" (1), travail très intéressant.

Le 14 mai 1610, Henri IV tombait sous les coups de Ravailiac. Cet assassinat a donné lieu à beaucoup d'interprétations ; nombreux étaient ceux qui souhaitaient et voulaient la mort du roi ! (2).

Il laissait la France en bon état, avec une démographie active et une bonne situation financière.

Marie de Médicis, sa femme, qu'il avait fait sacrer à Saint-Denis, le 13 mai 1610, c'est-à-dire la veille de sa mort, assure la régence, car le nouveau roi, Louis XIII, n'a que neuf ans.

Dans les pays de l'Ain, Henri IV confirma les privilèges dont jouissait le tiers état et accorda à la noblesse les mêmes exemptions dont elle avait bénéficié sous les ducs de Savoie.

Ensemble, ces deux ordres du Bugey exprimèrent le vœu que la religion catholique soit fermement maintenue dans la province et qu'il n'y fût point nommé d'officiers ou de fonctionnaires protestants.

1 - Jean de Beins (1577 ? - 1644 ?). Après une carrière militaire nommé en 1607 ingénieur du roi en Dauphiné. A établi une carte du Rhône et plusieurs cartes du Dauphiné (A.D.I. G. 2367)

2 - Bibliog. N° 1 038

A ce vœu, le roi répondit "qu'il veut et entend que lesdits faits pour le général de son royaume sur l'exercice de la religion prétendue réformée (3) soient observés ès pays échangés comme ès autres de son obéissance".

Philibert Leduc (4) écrit qu'il n'y eut pas satisfaction en ce qui concernait les fonctionnaires.

En effet, M. de Boïsse, baron de Pardaillan, gouverneur de Bourg, était huguenot. A noter que ce même personnage, nanti des revenus de l'abbaye de Saint-Sulpice comme bénéficiaire, la transforma en haras...

La "guerre des justices" opposa les seigneurs justiciers qui défendaient leurs droits féodaux, à l'autorité royale qui avait créé le présidial de Bourg. Cette affaire ne se termina qu'en 1747.

Parmi les personnages qui, à cette époque, ont exercé une influence dans la région, il convient de citer :

Saint François de Sales

François de Sales, évêque de Genève, mais résidant à Annecy, se fait l'apôtre de la Contre-Réforme.

C'est un grand personnage, non seulement au point de vue temporel mais surtout au point de vue spirituel, car son influence fut très grande, même dans nos régions, où il passait souvent.

Né au château de Thorens en Savoie en 1567, avocat, il abandonna les études juridiques qu'il poursuivait à Paris et à Padoue, pour devenir prêtre. Ordonné en 1593, il se voua de suite à ramener dans la religion catholique les protestants du Chablais. Coadjuteur de l'évêque de Genève en 1599, il fut nommé à son tour évêque de Genève en 1602. Le diocèse de Genève s'étendait sur deux états à la suite du traité de Lyon de 1601. Mais le siège de ce diocèse avait été transféré à Annecy depuis 1536.

François de Sales publia des ouvrages qui firent autorité, en particulier son "Introduction à la vie dévote". Il fonda l'ordre de la Visitation avec Jeanne-Françoise Frémot de Chantal (1572-1641).

François de Sales eut des relations suivies avec de grands personnages de son époque :

- Dom Juste Guérin (né à Tramoyes).

- Mgr Frémot (le frère de Jeanne de Chantal) qui fut prieur de Nantua, puis évêque de Bourges.

- Honoré d'Urfé, marquis du Valromey, comte de Châteauneuf, auteur de "L'Astrée".

- Jean-Pierre Camus, évêque de Belley et romancier.

Il fut nommé en 1608 évêque de Belley à 25 ans.

Le siège épiscopal de Belley était vacant depuis 4 ans. Il renonça à ce siège en 1629.

- Claude Guichard, natif de Saint-Rambert au milieu du siècle (1550 environ), seigneur d'Arandas, d'Argis et de Tenay, historiographe du duc de Savoie, secrétaire d'Etat du duc en 1598 et maître des requêtes du duc Charles-Emmanuel. Il décéda en 1607.

Mais son meilleur ami, fut Antoine Favre, fils de Philibert Favre, lieutenant du juge mage de Bresse, et de Bonne de Châtillon, né à Bourg en 1557. Il épousa le 1er janvier 1581, à Meximieux, Benoîte Favre, fille de Claude Favre et de Jacquemette Guynet, dame de La Valbonne. Il fit construire en 1581 un petit manoir appelé Vaugelas, situé à l'emplacement de l'actuelle rue de la gare à Meximieux. Nommé juge mage de Bresse en 1584, puis sénateur de Savoie en 1587, il va alors habiter Chambéry. Il acheta en 1587 la baronnie de Pérourges et des vignes à Lagnieu. Président du Conseil de Genevois à Annecy en 1597, poste où il fut remplacé par son fils René en 1617.

Antoine Favre fut envoyé à la cour pontificale par Anne d'Este, la mère du jeune duc de Genevois-Nemours pour traiter de la succession d'Alphonse II, duc de Ferrare, (celui qui avait été reçu à Lagnieu et dont nous avons déjà parlé) (5). Il y eut un procès à Rome pour cette succession.



Saint François de Sales (B.M.A. Fonds Decour)

3 - En abrégé, on parlait alors de la R.P.R.

4 - Bibliog. N° 602

5 - Cf. Tome I, P. 462



Antoine Favre (B.M.A. Fonds Decour)



Vaugelas (B.M.A. Fonds Decour)

Antoine Favre avait un frère, Jean-Antoine Favre, né en 1572, chanoine du chapitre de Bourg, puis du chapitre de Genève, qui décéda en 1615. C'est avec François de Sales qu'Antoine Favre fonda l'Académie Florimontane à Annecy. Veuf en 1602, Antoine Favre se remaria en 1606 avec Philiberte Martin de Lapeyrouse. Parmi les enfants de sa première épouse :

- . René dit de "La Valbonne", né en 1583,
- . Claude, futur académicien, dit "Monsieur de Vaugelas", baron de Péruges. Né en 1585, il entra à l'Académie en 1634 et mourut en 1650, criblé de dettes.
- . Pierre, dit "Monsieur du Chesne", né en 1586,
- . Antoine, né en 1588,
- . Marie-Jacqueline, qui fut une des premières visitandines avec Jeanne de Chantal et qui fonda le deuxième couvent de la Visitation de Lyon.

François de Sales parcourut inlassablement son diocèse, prêchant la Contre-Réforme. Il traversa souvent la région, se rendant à Lyon visiter les premiers couvents de la Visitation, et s'arrêta notamment à Saint-Denis-en-Bugey, qu'on appelait à l'époque Saint-Denis-le-Chausson, où il avait des amis, la famille de Latard (6). Selon l'abbé Blanchon (7) c'est à Saint-Denis qu'il aurait prononcé la parole souvent citée : "*le feu est bon en tout temps*".

François de Sales s'embarqua sur le Rhône à Seyssel, le 8 novembre 1622 pour aller rencontrer le roi Louis XIII.

A son retour il mourut à Lyon le 28 décembre 1622, dans une cabane de jardinier dans l'actuelle rue Sainte-Hélène, au couvent de la Visitation dit de "Bellecour", (remplacé aujourd'hui par une gendarmerie). Il revenait d'Avignon où il avait rencontré le roi Louis XIII. Son corps fut ramené à Annecy comme il l'avait demandé. Le cortège funèbre passa à La Boisse, et le corps fut déposé une nuit dans l'église saint Etienne de Montluel, et continua par Saint-Denis, Saint-Rambert et Seyssel. Mme la marquise de Meximieux suivit, paraît-il, en carrosse, le cortège depuis La Valbonne jusqu'au passage de la rivière d'Ain à Chazey, d'où elle ne bougea, tant qu'elle pût voir le cercueil. A Saint-Denis, le corps fut déposé à l'église pendant une nuit, comme à Montluel, c'était le 19 janvier 1623, où une foule de personnes vint le veiller.

François de Sales fut canonisé en 1665, puis déclaré docteur de l'Eglise en 1877. Il est patron des journalistes. Sa fête est le 24 janvier, il reste très populaire dans le diocèse actuel de Belley-Ars où ses représentations (vitraux, statues) sont nombreuses.

En 1603, le duc de Savoie abandonna définitivement ses prétentions sur Genève. Les trois ordres du Bugey furent autorisés à s'assembler séparément et à présenter leurs cahiers de doléances ou de revendications.

6 - De Latard : seigneurs de Pierrefeu, Marcel, La Biolle, en Savoie

7 - Abbé Blanchon : curé de Mollon. Ecrivit "Recherches historiques sur Saint-Denis en Bugey", en 1862, non publié. Bibliog. N° 91

Honoré d'Urfé

Né à Marseille en 1568, d'une famille originaire des environs de Roanne. Partisan de la Ligue, il fut emprisonné à Feurs et pendant sa captivité, il écrivit plusieurs ouvrages. Sa vie ne fut pas facile. Libéré, il se retira en Savoie, car il avait un lien de parenté avec le duc Charles Emmanuel, et également en Bugey à Senoy, près de Virieu-le-Grand, où il résida jusqu'à son mariage en 1596 avec Diane de Châteaumorand, la veuve de son frère. Il revint régulièrement à Virieu et en 1612 se rendit acquéreur du marquisat de Bâgé. Le roi érigea ses possessions du Bugey en marquisat. Son œuvre principale, "*Astrée*" (1610/1619) est écrite en prose et en vers, relatant les amours du berger Céladon et de la bergère Astrée. C'est un peu l'idéal de la galanterie. Il mourut en 1625.



HONORÉ D'URFÉ. D'APRÈS UN TABLEAU DE J. B. MOULIN. (B.M.A. Fonds Decour)

LOUIS XIII

Règne de 1610 à 1643

Né à Fontainebleau en 1601, mort à Saint-Germain en 1643

Honoré d'Urfé (B.M.A. Fonds Decour)

Bien que Louis fût sacré à Reims en 1610, Marie de Médicis, sa mère, gouverna jusqu'en 1617, comme régente.

Dès 1611, on commença à démolir la citadelle de Bourg, bâtie à partir de 1569, en usage jusqu'en 1590, et qui servit de modèle à celle de Turin. On l'appelait le "fort Saint-Maurice". Les énormes sacrifices financiers qui avaient été consentis par toute la population se trouvèrent donc anéantis ; cette démolition eut certainement une raison politique.

Lorsque Louis XIII prit le pouvoir en main à 16 ans, une de ses premières préoccupations fut de se débarrasser de Concini en le faisant assassiner. Ce parvenu, (gouverneur de Bourg en titre) dont l'influence avait été dominante, et sur sa mère et sur la cour, après avoir évincé Sully et s'être fait nommer maréchal de France, alors qu'il n'avait aucune connaissance militaire, fut finalement tué par le capitaine des gardes du Louvre.

Luynes, le confident du jeune roi, prend le titre de connétable. Mais son autorité n'est pas suffisante pour calmer une révolte de la haute noblesse qui prend pour prétexte de venir au secours de Marie de Médicis, exilée à Blois. Le royaume s'agite un peu partout et les réserves monétaires constituées par Sully, sont rapidement dilapidées.

En 1624, la reine mère, revenue en grâce, impose Armand du Plessis, cardinal de Richelieu. Le roi, sentant bien qu'il ne peut faire face seul, accepte un peu à contrecœur cette collaboration qui va durer 18 ans, et cela non pas par sympathie, ce qui ne se produisit jamais, mais uniquement pour le bien du pays.

Louis XIII fut marié à 14 ans, à Anne d'Autriche du même âge, la fille de Philippe III d'Espagne et de Marguerite d'Autriche ; le mariage eut lieu en 1615.

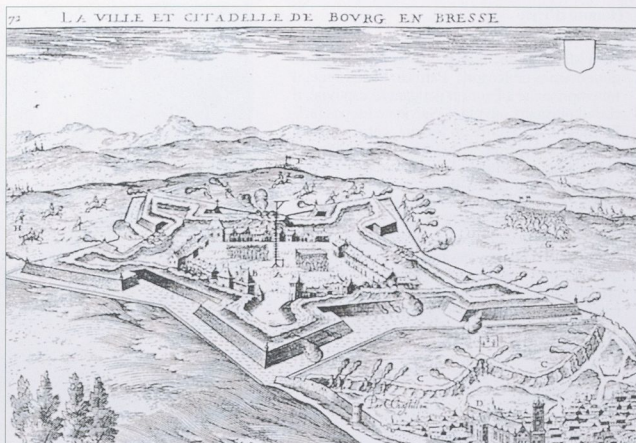
Les rapports du couple ne paraissent pas merveilleux. La reine affiche ses sentiments espagnols et complotte régulièrement. Le roi est méfiant, certainement conforté dans cet état d'esprit par Richelieu, qui n'aimait pas la reine.

La naissance du Dauphin, très attendue, en 1638, rétablit un peu une situation devenue de plus en plus difficile.

L'avenir de la dynastie est donc assuré, à la grande déconvenue de Gaston d'Orléans, le frère du roi, qui se voyait déjà lui succéder.

Une deuxième naissance, celle de Philippe en 1640, vient conforter les espérances de la dynastie.

A Bourg on poursuit la démolition de la citadelle. Les protestants sont actifs en Bresse : on donne le chiffre de 262 familles protestantes, dont 103 à Pont-de-Veyle, 28 à Bourg, 26 à Châtillon, 25 à Bâgé, etc. Le temple de Bourg est incendié le 30 août 1619, reconstruit, incendié de nouveau, sans que les incendiaires soient sérieusement poursuivis.



La citadelle de Bourg (gravure de Chastillon) qui nous coûta très cher à construire et à démolir

L'affaire Gilet

En 1625 cette affaire émut l'opinion.

Hélène Gilet, fille du châtelain de Bourg, catholique, fut séduite par un jeune prêtre qui venait donner des leçons à ses frères. Elle fut accusée d'avoir accouché clandestinement. Samuel de Truchis (8), lieutenant criminel particulier, protestant, ordonna une enquête, et le 6 février le présidial rendit sa sentence : *"ladite Gilet convaincue d'avoir célé et occulté sa grossesse et son enfantement, est condamnée, vu son âge (20 ans) et qualité, à avoir la tête tranchée"*.

Il y eut appel à Dijon. Non seulement la peine est confirmée, mais encore, elle est aggravée : *"Elle sera conduite au supplice le trait au col"*. Mais le bourreau manque son coup et s'en va : sa femme veut le remplacer, s'arme de ciseaux et on assiste à une véritable boucherie. Finalement la victime est emportée chez un chirurgien, tandis que le peuple se précipite sur le bourreau et sa femme et les tue. Le roi, ayant reçu une supplique, pardonna à la coupable qui entra au couvent et y vécut fort longtemps.

Cependant, les intrigues continuent : l'affaire de Cinq-Mars, par exemple, en 1642.

Richelieu doit faire face, et à la maison d'Autriche et aux protestants, tandis qu'à l'intérieur du royaume se répand une certaine anarchie.

C'est d'abord l'affaire de la Valteline, peuplée de catholiques, sous la souveraineté de Suisses protestants. C'est ensuite le soulèvement des huguenots du midi et du sud-ouest, soulèvement fomenté par Rohan et Soubise avec l'appui espagnol, et qui se termine par le siège et la reddition de la Rochelle en 1628. Si bien que catholiques et protestants vivent en paix pendant 60 ans.

Mais la haute noblesse du royaume a profité de la guerre religieuse pour s'agiter, d'où l'édit de Richelieu de 1626, prescrivant la destruction des châteaux inutiles à la défense du territoire.

Cette mesure ne touchait pas les châteaux du Bas-Bugey, déjà en grande partie détruits par Biron, lors de la guerre de conquête. Mais il est à peu près certain que les châteaux du nord de l'Isère, comme ceux de Vertrieu et de Quirieu, ont été démantelés à cette époque, le Dauphiné étant français depuis 1355, et la France tenant les deux rives du Rhône depuis 1601.

Les complots se multiplient ; ils se terminent par l'exécution de Montmorency et de Marillac. Pour faire pièce aux Espagnols, Richelieu appuie la candidature de Charles de Gonzague à la succession du Montferrat, en Italie.

8 - Samuel de Truchis : originaire du marquisat de Saluces en Piémont. Venu en France pour fuir les persécutions religieuses, car il était protestant. Le premier d'une longue lignée encore existante (Cf. Tome III, Château de la Durandière)

Le roi lui-même se distingue dans la lutte armée, au col de Suze, en 1629.

Richelieu est haï et redouté, il doit donc avoir une garde personnelle importante. Mais c'est un génie politique et un psychologue extraordinaire, sachant très bien ce qu'il pouvait demander au roi et ce qu'il devait taire.

Enfin, le dernier événement d'envergure de ce règne de Louis XIII et de Richelieu (qui meurt en 1642, un an avant le roi) c'est le début de la guerre de Trente Ans, contre l'Espagne catholique, avec l'appui de princes allemands protestants.

La France, dans cette guerre, gagne le Roussillon. Notons que dans les premières années du siècle suivant, le gouverneur de Perpignan était Jean de Quinson, originaire de Villebois (9).

Les finances du pays sont une nouvelle fois désorganisées par ces dépenses de guerre. Il faut augmenter les impôts et emprunter.

Richelieu restera, malgré son ambition et ses défauts, un grand homme d'Etat.

Mazarin, présenté au roi par Richelieu lui-même, succède à ce dernier. La mauvaise santé qui avait affecté le roi toute sa vie, entraîne sa mort quelques mois après celle du ministre.

Les deux têtes du royaume disparaissent donc presque en même temps. Ces deux personnages avaient pensé que la paix était établie.

Une partie de la dernière campagne de Louis XIII, celle du Montferrat a intéressé un peu Bresse et Bugy.

En effet, Richelieu avait réuni 50 000 hommes et franchi les Alpes. Pignerol, en Piémont, se rendit le 23 mars 1630.

Au mois de mai, le roi vient prendre le commandement : 20 000 hommes traversent la Bresse et le Bugy. Début juin, la Savoie est conquise

Mgr J.P. Camus.

Bien que n'étant pas l'évêque de Lagnieu et de la région, Mgr Jean-Pierre Camus, évêque de Belley, a marqué suffisamment son temps pour qu'il soit évoqué ici.

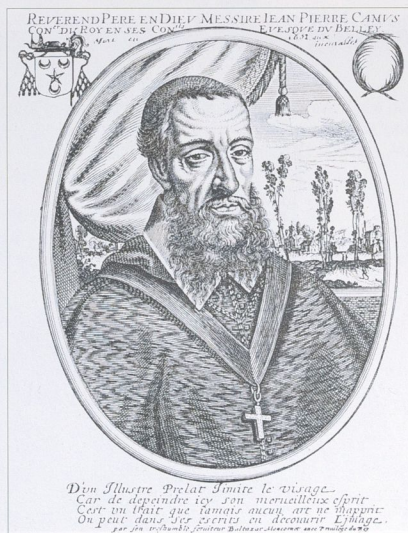
Il naquit en 1584 et mourut en 1652.

D'origine parisienne, il fut nommé évêque de Belley en 1608, alors qu'il n'avait pas 25 ans ; mais c'était un très brillant sujet.

Il fut sacré à Belley par François de Sales et s'insurgea aussitôt contre le laisser-aller dans certains couvents (Saint-Sulpice - les Dames bernardines de Bons) et même au chapitre de la cathédrale.

Il écrivit des romans, des nouvelles, des homélies, avec le souci de supprimer toutes les allusions aux vices et il condamna les "bergeries"* qui avaient tant de succès. Il quitta son évêché fin 1629 pour être abbé de monastère, puis grand vicaire de Rouen et finalement évêque d'Arras, mais il mourut avant d'avoir rejoint ce dernier poste.

Trop "démodée" l'œuvre de Camus n'est plus lue aujourd'hui.



Mgr P. Camus, évêque de Belley (B.M.A. Fonds Decour)

L'année précédente, en 1629, le maréchal de l'Hospital avec ses troupes s'était déjà rendu en Bresse et en Bugey pour s'opposer au passage des Espagnols. Nos provinces, éprouvées par un manque de vivres, subissent les à-côtés de la guerre, logement et approvisionnement militaires. Des troupes du Bugey, avec des nobles du pays à leur tête, sous le commandement de Charles-Emmanuel de Seyturier, vont rejoindre l'armée française en Franche-Comté, à cette époque possession espagnole, et participent au siège de Dôle où Seyturier est tué avec un bon nombre de soldats bugistes.

Dès le début de la campagne (10), le gouverneur des Pays-Bas, espagnols eux aussi, avait donné l'ordre au marquis de Conflans d'entrer en Bresse et en Bugey, mais cet ordre avait été ajourné.

Pendant cette période la guerre était engagée au nord de ce qui est maintenant le département de l'Ain. C'était plutôt une guerre de partisans.

Champfromier fut brûlée et le château de Montréal, près de Nantua, démoli.

Néanmoins, les deux pays de Bresse et Bugey s'étaient préparés à la défense et Charles de Damas, marquis de Thianges, lieutenant général pour le roi en Bresse, Bugey, Valromey et Pays de Gex, avait dirigé le siège de Chavannes-sur-Suran.

En 1637, les Francs-Comtois s'emparent de Dortan, d'Arbent, de Martignat et de Groissiat.

Mais, le 13 mars, ils sont mis en déroute à Comod. Le duc de Longueville arrive alors en Bresse pour, de là, marcher sur la Franche-Comté où il réussit d'ailleurs à prendre Lons-le-Saunier ; ses troupes se signalent par les pires horreurs.

Une partie de son armée passe ses quartiers d'hiver à Bourg et dans le reste de la Bresse et du Bugey, avec les conséquences que nous connaissons.

Le marquis de Thianges meurt en 1639.

La lutte, après 1638, se résume, pour l'Ain, à des incursions de bandes. Le fameux Franc-Comtois, Jean Prost dit Lacuzon, vient jusqu'à Nantua, brûle et pille.

Le duc de Longueville, réussit à reprendre Dortan, mais en 1640, c'est Treffort qui est détruite.

Dans tout le Revermont, la misère est à son comble, la population se cache et meurt de faim.



Saint Vincent de Paul (B.M.A. Fonds Decour)

Saint Vincent de Paul

Il a marqué profondément notre région, la Dombes, en particulier ; son passage à Châtillon-lès-Dombes, comme curé, fut pourtant très court : d'août à décembre 1617. Cependant il eut le temps de transformer la mentalité de Châtillon et surtout d'y fonder l'association ou confrérie des "Dames de charité", qui devait par la suite s'étendre à la France tout entière sous le nom de "Conférence de saint Vincent de Paul", et cela avec Françoise Bachet et sa fille Charlotte de Brie (le règlement est du 8 décembre 1617).

Vincent de Paul était né dans les Landes en 1581. Il fit ses études à Toulouse et ordonné prêtre à 20 ans. Précepteur ensuite dans la famille de Gondy puis, après Châtillon, aumônier de la même famille en même temps qu'aumônier général des galères. Dès lors, il consacra sa vie à des œuvres de charité en faveur des plus déshérités, orphelins, malades, aveugles, filles repenties. Il décéda le 27 septembre 1660 et fut canonisé le 11 avril 1736. Châtillon, ainsi que tout le département, garde pieusement son souvenir.

LOUIS XIV

Règne de 1643 à 1715

Né à Saint-Germain-en-Laye en 1638, mort à Versailles en 1715.

Il était l'aîné des deux fils de Louis XIII et n'avait que cinq ans à la mort de son père.

Mazarin, au terme d'une jeunesse aventureuse, devenu confident de Richelieu, successeur du père Joseph et cardinal sans avoir été prêtre, succéda à Richelieu à son décès. Il était en place à la mort de Louis XIII et la reine le confirma dans ses fonctions, alors que la cour attendait sa déchéance.

Mazarin et la reine furent-ils amants ? Furent-ils mariés secrètement comme on l'a dit ? Laissons les spécialistes répondre à ces questions.

Louis XIV fut déclaré majeur en 1651 et c'est à la Fronde qu'il dut sa première expérience politique. C'était un mouvement de contestation du parlement et de la noblesse, provoqué, il faut bien le dire, par une grave dépression économique.

Mlle de Montpensier, souveraine de Dombes, prit position contre la cour. Le Prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, était nettement favorable à la Fronde, si bien que Bourg et Trévoux furent occupées par les troupes de Mazarin.

Un édit instaurant de nouvelles charges fut enregistré de mauvaise grâce par le parlement, en janvier 1648.

En mai, le parlement de Paris, invita les autres cours souveraines à s'unir à lui. Il y eut une déclaration commune, en juillet 1648. Tout cela frisait l'insurrection.

Mazarin, après avoir fait révoquer une majorité d'intendants, fit arrêter le président du parlement de Paris, Broussel, qu'il relâcha après la fameuse journée des barricades.

Parallèlement à ces troubles intérieurs, la guerre s'était allumée au-delà des frontières, dès 1644, en Westphalie, contre les impériaux, c'est-à-dire l'empereur et ses alliés.

Après les victoires de Turenne et de Condé (Rocroi en 1643, Nordlingen en 1645), furent signés les traités de Westphalie le 24 octobre 1648, et de nouveau, les finances du royaume furent très éprouvées par la guerre.

Entre 1635 et 1638, le montant des impôts, tous confondus, fut pratiquement multiplié par trois. Des provinces entières se soulevèrent, d'autant plus que les récoltes étaient mauvaises et qu'une épidémie de peste avait frappé plusieurs régions de France. A cela s'ajoutaient, nous le verrons, les frais entraînés par les garnisons et les fréquents passages de troupes.

Mais, le parlement de Paris ne désarmait pas et, en 1649, Condé assiégea Paris.

Cependant, la même année et le 18 août, Louis XIV fit son entrée dans la capitale. Quant à la régente, elle eut contre elle une autre fronde, celle des princes, et elle décida de faire arrêter Condé, Conti et Longueville.

Mazarin s'enfuit en Allemagne. Condé, en 1652, infligea un échec aux troupes royales ; finalement le roi interdit au parlement de s'occuper des affaires de l'Etat, et le calme revint après l'arrestation d'un des plus ardents frondeurs, le Cardinal de Retz.

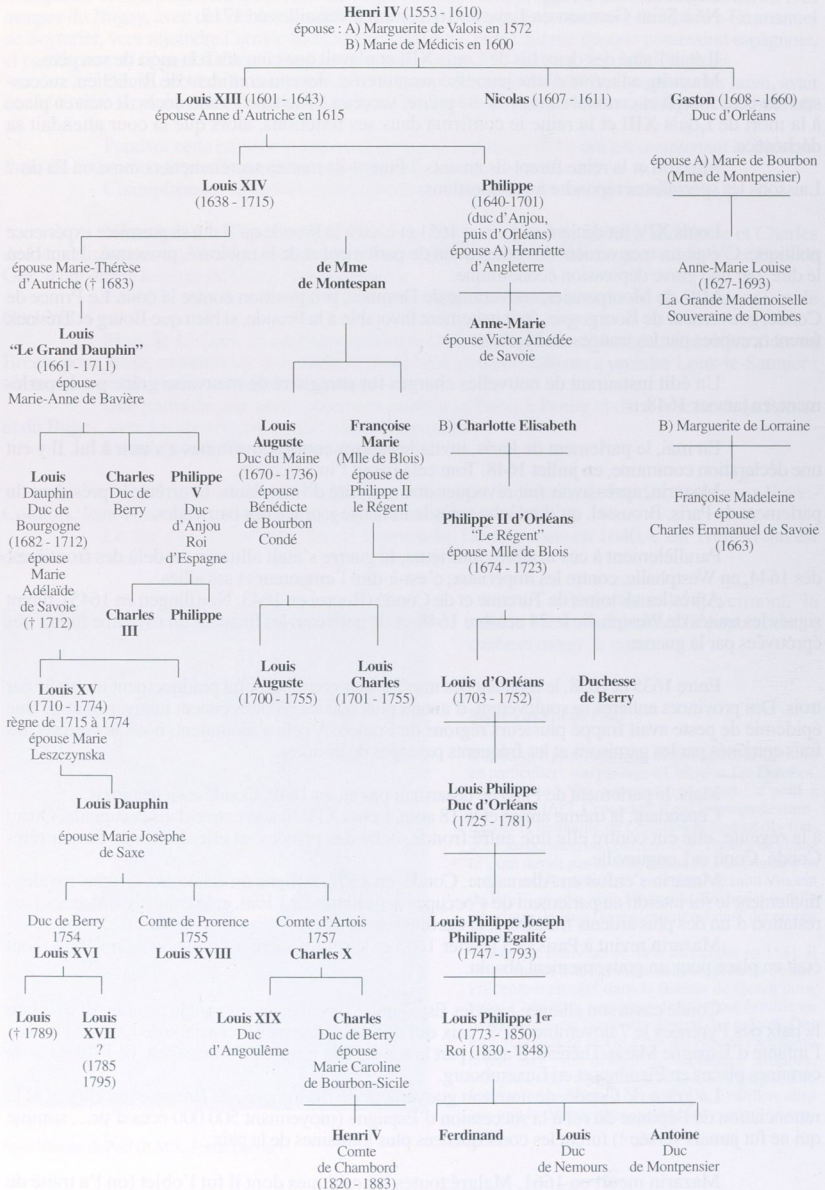
Mazarin revint à Paris le 3 février 1653 et le roi fut sacré à Reims, le 7 juin 1654. Tout était en place pour un gouvernement absolu.

Condé cassa son alliance avec les Espagnols. Turenne, en gagnant la bataille, fit conclure la paix des Pyrénées le 7 novembre 1659, paix qui décida, d'une part le mariage de Louis XIV avec l'infante d'Espagne Marie-Thérèse, d'autre part la remise à la France du Roussillon, de l'Artois et de certaines places en Flandres et en Luxembourg.

La grâce de Condé, de nouveau gouverneur de Bourgogne, de Bresse et du Bugey, et la renonciation de l'épouse du roi à la succession d'Espagne (moyennant 500 000 écus d'or... somme qui ne fut jamais versée !) furent les conséquences plus lointaines de la paix.

Mazarin meurt en 1661. Malgré toutes les critiques dont il fut l'objet (on l'a traité de rapace, de parvenu, de rusé, etc.) il a été incontestablement un grand serviteur de la France.

LES ROIS DE FRANCE



Les traités de Westphalie et des Pyrénées furent, pour une grande part, son œuvre. En fait, la France fut à l'abri des invasions, pendant un siècle et demi.

Mazarin n'eut pas de successeur. Louis XIV gouverna lui-même ; certes, il délégua certains de ses pouvoirs à des ministres, mais ces ministres restent de grands commis : Fouquet, Letellier, Lionne, membres du conseil, puis Colbert, Louvois.

La France devient la première puissance militaire et économique. En même temps, de grands travaux sont entrepris : manufactures, routes, ponts et, couronnement suprême, la construction du palais de Versailles, où une cour brillante va s'empresse. Des artistes de tous ordres, des écrivains, sont favorisés et encouragés. C'est l'apogée du règne, c'est ce que l'on a appelé le "grand siècle".

Participent au mouvement littéraire en Bresse et en Bugey : Guichenon, Vaugelas, Ph. Collet, N. Faret, Bachet de Meziriac, H. d'Urfé...

Nous nous permettons de citer une phrase caractéristique de Pierre Goubert :

"Ce jeune roi décidé avait aussi la chance de posséder une santé à toute épreuve, dont quatre générations de médecins ignares ne purent venir à bout, et de régner aussi magnifiquement à la chasse, à la danse, à table et au lit, qu'à la cour et au conseil" (11).

Mais pour maintenir cette prépondérance de la France, il faut diminuer l'influence des voisins, c'est du moins une des idées de Colbert, et pour cela la guerre va inévitablement reprendre.

La Hollande, qui a obtenu de l'Espagne une certaine indépendance, reste pour la France un exemple économique.

En 1672, l'armée française est la plus importante qu'on ait jamais vue : 120 000 hommes sont sous le commandement de Condé, de Turenne et de Louvois.

En 1674, l'Europe est coalisée contre la France et malgré la puissance de l'armée, Louis XIV est obligé d'avoir recours à la convocation du ban et de l'arrière-ban de la noblesse, dans certaines parties de la France dont la Bresse et le Bugey.

C'était là une survivance du Moyen Age, mesure qui avait déjà été employée en cas de nécessité par François Ier, par Henri II et d'autres.

Le ban et l'arrière-ban

Des pièces d'archives nous donnent quelques précisions sur cette opération, et surtout, fournissent de nombreux noms de nobles de la région qui y sont impliqués.

Le 19 septembre 1674, sur ordre de Louvois, il y a convocation du ban et arrière-ban du bailliage du Bugey (12), par M. François de Tricaud, lieutenant général civil et criminel du bailliage.

Dans la liste des gentilshommes nommés par le sort, nous relevons : François de Bouvent, seigneur de Châtillon de Michaille, Jean-François de Groslée, seigneur d'Oncin, Marc de Groslée, seigneur d'Oncin lui aussi, Gabriel d'Albon, baron de Nattages et de Saint-André, qui lui, fournit un cavalier à sa place, Claude Jordain, de Verizieu, qui a déjà servi aux gardes du corps du roi.

Un deuxième rôle des gentilshommes paraît quelque temps après, on y relève les noms de Pierre de Montgrillet de Lagnieu, Charles de Montferrand, seigneur de Torcieu, Claude de Montferrand, baron de la Bâtie, Claude-François de Lyobard, baron de Brien, Joachim du Cros, comte de Groslée, Jacques d'Arloz, de Leyment. Ce dernier veut bien servir, mais il n'a pas les moyens de s'équiper ; on le renvoie à la prochaine campagne, de même d'ailleurs que François de Lestang, écuyer de Lagnieu, qui était absent à la première convocation.

Troisième rôle du ban et de l'arrière-ban : c'est le rôle de ceux qui sont exemptés en raison de leur qualité ou du service de leurs enfants. Dans cette liste, nous trouvons : Gabriel de Briord, seigneur de la Serra, parce qu'il est premier écuyer de Mgr le Duc, Jean de Quinson, maître de camp de cavalerie, Guy de Migieu, seigneur d'Andert, Joseph de Grenaud, seigneur de Rougemont, Lantenay, etc. Les trois frères de Tricaud, qui servent déjà dans l'armée, Antoine de Luyset, seigneur de Lompnaz, qui est exempté car son fils sert depuis trois ans, Benoît d'Arloz, écuyer, seigneur de la Servette à lui aussi un fils qui sert actuellement, Georges et Prosper de Lucinge, frères, d'Ambérieu, qui servent tous deux, Pierre Suduyraud, écuyer, seigneur des Allymes, est trésorier général de France à Lyon, Louis de Crémeaux, écuyer, seigneur de la Grange et de Chazey, domicilié à Lyon, Demoiselle Marguerite Rougier, veuve de Pierre Jallier, seigneur de Haute pierre et de Chanves, déclare que son fils sert au régiment du Lyonnais. René de Varanges,

11 - Bibliog. N° 459

12 - Cf S. Maret "Bugey" 1913

seigneur de Sainte-Julie, a été déchargé, car il est en service dans les armées de Sa Majesté, auprès du duc du Luxembourg.
Si bien que 5 à 6 000 nobles seulement, mal équipés, se retrouvent à Nancy.

Mais cette convocation du ban et de l'arrière-ban, même sans tenir compte des nombreux exemptés, fut loin de donner satisfaction, la noblesse à cette époque, à de rares exceptions près, n'était plus riche ; cette convocation ne fut qu'un lamentable exemple d'indiscipline, de pillage et, disons le, de "je m'en foutisme" ; en tout cas un des derniers exemples de la convocation du ban et de l'arrière ban. Sauf erreur la dernière convocation eut lieu le 26 février 1689. On y trouve seulement 17 noms du Bugey... mais plusieurs déserteurs. La noblesse n'est plus ce qu'elle avait été.

La guerre de succession d'Espagne commence avec la mort de Philippe IV, le père de la reine de France. C'est, pour la France, l'occasion de conquérir la Flandre et d'occuper la Franche-Comté, territoire espagnol. Mais les Hollandais ont constitué ce que l'on appelle la "triple alliance", avec l'Angleterre et la Suède.

Par le traité d'Aix-la-Chapelle, le roi, qui accepte d'évacuer la Franche-Comté, reçoit à titre définitif la Flandre et le Hainaut.

D'habiles négociations, aidées par d'importants subsides, font se dissoudre la "triple alliance". Le roi d'Angleterre s'allie même à Louis XIV contre les Hollandais qui se défendent en détruisant leurs digues.

L'empereur d'Allemagne et la reine d'Espagne s'émeuvent ; c'est la paix de Nimègue en 1678.

Après une épidémie de peste à Bourg en 1674, une misère effroyable atteint nos régions en 1676. Jarrin cite :

"La misère et pauvreté est si grande en la province de Bresse, celle du Bugey et frontière de la Franche-Comté, qu'étant dépourvus d'hôpitaux, tout vient tomber dans l'hôpital de Bourg où l'on est contraint de les recevoir (les pauvres), autrement il serait peu d'endroits dans les rues où l'on ne vit périr de misère ces pauvres étrangers... Outre ce grand accablement de pauvres et de malades, il se fait des expositions d'enfants continuelles qui sont apportés de 10 à 12 lieues à la ronde qui se laissent la nuit aux portes de la ville".

Le nombre de ces enfants aurait atteint 40 pour l'année 1675/1676 ; on a estimé à 1 200 le nombre des pauvres couchés dans les rues de la ville de Bourg et à 5 700 dans l'ensemble de la Bresse.

Le roi de France exaspère tous ses voisins par son orgueil sans borne ; la révocation de l'édit de Nantes, en 1685 (dont le roi est responsable, certes, mais aussi l'opinion populaire) a contraint un grand nombre de protestants (on a dit qu'ils étaient 200 000) à quitter la France. La plupart vont en Prusse ou en Suisse, en passant par les montagnes du Bugey, où ils influencent les décisions de ces pays. Cette révocation a été précédée à partir de 1662 de la destruction des temples protestants en Bresse (Pont-de-Veyle, Reyssouze), dans le pays de Gex (22 temples détruits sur 25) et de sévices contre les protestants, comme funérailles la nuit sans cortège, sépultures à plus de 300 pas des cimetières existants...

La guerre reprend contre ce que l'on a appelé la ligue d'Augsbourg.

Le prince Eugène de Savoie (13) se montre d'une grande qualité militaire contre la France. Après les victoires de Louvois, la paix est signée à Ryswick en 1697. Cette paix va régner pendant 3 ans, mais dans un climat d'extrême misère. En 1699, la taille en Bugey s'élève à 141 903 £, ce qui est intolérable.

En fait, il ne s'agit que d'une accalmie du conflit qui rebondit en 1700, toujours à propos de la succession au trône d'Espagne.

La France y gagne cependant Strasbourg.

Une nouvelle coalition se forme, sans l'Espagne cette fois, et la France doit faire face sur tous les fronts et aider l'Espagne.

Les négociations d'Utrecht et de Rastatt (1713/1714) confirment les conquêtes françaises sur la Flandre et l'Alsace, mais le Roi-Soleil doit abandonner une partie du Canada à l'Angleterre, ainsi que Terre-Neuve.

13 - Il s'agit du fils de Maurice de Savoie-Carignan et d'une nièce de Mazarin, Olympe Mancini

La paix d'Utrecht, dont nous reparlerons, nous intéresse particulièrement. Elle fut signée en 1713 et, entre autres choses, Louis XIV dut reconnaître la succession protestante en Angleterre, l'Electeur de Brandebourg comme roi de Prusse, maintenir l'Empereur (donc un Habsbourg) dans ses possessions, perdre Tournai, Ypres, Furnes, perdre également Nice et la Savoie, cette dernière gagnant, pour son compte, la Sicile.

Ces guerres presque continuelles, les dépenses somptuaires de la cour, la construction et l'aménagement de Versailles ont épuisé le pays.

La misère des campagnes est à un point extrême, les impôts deviennent insupportables, même pour la bourgeoisie aisée, qui en paye la plus grosse partie.

Des provinces entières souffrent de la famine, le peuple est à bout de forces et au désespoir.

Des impôts nouveaux sont instaurés, comme la capitation et le dixième.

La noblesse elle-même, à part peut-être la noblesse militaire, se sent brimée, elle est d'ailleurs décimée par les guerres.

Le clergé a des sympathies pour les jansénistes, l'administration locale est sous surveillance ; on vend des offices, même des offices sans grand objet, créés de toutes pièces.

C'est ainsi que presque toutes les mairies furent vendues. Par exemple : celle de Bourg à Augeré pour 10 000 £, celle de Muntuel à Alabe pour 6 000 £, celle de Pont-de-Vaux à Barbulat pour 6 000 £ et celle de Lagnieu à Muret pour 4 000£.

On anoblit beaucoup, moyennant finances bien entendu, et on créa aussi des offices de capitaines de milice. On emprunta, ce furent les premiers titres de rentes, et on se livra à plusieurs dévaluations de la monnaie. Le ministre Ponchartrain était très fort sur cette question et Fénelon a pu écrire en 1695 : *"la France entière n'est plus qu'un grand hôpital désolé et sans provisions"*.

Le malaise est donc général en France et le 1er septembre 1715 le grand roi meurt. Un règne qui avait très bien commencé, finit donc très mal.

On peut reprocher au roi son attitude hostile envers les protestants (Révocation de l'édit de Nantes en 1685) et envers les jansénistes (bulle *"Unigenitus"*), qui eurent de profondes répercussions. Et, en contraste, le grand siècle classique avec Corneille, Racine, Molière, Boileau, et dans l'architecture, Mansart, Lebrun, Lenôtre...

Les pays de l'Ain sont, comme tous les autres, écrasés d'impôts. Il est de notoriété publique que les bâtiments communaux, de Bourg et d'ailleurs, n'étant plus entretenus faute de moyens financiers, menacent ruine.

La mauvaise santé de la population sous-alimentée, est cause d'une diminution démographique sérieuse.

La guerre elle-même ne frappe pas nos régions, mais, sous le grand siècle, on voit fondre les libertés communales jusque-là si chèrement acquises et maintenues. Où sont les franchises obtenues des dauphins, des comtes de Savoie ou des autres seigneurs souverains ?

Les protestants, nous l'avons déjà dit, sont pratiquement inexistantes en Bugey ; mais en Bresse, dans le Pays de Gex, ils ont des représentants actifs, même parmi la noblesse. Pratiquement tous émigrent vers des lieux plus cléments, privant le pays d'intelligences et de bras précieux.

En Dombes, Mademoiselle de Montpensier, la "Grande Mademoiselle", fille de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, était la souveraine. Elle abandonna d'ailleurs cette souveraineté en 1681 au profit du Duc du Maine, un fils de Louis XIV et de Madame de Montespan. C'est lui qui installa le parlement de Dombes à Trévoux, qui y fonda la célèbre imprimerie en 1697, d'où sortirent, entre autres, le *"Journal de Trévoux"*, arme des Jésuites contre l'Encyclopédie et sa philosophie, et le fameux *"Dictionnaire de Trévoux"*, qui fit l'objet de plusieurs éditions.

Imprimerie de Trévoux

Le 12 mai 1671, Mlle de Montpensier autorisa André Molin, imprimeur à Lyon, à s'installer à Trévoux. Son successeur fut Claude Lenoir en 1692. Mais c'est grâce au Duc du Maine, qui accorda en 1697 un privilège dans ce sens à Pierre le Rouge, que cette imprimerie prit son véritable essor. Les maîtres imprimeurs se succédèrent, parmi lesquels Nicolas Justet qui publia un *"Nouveau Testament"*, Jean Boudot qui venait de Paris et qui s'associa à Ganeau. En 1707 fut fondée la *"Compagnie de Trévoux"*. A cette époque la Hollande avait la réputation d'avoir les meilleurs imprimeurs, si bien que la plupart des ouvrages imprimés à Trévoux l'étaient sous une fausse identité (de Hollande ou d'Allemagne).

Après 1762 (réunion de la Dombes à la France), la Compagnie de Trévoux fut dissoute, prit le nom d' "Imprimerie du Roi", mais perdit beaucoup de son importance. La Roche et Pinet furent les derniers imprimeurs avant la Révolution.

Louis XIV et Marie-Thérèse eurent un fils, Louis de France, dit "Monseigneur", appelé plus tard, "le Grand Dauphin". Il était né en 1661 à Fontainebleau. Si l'on en croit Saint-Simon, il était "sans vice ni vertu", c'est-à-dire insignifiant. Il épousa Marie-Anne de Bavière, qui lui donna trois fils : Louis, duc de Bourgogne, Philippe, duc d'Anjou, qui devint roi d'Espagne sous le nom de Philippe V, et Charles, duc de Berry. Il avait aussi une maîtresse, une dame d'honneur de la princesse de Conti, Marie-Emilie de Choin, fille du bailli de Bresse et gouverneur de Bourg, née à Bourg en 1670, et qu'il aurait épousée secrètement après la mort de son épouse légitime. Elle n'avait pourtant, paraît-il, rien d'attrayant ; c'est encore Saint-Simon qui le dit.

Le grand Dauphin mourut avant son père le roi, en 1711. De ce fait, son fils aîné Louis, le duc de Bourgogne, devint dauphin de France. Il était né à Versailles en 1682 et c'est pour lui que son précepteur, Fénelon, composa "Télémaque". A quinze ans, il épousa Adélaïde de Savoie (14).

De ce mariage, en 1704, naît Louis, duc de Bretagne, qui meurt en 1712. Puis, en 1710, c'est la naissance de Louis, le duc d'Anjou, qui devient le roi Louis XV, puisque son père, successeur normal, était décédé.

LOUIS XV

Règne de 1715 à 1774

Né à Versailles en 1710, mort à Versailles en 1774



Le roi Louis XV (B.M.A. Fonds Decour)

Louis XV est donc l'arrière petit-fils de Louis XIV. Son avènement fut accueilli avec soulagement et avec une grande ferveur populaire : ne l'a-t-on pas appelé le "Bien-Aimé" ?

En attendant la majorité du nouveau roi, le premier prince du sang, Philippe d'Orléans (15), assure la régence de 1715 à 1723. Mais il n'est pas tuteur du jeune Louis XV, car Louis XIV a prévu dans son testament que cette fonction serait assurée par le duc du Maine, c'est-à-dire le fils de Louis XIV et de Madame de Montespan, que Louis XIV avait fait déclarer apte à la succession.

Mais Philippe d'Orléans fait abroger certaines clauses de ce testament par le parlement, à qui il redonna le droit de remontrance que lui avait enlevé Mazarin.

Malgré cette faute assez lourde et qui eut de grandes conséquences par la suite, la politique du régent fut bénéfique et, s'il menait une vie particulièrement dissolue, il était doué d'une intelligence supérieure.

14 - Le duc Victor-Amédée II (1665-1732) prit d'abord parti contre la France, mais, après l'occupation de ses états par Catinat en 1694, il revint à l'alliance française... qu'il devait rompre de nouveau en 1703, ce qui provoqua l'occupation du Piémont par la France

15 - Fils de "Monsieur", frère du roi Louis XIV et de sa seconde épouse, la princesse Palatine

Les moyens traditionnels, dévaluation de la monnaie, réduction des rentes, etc. n'ayant pas suffi à rétablir la situation financière après la mort du Roi-Soleil, le régent fit appel à un banquier écossais, Law, qui eut au moins le mérite d'être un précurseur.

Il créa un papier-monnaie émis par une institution d'Etat, papier-monnaie qui était immédiatement convertible en monnaie métallique. C'était là son erreur, mais pouvait-il faire autrement ?

Griqué par le succès et par l'engouement (surfait) du public pour les actions de sa compagnie, il émit beaucoup trop de papier-monnaie, qu'il ne put rembourser, et ce furent la déroute et la faillite du système.

En politique étrangère, Philippe d'Orléans renverse les alliances. Il s'allie avec l'Angleterre (Georges Ier) contre l'Espagne, que soutiennent en France le duc du Maine et son épouse. Une véritable conspiration est organisée contre le régent. Dubois, ministre des affaires étrangères, fait arrêter les coupables.

C'est l'Angleterre qui déclare la première la guerre à l'Espagne, à la fin de l'année 1718, suivie par la France en janvier 1719.

L'armée française s'empare de Saint-Sébastien, puis d'une partie de la Catalogne.

Enfin, en 1721, l'Espagne adhère à l'alliance France-Angleterre.

A l'intérieur, au point de vue religieux, c'est l'opposition entre Jansénistes et Jésuites, que Dubois arrive à atténuer, car il désire vivement être nommé cardinal et, dans ce but, veut se faire bien voir du Pape.

Le parlement, de son côté, refuse d'enregistrer certaines déclarations. La situation est extrêmement tendue.

La Régence, nous l'avons déjà dit, est une période dissolue. Le régent mène une vie scandaleuse, vie à laquelle fut mêlée Claudine Alexandrine Guérin de Tencin (la célèbre Mme de Tencin), sœur de Marie-Françoise Guérin, épouse de Jean-Louis du Cros, marquis de Groslée. Par ce petit côté, le Bas-Bugey participe à la grande histoire ! (16).

Louis XV est sacré à Reims le 25 octobre 1722, et il est proclamé majeur le 16 février suivant. Comme s'ils n'attendaient que cela, le cardinal Dubois meurt le 17 août 1723 et le régent le 2 décembre de la même année.

Un nouveau règne commence. Louis XV choisit comme premier ministre le Duc de Bourbon, arrière-petit-fils du grand Condé. C'est lui qui négocie le mariage du jeune roi avec la fille d'un roi de Pologne détrôné, Marie Leszczyńska.

Bien effacée, la reine donna dix enfants au roi.

Le Duc de Bourbon fut remplacé par le cardinal Fleury, âgé de 73 ans. Ce dernier eut surtout la bonne fortune de choisir un excellent contrôleur des finances, Le Peletier des Forts, qui arriva à stabiliser la monnaie. Son successeur, Orry, réussit même à équilibrer le budget !

En 1733, le père de la reine, Stanislas, fut de nouveau appelé au trône de Pologne, et cela, contre la volonté des Russes et des Autrichiens, qui lui préféraient Auguste de Saxe.

Les armées austro-russes entrent en Pologne, et Stanislas est assiégé dans Dantzig. Le cardinal Fleury avait décidé d'attaquer l'Autriche, en octobre 1733, après s'être entendu avec l'Espagne : il avait promis à cette dernière le royaume de Naples. Après bien des péripéties, la paix fut signée à Vienne en 1738.

Auguste de Saxe devenait roi de Pologne, mais Stanislas recevait en compensation les duchés de Lorraine et de Bar, qui devaient revenir à la France à sa mort. Et de cet événement reste la magnifique place Stanislas à Nancy.

En 1740, l'empereur d'Autriche, Charles VII, mourut en léguant ses biens à sa fille Marie-Thérèse.

En Prusse, presque au même moment, arrive au pouvoir Frédéric II, plein d'ambition, qui aussitôt s'empare de la Silésie.

Sans que l'on comprenne bien pourquoi, la France s'allia alors avec la Bavière, la Pologne, la Saxe, l'Espagne et la Sardaigne contre Marie-Thérèse d'Autriche.

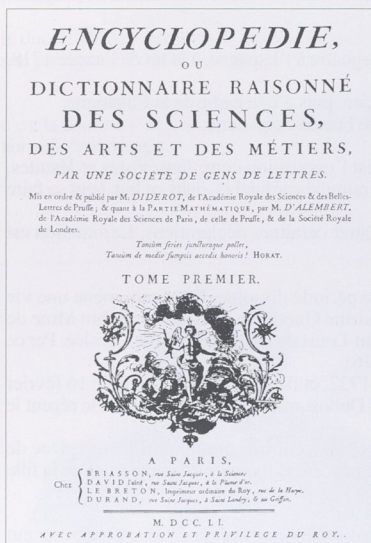
En juin 1741, elle s'allia à la Prusse, puis se lança à la conquête de la Bohême. Prague est prise en novembre 1741.

La Prusse, qui gardait la Silésie, suspendit les hostilités et la France se retrouva seule, face à la coalition que les Anglais avaient rejointe.

Du coup l'Alsace faillit être perdue.

Après quoi, la France déclara la guerre à l'Autriche et à l'Angleterre en 1744. Chose curieuse, cette guerre qui a été illustrée de nombreuses victoires, comme Fontenoy le 11 mai 1745, victoire due à l'habileté du maréchal Maurice de Saxe (fils naturel du roi de Pologne Auguste II), se termina par une paix à Aix-la-Chapelle, le 28 octobre 1747, paix peu avantageuse pour la France, alors que la Prusse, qui pourtant, avait "laissé tomber" la France, était très bien pourvue !

La France avait eut là cependant, une belle occasion d'obtenir Nice et la Savoie, mais n'avait pas su en profiter.



1ère page de la 1ère édition de l'Encyclopédie (1751)

L'Encyclopédie (Diderot et d'Alembert)

Le premier volume parut en 1751.

L'œuvre entreprise rencontra des adversaires acharnés. On lui reprochait d'être dirigée contre les institutions politiques de la France et contre la religion.

L'impression de cet ouvrage fut officiellement suspendue en 1752, mais continua cependant. Nouvelle suspension en 1759, et reprise de l'édition en 1766. Dans les idées du temps, cette œuvre a exercé une très grande influence.

Elle comporte 17 volumes, 5 volumes de supplément (1777) et 11 volumes de planches.

En 1742, le roi choisit lui-même le bureau des états de province, au lieu de laisser cette tâche à l'élection. En 1748, ces mêmes états se voient retirer leurs attributions de police : quant au "procès des justices", il se termina en 1747 en maintenant quelques seigneurs dans leurs prérogatives. Du coup, personne ne fut satisfait.

La popularité du roi commence à baisser sérieusement ; c'est alors qu'on s'engage dans ce qui a été appelé par la suite, la guerre de Sept Ans.

On assiste à un nouveau renversement des alliances, qui n'est certes pas un succès diplomatique : l'Angleterre s'allie à la Prusse, et la France s'allie à l'Autriche, puis à la Saxe et à la Suède.

Malgré quelques succès du maréchal de Richelieu, la guerre fut un échec. Choiseul arrive au pouvoir en 1758, mais ses efforts et le pacte conclu avec l'Espagne n'évitent pas à la France la honte de s'incliner et de signer le désastreux traité de Paris.

Les territoires d'outre-mer, Canada et Indes, malgré Montcalm et Tolland, doivent être abandonnés.

Le 11 juillet 1763, l'ordre des Jésuites fut aboli en France. Ces religieux avaient pourtant eu leurs heures de gloire ; ils avaient contribué à détruire le protestantisme au XVIII^e siècle et le jansénisme au XVIII^e siècle. Quant à leur action à l'étranger, elle fut considérable (17).

Ce règne qui avait commencé sous d'heureux auspices, et dans une France jouissant d'un grand prestige, malgré ses faiblesses, s'achevait d'une façon lamentable. Choiseul fut disgracié en 1770. Le parlement de Paris reprit ses prétentions politiques, ce qui amena l'arrestation, en janvier 1771, de plusieurs de ses membres et leur exil en province.

D'autres réformes virent le jour : rachat des offices par le roi, épices supprimées, vénalité des charges parlementaires abolie, mais ces réformes, salutaires certes, arrivaient trop tard. Le roi

était devenu tellement odieux à son peuple, que lorsqu'il mourut, le 10 mai 1774, on dut l'enterrer secrètement et de nuit !

Il faut dire que Louis XV s'abandonna lui aussi à la débauche : Madame de Mailly, Madame de Pompadour, Madame du Barry sont les maîtresses en titre. Les scandales du "parc aux cerfs" sont connus de tous, et un parti "dévôt", dont ses propres filles font partie, lui reproche sa conduite.

Louis XV et Marie Leszczynska eurent, nous l'avons dit, dix enfants :

- En 1727, des jumelles, Marie-Louise Elisabeth et Anne Henriette
- 1728, alors que l'on attendait un dauphin, Louise-Marie qui décéda en 1733
- 1729, le 3 septembre, enfin, un dauphin, Louis
- 1730, le duc d'Anjou, qui décéda trois ans plus tard
- 1732, Adélaïde
- 1733, Victoire
- 1734, Sophie
- 1736, Thérèse Félicité
- 1737, Louise, qui fut religieuse carmélite.

Le seul garçon de cette lignée, puisque le duc d'Anjou décéda à trois ans, Louis de France, épousa en février 1745, l'infante Marie-Thérèse d'Espagne qui mourut en couches l'année suivante. Pour assurer la dynastie, le Dauphin doit se remarier en février 1747 avec Marie-Josèphe de Saxe. Leur fils aîné, Louis-Joseph Xavier, duc de Bourgogne, né en 1751, meurt à dix ans.

Un autre fils, François-Xavier, meurt au berceau.

Trois autres fils naissent, vivent et vont devenir tous les trois rois de France : le duc de Berry, né en 1754 devenu Louis XVI, le comte de Provence, né en 1755 qui deviendra Louis XVIII, et le comte d'Artois, né en 1757 qui deviendra Charles X.

Ajoutons que ces trois fils eurent deux soeurs : Marie-Adélaïde qui devint reine de Sardaigne, et Elisabeth qui fut guillotinée pendant la Révolution.

Pendant ce règne de Louis XV, la Bresse est autorisée en 1738 à commencer la construction de trois grandes routes, celles de Bourg à Mâcon, de Bourg à Saint-Amour et de Bourg à Lyon par Meximieux. En effet, en 1725, M. de la Briffe, intendant de Bourgogne, ne put se rendre de Mâcon à Bourg : la Saône était en crue et de plus, les chemins de Bresse étaient impraticables à cause de la boue.

Mais ces travaux avaient lieu en grande partie à l'aide de la corvée, ce qui ressuscitait l'ancien servage et provoquait des récriminations. A noter que la première messagerie régulière de Mâcon à Bourg vit le jour, avant la grande route, en 1714.

Un risque de peste en 1720 fit établir des sentinelles tout le long du Rhône et de l'Ain.

Cette époque est aussi l'époque de Mandrin ; nous devons en dire quelques mots, car il est resté très populaire dans notre région.

Mandrin

Mandrin est né à Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs en Dauphiné en 1725. Son père était marchand et maquignon. Lui-même se livra, au début, à la fourniture de mulets pour l'armée et, dans ce commerce, connut un échec cuisant au point de vue financier. Aigri, il devint contrebandier et organisa une bande armée en 1752/1753, bande qui avait surtout pour cible les fermiers généraux et plus spécialement leurs représentants et les employés de la ferme. D'autre part, il avait des activités de contrebande, faisant passer de Savoie, pays étranger, en France, des marchandises prohibées ou taxées de droits importants, comme le tabac et les mousselines.



Mandrin tel qu'il était à Bourg-en-Bresse



Mandrin, le bandit populaire

Plusieurs fois, il réussit à puiser dans les caisses de l'Etat et rendit ridicules les hauts fonctionnaires, en épargnant, la plupart du temps, les gens du peuple. Il se rendit donc facilement très populaire et sa légende est demeurée vivace. Il ne faut pas oublier cependant que Mandrin tua bien souvent et qu'il ne mérite pas d'être mis sur un piédestal. Il semble inexact de faire des "Grottes de la Balme", tout près de Lagnieu, un de ses repaires ; il n'y vint probablement jamais. Et quand on y montre le creuset où il fondait sa fausse monnaie, cela est encore plus invraisemblable, car Mandrin ne fut jamais un faux monnayeur et on se demande comment ce creuset, sans prise d'air, pouvait fonctionner ! Mais la légende est tenace.

Comme il était en guerre ouverte avec les collecteurs d'impôts, c'est à ce titre qu'il acquit évidemment bien vite la popularité.

Au début d'octobre 1754, il attaqua Nantua avec sa troupe et s'empara de 700 £ à l'entrepôt des tabacs. Descendant à Cerdon, les contrebandiers furent attaqués par les employés des fermes.

Le 5 octobre 1754 Mandrin entre dans Bourg, avec 112 hommes, dont 96 à cheval ; dans la ville il y a, à ce moment 700 hommes en armes, dragons ou milices bourgeoises (18). La place de Bourg est commandée par Monsieur de Choin ; et Mandrin se présente au logis de Monsieur de la Roche, le receveur des fermes, mais le receveur est parti, il ne trouve que sa femme, jeune et jolie, en train de se livrer à sa toilette. L'intendant de Bourgogne lui-même, Mgr Joly de Fleury est justement à Bourg et loge chez Monsieur de Varenne, le receveur des tailles.

Avec une audace extraordinaire, Mandrin exige 20 000 £, afin de payer le tabac de contrebande qu'il avait déposé chez Madame de la Roche ; on lui remet cette somme et il délivre à Monsieur de Varenne un reçu en bonne et due forme ! Il libère sa gracieuse otage. Il fait libérer aussi de la prison de la ville ceux qui y étaient détenus pour dettes. Enfin Mandrin quitte Bourg, en empruntant la route de Dombes, à la barbe des autorités.

Après cet exploit et après sa dernière campagne à Beaune, dans le Vivarais et en Provence, de nombreuses troupes françaises sont lancées à sa recherche. Nous avons des traces d'un séjour de troupes à Saint-Sorlin à cet effet (19).

18 - A.D.C.O. C. 322

19 - Cf dans le présent volume : faits de justice (1755)



Le château de Ferney (B.M.A. Fonds Decour)

Il est arrêté le 11 mai 1755 au château de Rochefort, en Novalaise, c'est-à-dire en territoire savoyard, par des troupes françaises déguisées, au mépris du principe de la souveraineté nationale. Ces troupes françaises d'ailleurs, se livrèrent à un véritable pillage à Saint-Genis-sur-Guiers et cette incursion en territoire étranger, créa un sérieux incident diplomatique.

Mandrin fut donc arrêté, emmené en prison et "rompu vif", le 26 mai 1755 sur une place de Valence. Une abondante littérature a vu le jour à son sujet, (20) et même plusieurs films, dont un fut tourné en partie en Nord-Dauphiné, avec des figurants de La Balme et de Lagnieu.

De cette période, disons aussi qu'en 1758, Voltaire s'est installé à Ferney.

Voltaire à Ferney

François Arouet dit "Monsieur de Voltaire", né à Paris en 1694, mort à Paris également en 1778. Jeune, il fut enfermé onze mois à la Bastille, fut ensuite contraint de s'exiler en Angleterre où il rencontra des groupes de libres penseurs. Il en rapporta plusieurs œuvres littéraires qu'il mit au point à son retour en France. Parti en Prusse auprès de Frédéric II, il s'installe ensuite "Aux Délices" près de Genève et finalement à Ferney où il achète un petit château. De cette façon, il reste en France, mais tout près de la frontière qu'il peut franchir en cas de difficulté. Cette installation à Ferney eut de grandes conséquences.



Voltaire (B.M.A. Fonds Decour)

Conséquences matérielles et économiques d'abord, car François Arouet favorisa le développement de l'artisanat dans la région de Ferney (horlogerie, fabrique de bas de soie et poterie), ce qui lui apporta la prospérité, en même temps que Voltaire recueillait une belle fortune. Il préconisa également les créations de Racle (21).

Mais surtout, conséquences philosophiques et politiques : Voltaire est une personnalité difficile à saisir. Il est aristocrate, conservateur sur certains points, il défend la liberté, la tolérance et le respect de la vie humaine, mais il est aussi bluffeur et menteur sans vergogne. Il intervient dans des affaires judiciaires importantes, comme l'affaire Calas en 1762. Grand écrivain, malicieux et caustique, c'était un adversaire redoutable. Rationaliste, il est l'adversaire de la religion et du surnaturel. Il proclame pourtant l'existence de Dieu, mais condamne le catholicisme et le clergé. De toute façon, il contribua grandement à développer les idées du "siècle des lumières" et fit ainsi de Ferney un haut lieu de la pensée. "*Candide*", le "*Traité sur la Tolérance*", et plusieurs autres œuvres y furent écrites (22).

Bien que n'ayant pas l'importance de celle de Voltaire, l'influence de Jean-Jacques Rousseau en Bugey fut effective.

J.J. Rousseau et le curé de Vaux

Il eut des relations (inattendues et fortuites) avec Philippe Aimé Grumet, curé de Vaux-en-Bugey de 1738 à 1763 puis curé d'Ambérieu de 1763 à 1791 ; la famille Grumet était originaire de Saint-Rambert dont le père du curé de Vaux avait été maire.

En effet, l'abbé Grumet se trouvait, au départ de Paris, le 11 juillet 1762 dans le carrosse de Dijon. Au cours du voyage deux garçons importunent une jeune femme. Grumet prend sa défense et le quatrième jour, elle lui dit qu'elle est la gouvernante de Jean-Jacques Rousseau depuis 19 ans et qu'elle va le rejoindre en Suisse, car il a été contraint de quitter Paris précipitamment en juin 1762, poursuivi après la publication de "*l'Emile*". A la suite de quoi, J.J. Rousseau écrit au curé de Vaux pour le remercier ; celui-ci, alors qu'il a été nommé à la cure d'Ambérieu, répond et reçoit une seconde lettre de Rousseau, datée de Motiers-Travers le 21 août 1763, dans laquelle ce dernier demande au curé d'Ambérieu de bien vouloir protéger sa gouvernante et lui trouver asile car, étant bonne catholique, elle ne veut pas rester en Suisse, pays protestant. Deux autres lettres sont échangées ; le curé d'Ambérieu acceptant de donner asile à Thérèse Levasseur, la gouvernante qui devient l'épouse de Rousseau, mais qui ne vint jamais à Ambérieu (23).

Voici quelques extraits de cette correspondance :

Rousseau à Mre Grumet - Motiers-Travers le 30 novembre 1762 :

"J'ai retrouvé votre adresse hier et je me hâte de remplir un devoir qui m'est cher, en vous faisant d'un cœur vraiment touché, les remerciements de cette pauvre fille et les miens... Si jamais l'occasion se présente je vous demande en grâce de ne pas oublier le citoyen de Genève et d'être persuadé qu'il vous est acquis..."

Rousseau à Mre Grumet - Motiers-Travers le 25 août 1763 :

"L'état de dépérissement où je suis ne peut durer et, à moins d'un changement bien imprévu, je dois naturellement avant la fin de l'hiver trouver un repos que les hommes ne pourront plus troubler. Mon unique regret sera de laisser cette bonne et honnête fille sans appuis et sans amis et de ne pouvoir pas même lui assurer la possession des guenilles que je puis laisser... Elle voudrait trouver dans quelque province reculée où l'on vécût à bon compte, un petit asile..."

J'ai pensé, monsieur, au pays que vous habitez... Voudriez-vous bien avoir la charité de lui accorder votre protection... et lui tenir lieu de père ?.. Un mot de réponse, monsieur, je vous en supplie afin que je prenne mes arrangements..."

Mre Grumet à Rousseau - Ambérieu le 31 août 1763 :

"Il m'est difficile de vous dire ma sensibilité à la confiance que vous me marquez dans la lettre dont vous m'avez honoré, datée du 21 de ce mois. Plus Mlle Levasseur vous est chère par les services que vous en avez reçus pendant 20 années, par le cœur excellent et l'honnêteté de mœurs que vous lui connaissez et dont j'ai pu moi-même, en quelque façon, me convaincre dans le voyage que nous avons fait ensemble, plus la préférence que vous voulez bien me donner, monsieur, en la mettant sous ma garde en cas

21 - Léonard Racle. Créa une manufacture "d'argile-marbre" à Versoix en 1775. Il écrit "Réflexions sur l'art de la terre cuite" (1785) manuscrit
Cf Ch. Jarrin : "L. Racle" A.S.E.A. 1894-95

22 - Cf F. Baudson "Voltaire et ses amis à Ferney" Bourg 1978

23 - Chassée d'Ermenonville, Thérèse Levasseur alla demeurer au Plessis-Belleville, où elle mourut en 1801

d'accident, m'est flatteuse... Je me charge de lui trouver un logement... et je lui rendrai le séjour d'Amberieu autant agréable qu'il dépendra de moi... Mais faut-il, monsieur, que pour l'y voir, nous ayons la douleur de vous perdre ?..

Autres lettres de Rousseau à Mre Grumet le 15 décembre 1763 et de Mre Grumet à Rousseau le 10 mai 1764 (24). Mais ces échanges épistolaires finirent mal, le curé Grumet, flatté de ses relations, ayant laissé copier les lettres de Jean-Jacques et ce dernier s'en étant fâché.

LOUIS XVI

Règne de 1774 à 1792

Né à Versailles en 1754, mort guillotiné à Paris en 1793. (25)

A la mort de son père en 1765, il devint Dauphin de France. Il est le petit-fils de Louis XV.

En 1770, il épouse l'archiduchesse Marie-Antoinette, la fille de François Ier, empereur d'Autriche, et de l'impératrice Marie-Thérèse. Elle a 15 ans et lui 16.

Louis est timide, réservé, indécis, un peu gauche bien que cultivé et sympathique. Ce n'est qu'au bout de 7 ans de mariage qu'ils eurent leur premier enfant.

Devenu roi de France en 1774, cette charge l'effraye. Il n'est pas fait pour régner. Il faut bien dire que la succession n'est pas facile, et la reine Marie-Antoinette est inconsciente et légère. Elle devient très vite impopulaire et ne sait pas se faire aimer du peuple français. Sentant le besoin de s'appuyer sur quelqu'un, le jeune roi fait appel à Maurepas qui avait été destitué par Louis XV et qui, jusqu'en 1781, joue le rôle de premier ministre.

Il évince Maupéou, Terray et son gendre d'Aiguillon, et les remplace par Turgot aux finances, Vergennes aux affaires étrangères et Saint-Germain à la guerre. Maurepas commet une faute encore plus grave : il rappelle les anciens parlements, notamment celui de Paris en 1774 qui, très vite, contestent, comme autrefois, toute initiative. Des réformes pourtant bien nécessaires ne peuvent être accomplies et l'état de monarchie absolue ne peut s'adapter aux nécessités sociales et économiques nouvelles.

Le roi, au début, suit les vues de Turgot : libre circulation des grains, réduction des dépenses de la cour, suppression des corporations, pour laisser libre cours à l'idée capitaliste, etc. Mais ces réformes n'ont pas le temps de porter leurs fruits. Turgot est renvoyé par le roi en mai 1776 et son successeur, Clugny, s'empresse d'annuler tout ce qui avait pu être fait et cela non sans peine.

Necker, financier genevois et protestant, est appelé par Maurepas, non pas au poste de contrôleur général, que sa nationalité et sa religion lui interdisent, mais à celui de directeur général des finances. En fait, c'est lui qui détient le véritable pouvoir. Mais ce pouvoir, il ne l'emploie qu'à créer des compromis. Aucune idée originale, sauf peut-être la création de la trésorerie générale et la réforme de la ferme générale



Necker (B.M.A. Fonds Decour)

24 - Cf "Correspondance générale de J.J. Rousseau". Dufour et Plan, Paris 1927-29. Les originaux sont conservés à la bibliothèque de Neuchâtel (Suisse)

25 - Bibliog. N° 1 048

en 1780. Il préfère, dit-il, l'emprunt à l'impôt et emprunte à un taux jusque-là jamais pratiqué (10 %). A ce taux des sommes très importantes sont utilisées, non pour assainir les comptes comme il aurait été nécessaire, mais pour financer la guerre d'indépendance américaine qui était d'abord une revanche contre l'Angleterre, plutôt que la défense de la liberté qui, il faut bien le dire, passait largement au second plan.

Dans les provinces, les libertés particulières sont encore battues en brèche. Les pouvoirs des conseils municipaux sont pratiquement supprimés, car le roi peut s'opposer à un vote, ce qui revient à mettre en place qu'il veut.

La dette publique prend des proportions de gouffre. Alors que cette ruineuse guerre d'Amérique rétablit pour un temps le prestige de la France à l'étranger, Necker, à la suite de la publication de son "compte-rendu au Roi", qui donne d'ailleurs des chiffres faux, mais qui dévoile les pensions versées aux courtisans, devient impopulaire, surtout auprès de la noblesse, et se voit congédier par le roi.

Joly de Fleury, puis Lefebvre d'Ormesson, succèdent à Necker. Mais la situation financière ne s'améliore pas pour autant. C'est la Reine qui fait nommer Calonne au contrôle général en 1783. Calonne est surtout un courtisan qui ne veut pas déplaire, et qui continue à emprunter pour financer travaux et dépenses somptuaires.

L'accord commercial passé avec l'Angleterre permet aux produits britanniques d'inonder la France, aggravant la misère des ouvriers privés de travail et ruinant les manufacturiers.

L'état d'esprit est très curieux : d'un côté les idées nouvelles, les "lumières", une soif d'égalité, un refus des privilèges exorbitants d'une petite partie de la population, une évolution des mœurs, et de l'autre, un désarroi complet, qui fait se réfugier dans des pratiques désuètes et dans un immobilisme surprenant.

La malheureuse affaire du collier de la Reine augmente encore la confusion générale. C'est alors que Calonne, brusquement conscient du danger, propose au roi un plan de réforme draconien. Mais, une fois de plus, les privilégiés défendent leur position et Calonne est dans l'obligation de se retirer.

Loménie de Brienne lui succède. Bien qu'étant son adversaire, il se trouve contraint de proposer des réformes presque semblables à celles de Calonne. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, c'est une nouvelle levée de boucliers de la part du parlement et des nobles ; aucune réforme n'est donc possible, et pourtant, c'est là la seule solution.

Les premiers signes d'insurrection se font jour : soulèvement des parlements avec l'appui du Tiers Etat, journée dite "des tuiles" à Grenoble, réunion de Vizille.

Necker revient remplacer Brienne et c'est la convocation des états généraux : nous arrivons ainsi en 1789.

Mais la situation générale est explosive (26).

La maison de Savoie

Il nous paraît utile de donner une généalogie succincte de nos anciens souverains, les ducs de Savoie, afin de bien situer plusieurs de leurs descendants que nous allons retrouver.

- Charles-Emmanuel de Savoie, premier du nom, né en 1562, fils d'Emmanuel Philibert et de Marguerite de Valois. Il épousa Catherine d'Autriche, infante d'Espagne et décéda en 1630, en laissant

- 1 - Philippe-Emmanuel (1586-1605), non marié
- 2 - Victor-Amédée, qui suit
- 3 - Emmanuel-Philibert (1588-1624) non marié
- 4 - Marguerite (1589-1655), mariée au duc de Mantoue
- 5 - Isabelle (1591-1626), mariée à Alphonse d'Este, prince de Modène
- 6 - Maurice (1593-1657), cardinal de Savoie, marié à sa nièce
- 7 - Marie (née en 1594), religieuse
- 8 - Françoise (née en 1595), religieuse

26 - Les ouvrages sur les prémices de la Révolution sont très nombreux. Bibliog. N° 27, 1 049, etc

- 9 - Thomas-François (1596-1656), origine de la branche de Carignan
- 10 - Jeanne (1597, morte à sa naissance en même temps que sa mère)

Plus une dizaine d'enfants naturels.

Victor-Amédée Ier, né en 1587, duc en 1630, est décédé en 1637. Il épousa Christine de France (Mme Royale) fille d'Henri IV, d'où :

- 2-1 - Louise Marie Chrétienne, née en 1629, mariée à son oncle Maurice le cardinal
- 2-2 - François Hyacinthe, 1632-1637
- 2-3 - Charles Emmanuel II qui suit
- 2-4 - Marguerite Yolande, née en 1635, mariée au duc de Parme
- 2-5 - Adélaïde Henriette et Catherine Béatrice, jumelles, nées en 1636. La première mariée à Ferdinand de

Bavière, la seconde morte au berceau en 1637

2-3 - Charles Emmanuel II, né en 1634, qui épousa en 1665 Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours. Il décéda en 1676.

La suite des fils aînés est la suivante :

- Victor Amédée II, né en 1665, décédé en 1732, roi de Sicile puis de Sardaigne qui abdiqua en 1730
- Charles Emmanuel III (1701-1773)
- Victor Amédée III (1726-1796).

En conclusion de ce très rapide survol de l'histoire, disons simplement que de 1601 à 1789 nos pays : Bresse, Bugey, Valromey et Gex n'ont pas été envahis ou très peu, et n'ont pas servi de champ de bataille ; c'est déjà beaucoup. Le commerce en bénéficia grandement.

1. The first step in the process of identifying a problem is to define the problem clearly and concisely. This involves identifying the symptoms of the problem and determining the scope of the problem. It is important to gather as much information as possible about the problem and to identify the people who are affected by it.

2. The second step is to analyze the problem. This involves identifying the causes of the problem and determining the underlying factors that are contributing to it. It is important to consider both the immediate causes and the long-term causes of the problem.

3. The third step is to develop a plan of action. This involves identifying the goals of the plan and determining the steps that need to be taken to achieve those goals. It is important to consider the resources available and to identify the people who will be responsible for implementing the plan.

4. The fourth step is to implement the plan. This involves putting the plan into action and monitoring the progress of the plan. It is important to communicate the plan to the people who are involved in its implementation and to provide them with the support and resources they need to succeed.

5. The fifth step is to evaluate the results of the plan. This involves comparing the actual results of the plan to the goals that were set at the beginning of the process. It is important to identify the strengths and weaknesses of the plan and to determine what lessons can be learned from the experience.

6. The sixth step is to take corrective action. This involves identifying the areas where the plan did not work and determining the steps that need to be taken to correct the problem. It is important to be flexible and to be willing to make changes to the plan as needed.

7. The seventh step is to prevent the problem from recurring. This involves identifying the factors that contributed to the problem and determining the steps that need to be taken to prevent the problem from happening again. It is important to establish a system of monitoring and control to ensure that the problem does not recur.

8. The eighth step is to communicate the results of the process. This involves sharing the findings of the process with the people who are involved in the organization and with the wider community. It is important to provide a clear and concise summary of the results and to highlight the key lessons learned.

9. The ninth step is to review the process. This involves reflecting on the process and identifying the areas where it could be improved. It is important to be open to feedback and to be willing to make changes to the process as needed.

10. The tenth step is to celebrate the success of the process. This involves recognizing the achievements of the people who were involved in the process and celebrating the success of the organization. It is important to provide a sense of closure and to provide a clear path forward for the organization.

11. The eleventh step is to document the process. This involves creating a record of the process and the results of the process. It is important to document the process in a way that is easy to understand and that can be used as a guide for future processes.

12. The twelfth step is to share the process. This involves sharing the process with other organizations and with the wider community. It is important to provide a clear and concise summary of the process and to highlight the key lessons learned.

13. The thirteenth step is to evaluate the impact of the process. This involves assessing the impact of the process on the organization and on the wider community. It is important to identify the positive and negative impacts of the process and to determine what lessons can be learned from the experience.

14. The fourteenth step is to take corrective action. This involves identifying the areas where the process did not work and determining the steps that need to be taken to correct the problem. It is important to be flexible and to be willing to make changes to the process as needed.

15. The fifteenth step is to prevent the problem from recurring. This involves identifying the factors that contributed to the problem and determining the steps that need to be taken to prevent the problem from happening again. It is important to establish a system of monitoring and control to ensure that the problem does not recur.

CHAPITRE II

LES INSTITUTIONS

La Bresse, le Bugey, le Valromey et le Pays de Gex (la Dombes restant jusqu'en 1762 une principauté indépendante), rattachés à la France depuis le traité de Lyon de 1601, et plus spécialement à la province de Bourgogne, commencèrent à revivre après les années noires qui venaient d'être endurées.

Ces régions rentrent donc dans le royaume de France. Il est indispensable de connaître en gros les institutions qui vont les régir.

Le roi et son conseil

L'autorité centrale c'est le roi, auquel le sacre a conféré le pouvoir de commandement, le pouvoir de justice et le pouvoir d'édicter les lois. Peu à peu on s'achemine vers un régime de monarchie absolue. Le roi s'entoure de conseillers, mais il n'est pas obligé de suivre leurs conseils.

Henri IV et Louis XIII ont préparé la monarchie absolue en y tendant progressivement.

Sous Louis XIII il y eut étroite collaboration entre le roi et son premier ministre. Après 1661, on utilisa une formule qui devait, en principe, empêcher tout absolutisme : le conseil du roi (plus de 100 personnes), les ministres et le roi collaboraient étroitement. Le roi demandait à chacun son avis et décidait suivant la majorité.

À l'origine, le conseil du roi était l'organe essentiel du gouvernement royal. Au conseil du roi existait un personnel auxiliaire, les maîtres de requêtes, au nombre d'environ 80, pour qui ce poste était provisoire. Les intendants de provinces furent toujours choisis parmi eux. Le personnel principal était régi par la règle fondamentale : *"Le roi retient qui il veut en son conseil"*.

Les conseillers du roi étaient très nombreux, car tous titulaires d'un office royal civil (justice ou finances) ou militaire (chargés de commandement) portaient ce titre. Il ne faut pas confondre les conseillers du roi avec les conseillers d'Etat dont le nombre était infiniment plus réduit.

Il y eut plusieurs sortes de conseillers :

- Des conseillers ordinaires, choisis par le roi, appointés, et sur qui en réalité reposait la charge des affaires. Ce sont eux qui devinrent les conseillers d'Etat.

- Des conseillers dits "de droit" : c'étaient les princes du sang, des pairs de France et de hauts fonctionnaires.

- Des conseillers dits "à brevet", qui obtenaient un brevet de conseiller par faveur du roi, pouvaient assister aux délibérations, mais n'étaient pas tenus à une présence ; c'était un titre honorifique que nous retrouverons très souvent dans notre région. Ils étaient très nombreux à jouir de ce titre.

Sous Louis XIV le conseil du roi se partagea en plusieurs sections :

- Le conseil d'en-haut
- Le conseil royal des finances, dans lequel le contrôleur général des finances tenait un grand rôle
- Le conseil des dépêches, particulièrement en relation avec les provinces

- le conseil privé ou conseil d'Etat avait, entre autres attributions, ce que l'on appelait la "justice retenue", c'est-à-dire les cas réservés par le roi. Cette justice retenue s'opposait à la justice "déléguée", exercée par l'ensemble de l'appareil judiciaire.

Administration provinciale

Sur le plan régional, il fallut adapter les institutions savoyardes aux institutions françaises, ce qui ne fut pas toujours simple, principalement en matière judiciaire. Si bien que, sur plusieurs points, nos régions restèrent avec un statut différent du reste de la Bourgogne, et donc du reste de la France, une espèce de compromis qui ne donna pas toujours satisfaction.

Déjà, au départ, la Bourgogne était un pays de droit coutumier, tandis que la Bresse et le Bugey étaient, nous l'avons déjà dit, un pays de droit écrit. D'autre part, Bresse et Bugey étaient des pays d'états ; nous avons fait mention plusieurs fois de la tenue des états provinciaux. Sans supprimer ces états, on y créa des élections.

L'élection est une circonscription financière soumise à la juridiction d'élus.

On arriva donc à une situation assez étonnante et paradoxale. Si bien que Bresse et Bugey furent soumis à un curieux système politique et juridique, difficile à saisir, et l'on assiste à de nombreux conflits...

Nous avons vu dans la partie précédente (1) que les fonctionnaires civils étaient bien souvent des fonctionnaires judiciaires.

En Bourgogne, en 1601, la majorité des fonctionnaires sont des magistrats. Aujourd'hui on ne comprend pas que chaque institution ait pu avoir une double compétence : une fonction de direction et une fonction de répression, c'est-à-dire de justice. C'était pourtant le cas.

On comprend alors la complexité de ce système, surtout lorsqu'on saura que les ressorts géographiques des différentes institutions n'étaient pas les mêmes, car ils dérivait de coutumes anciennes. Les conflits de compétence se multipliaient donc.

Le parlement

Dans chaque province on trouve un parlement, tribunal suprême de justice et de police administrative.

Le parlement de Paris avait été, au Moyen Age, une institution détachée de la Cour et composée de grands vassaux et de grands dignitaires ecclésiastiques. Etant le plus ancien des parlements français, celui de Paris prétendit avoir une supériorité sur ceux de province. Mais, fait beaucoup plus grave, les parlements se mirent d'accord pour former le "grand parlement de France", nanti de l'autorité judiciaire suprême, gardien des lois fondamentales du royaume, ce qui devait nécessairement conduire à un conflit avec le roi ; on le vit très bien lorsque Louis XV en 1770 suspendit le parlement de Rennes.

Le parlement provincial de Dijon avait été fondé en 1477 par Louis XI, succédant probablement à un parlement seigneurial. Il n'était pas possible matériellement de faire venir tous les appels à Paris. Il fonctionna comme cour des aides à partir de 1630 et comportait diverses chambres : la grande chambre, la chambre de la Tournelle, la chambre des requêtes, la chambre des enquêtes, la chambre neutre et la Table de marbre à partir de 1554. Son rôle essentiellement judiciaire à l'origine, évolua rapidement pour devenir un tribunal suprême, un organisme de police administrative et un organisme d'affaires publiques.

A côté du parlement, et probablement émanant de lui, on trouve à Dijon plusieurs organismes qui, comme nous l'avons dit, sont à la fois organismes de direction et tribunaux spécialisés :

- Une chambre des comptes de Bourgogne, souveraine en matière de comptabilité, qui semble exister depuis le XIV^{ème} siècle. Elle est chargée de l'examen des comptes des receveurs des

1 - Cf Tome I, P. 282

tailles et des revenus du domaine. C'est cette chambre qui reçoit au nom du roi les sommes versées par les nobles lors des aveux et des dénombrements de fiefs, car tous les nobles sont des vassaux du roi. Cette cour est justice d'appel en matière fiscale. Pour l'historien, les archives de cette chambre, conservées à Dijon, sont une mine inépuisable.

- Un bureau des finances, qui a pour attribution principale la gestion du domaine royal et des grandes voies de communication et les impôts. Mais les pays dits d'élection (de droit commun en matière fiscale) s'opposent aux pays d'états qui eux, ont une certaine autonomie sur ce plan. Que dire alors de la Bresse et du Bugey, pays d'états qui se voient dotés d'une élection. Les états ont tendance à disparaître devant l'élection. Le bureau des finances se divise en bureau des finances proprement dit et en chambre des domaines.

- La chambre des domaines à Dijon est composée de trésoriers de France nommés à ce poste. Elle connaît des affaires du domaine royal qui ne dépassent pas 250 £ ; au-delà, il y a appel au parlement. En fait, c'est l'intendant lui-même qui a en charge les affaires du domaine. Le bureau des finances, qui dépend de lui et qui est composé comme la chambre du domaine, doit contrôler tous les comptables et assister à la répartition des impôts.

- Il y a aussi une maîtrise particulière des eaux et forêts dont une émanation fut plus tard établie à Belley, même pour la Bresse et le Pays de Gex ; cette maîtrise reçoit en appel les jugements des justices seigneuriales, avec, en dernier ressort, la juridiction que l'on appelle la "Table de marbre" de Dijon, qui fut supprimée en 1771.

- La cour des aides est unie au parlement de Bourgogne. Elle connaît des litiges en appel concernant les tailles et autres impositions de Bresse et de Bugey, les fermes, les traites foraines et la gabelle. Les "aides" étaient des impôts qui frappaient certaines marchandises : métaux précieux, papier, fer, huile, savon. Ces droits étaient très variables d'un lieu à un autre.

Bresse et Bugey font partie des pays de "petite gabelle" ; en France, d'autres pays sont des pays de "grande gabelle".

À Nantua pour le Bugey, il y a une justice des traites foraines qui dépend de la cour des aides de Dijon.

- Bresse et Bugey dépendent de la cour des monnaies de Lyon qui juge en dernier ressort de tout ce qui est dans sa compétence.

Ces pays sont soumis aussi au "contrôle et droits réunis", établi à Chalon-sur-Saône. Le directeur de cet organisme contrôle, par personne interposée, tous les commis et employés des fermes du roi, à qui il transmet les ordres de la compagnie des fermiers généraux ou du contrôleur général des finances. Il semble qu'il y eut à Bourg une "direction des droits réunis", au moins pendant une certaine période.

Enfin, l'élection de Belley connaît des litiges concernant la marque des cuirs.

Ce système paraît compliqué et lourd. A ces multiples organismes, il faut ajouter tous ceux qui ont trait à la justice proprement dite.

Ce n'était pas l'entente cordiale entre ces différents pouvoirs qui ne cherchaient qu'à empiéter les uns sur les autres. Des influences politiques (la Fronde, par exemple) venaient encore modifier ou orienter ces pouvoirs.

Le Gouverneur

A la tête de chaque province, on trouve un gouverneur, dont l'autorité est pratiquement sans limites, c'est le représentant direct du roi.

En Bourgogne comme ailleurs, il y a, en principe, un gouverneur choisi parmi la haute noblesse et même parmi la famille royale. Au début, c'est une fonction militaire beaucoup plus qu'administrative. A partir de Louis XIII et de Richelieu, c'est même une fonction honorifique, car les gouverneurs n'ont pratiquement jamais gouverné, bien qu'ils habitaient parfois dans leurs terres et qu'ils y étaient en principe tout-puissants.

Il y a en France onze "gouvernements". Le pouvoir royal s'employa à réduire régulièrement leurs attributions. En 1776, leur nombre a été fixé à dix-huit : ce sont des princes du sang ou de grands chefs militaires qui sont à la tête de ces gouvernements.

En ce qui concerne la Bourgogne, il faut dire qu'à partir du moment où la Franche-Comté a été annexée par la France, le rôle militaire du gouverneur s'est trouvé bien amoindri, puisque cette province n'était plus une province frontière.

Les Gouverneurs de Bourgogne

Byron, le maréchal de triste mémoire pour le Bas-Bugey, était gouverneur de Bourgogne depuis 1595. Il l'était encore au moment où Bresse, Bugey, Valromey et Gex furent rattachés à cette province.

Byron, extrêmement ambitieux, fut décapité pour trahison en 1602. Le Dauphin Louis, le futur Louis XIII, le remplaça pendant un temps.

En 1610, Roger de Bellegarde lui succéda. Il s'agit en réalité de Roger II de Saint-Lary et de Termes, seigneur, puis duc de Bellegarde (1562-1646). Neveu de Roger Ier de Bellegarde, nommé maréchal de France par Henri III en 1574, il eut une attitude équivoque au moment de l'affaire de Saluces et mourut, peut-être, empoisonné.

Roger II était déjà lieutenant général de Bourgogne, lorsque le Dauphin Louis était gouverneur. Il devint tout naturellement gouverneur à son tour, lorsque Louis XIII commença à régner. Il fut duc et pair de France en 1619, nommé par Louis XIII, et reçut le surnom peu flatteur de "Torrent de la faveur". Ennemi juré de Richelieu, il fut disgracié en 1631 et dut s'exiler.

Alors commença, pour la Bourgogne, la longue suite, entrecoupée de quelques éclipses il est vrai, des Bourbon-Condé au rang de gouverneurs. Cette famille se maintint à ce poste jusqu'à la Révolution. Princes du sang, ils acquirent de nombreuses seigneuries en Bourgogne, où ils devinrent tout-puissants, mais ils vanaient le plus souvent à la cour.

Essays de situer ces grands personnages :

1) - Louis Ier de Bourbon, Prince de Condé (1530-1569).

C'était le cinquième fils de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, oncle d'Henri IV. Resté protestant, il fut l'adversaire des De Guise, livra bataille contre le connétable de Montmorency à Saint-Denis, en 1567. Il était petit et contrefait, et fut assassiné par ordre de Montesquiou.

2) - Son fils, Henri Ier de Bourbon, prince de Condé (1552-1588).

Il fit partie de l'armée des réformés avec son cousin Henri de Navarre, le futur Henri IV. Il s'enfuit en Allemagne d'où il revint à la tête d'une armée. Son épouse était Charlotte de la Trémoille. Il mourut, probablement empoisonné.

3) - Son fils, Henri II de Bourbon, prince de Condé, duc d'Enghien (1588-1646)

Il avait épousé Charlotte-Marguerite de Montmorency dont Henri IV voulait ardemment obtenir les faveurs. Et pour soustraire son épouse aux entreprises du roi, il s'enfuit à Bruxelles, puis à Milan. Il fut emprisonné en 1616 pour trois ans. C'est lui qui fut nommé, en 1631, gouverneur de Bourgogne pour succéder à Bellegarde, premier Condé gouverneur, et début d'une longue lignée. La même année, Bellegarde, sentant sans doute venir la disgrâce, échangea avec Condé, la seigneurie de Montluel, qui lui avait été remise pour neuf ans en 1617 par le roi (échéance d'ailleurs reportée), contre la seigneurie de Château-Chinon. Cela valut à Montluel de voir aussitôt s'élever "l'hôtel de Condé" qui garde encore grand air. On appelait ce Condé : "Monsieur le Prince".

4) - Louis II de Bourbon, duc d'Enghien dit "le grand Condé" (1621-1686).

Il succéda à son père comme gouverneur de Bourgogne en 1646. Grand militaire, il remporta la bataille de Rocroi sur les Espagnols en 1643. Sous la Fronde, il prit le parti de la cour, assiégea Paris, mais, obligé de faire amende



Henri II de Bourbon-Condé (1588-1646) (B.M.A. Fonds Decour)

honorabile, il fut enfermé à Vincennes en 1650 et perdit, cette année-là, le gouvernement de Bourgogne. La Bourgogne entra de ce fait dans la Fronde. Condé livra bataille contre Turenne et entra au service des Espagnols. Une vie bien agitée !

Il avait épousé une nièce de Richelieu, Clémence de Maillé-Brézé. Son oraison funèbre, prononcée par Bossuet, a beaucoup contribué à l'idéaliser, sans doute un peu plus que nécessaire.

Il avait une sœur, la duchesse de Longueville et un frère, Armand de Bourbon, prince de Conti (1629 – 1668) qui eut lui-même deux fils, Louis-Armand de Bourbon (1661-1685) qui épousa une fille de Louis XIV et de Mademoiselle de la Vallière, et François-Louis (1664-1709).

5) Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé (1643-1709).

Gouverneur de Bourgogne à la suite du Duc d'Épernon en 1659, il épousa Anne de Bavière.

Et au retour d'un Condé, toute la province de Bourgogne et le parlement de Dijon firent acte d'obéissance au roi.

6) Louis-Henri de Bourbon, prince de Condé (1668-1710).

C'était le deuxième fils d'Henri-Jules, devenu héritier par la mort prématurée d'Henri, son frère aîné. Il fut gouverneur de Bourgogne pendant un an à peine.

7) Louis-Henri de Bourbon, prince de Condé (1692-1740) lui succéda en 1712.

On l'appelait "Monsieur le Duc". Il épousa d'abord Mlle de Conti en 1713, puis Caroline de Hesse-Rheinfeld en 1728. Il fut le chef du conseil de régence, premier ministre de Louis XV (de 1723 à 1726), exilé dans ses terres en 1736 et remplacé au poste de gouverneur de Bourgogne.

8) Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, pair de France (1736-1818).

Gouverneur de Bourgogne à sa majorité en 1754, et le dernier des Condé à occuper ce poste. Il émigra à la Révolution en 1792, et devient le général en chef de l'émigration, c'est-à-dire de ce que l'on a appelé "l'armée de Condé", que beaucoup de nobles, même de notre région, fidèles au Roi, rejoignirent. Il rentra à Paris à la Restauration.

9) Louis-Henri Joseph (1756-1830).

Dernier des Condé, il ne fut jamais gouverneur de Bourgogne, et pour cause. Il épousa Louise d'Orléans, dite "duchesse de Bourbon", fille de Louis-Philippe.

Nous avons parlé d'éclipses dans le gouvernement de Bourgogne pour les Condé ; c'est bien exact, puisque certains d'entre eux sont parfois tombés en disgrâce et ont été obligés de s'exiler.

En effet, furent gouverneurs de Bourgogne par intermittence, et surtout pendant les périodes de disgrâce des Condé :

- César, duc de Vendôme, fils d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, à partir de 1650 et jusqu'en 1655, période pendant laquelle le grand Condé fut emprisonné à Vincennes.

- Bernard de Nogaret de La Valette, duc d'Épernon (1592-1662), dit tout court "Épernon", était le fils de Jean-Louis (1554-1642) et de Marguerite de Foix. Il empoisonna, peut-être, sa première femme, qui était une fille d'Henri IV et de la Marquise de Verneuil. Il se remarqua ensuite avec Marie du Cambout, nièce de Richelieu. Condamné à mort, il s'enfuit en Angleterre, revint en France après la mort du roi et fut nommé gouverneur de Bourgogne en 1653 et le resta jusqu'en 1659.

- Plus tard, en 1736, après la disgrâce de Louis-Henri de Bourbon, Paul de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, pair de France, assura le gouvernement de Bourgogne pendant la minorité de Louis-Joseph, jusqu'en 1754.



Louis de Bourbon "le Grand Condé" (1621-1686)
(B.M.A. Fonds Decour)

Les intendants de Bourgogne, de Bresse et de Bugey

Les intendants sont des commissaires royaux établis dans une généralité ou province. Ce sont eux qui détiennent la véritable autorité. Ils représentent le roi dans la généralité. Grands personnages, ils sont influents et exercent généralement une bonne administration.

La généralité de Dijon comprenait : le Duché de Bourgogne proprement dit (Dijonnais, Autunois, Châlonnais, Auxois et la "Montagne"), les Comtés d'Auxonne, Auxerre, Bar-sur-Seine, le Charollais, le Mâconnais, les territoires rattachés en 1601 (la Bresse, le Bugey, le Valromey, et le Pays de Gex) et, après 1781, à titre administratif, l'ancienne principauté de Dombes.

C'est en 1631 que furent créés le titre et la fonction "d'intendant de justice, police et finances". Au début, il s'agissait d'une mission temporaire. On trouve à ce poste à Dijon :

- En 1631, Paul Hay, seigneur du Châtelet.
- En 1632, François-Auguste de Thou, Baron de Mesle.

A cette époque le pouvoir de l'intendant était limité par celui des états. Cependant son autorité était pratiquement absolue. Au fur et à mesure que la fonction de gouverneur devenait de plus en plus honorifique, il parut nécessaire d'avoir sur place un personnage nanti de ses pouvoirs.

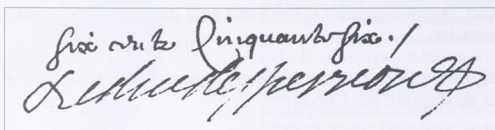
En 1635, un édit de Richelieu rend définitive la mission temporaire qui leur avait été confiée. Ce ne sont plus des contrôleurs, mais des administrateurs. A partir de ce moment, on a comme intendants :

- En 1635, Louis de Machault, seigneur de Fleury.
- En 1639, Jacques Mangot, seigneur d'Orgères.
- En 1644, de nouveau Louis de Machault.

Ces nouveaux hauts fonctionnaires sont très mal vus par le parlement de Bourgogne et par la chambre des comptes de Dijon. Si bien que l'intendant suivant exerce les fonctions, mais ne porte pas le titre d'intendant. Il s'agit de M. de Heere.

- En 1651, c'est Louis Laisné de la Marguerie.
- En 1653, Nicolas Brulart.

A partir de 1654, nous entrons dans la longue lignée des intendants qui ont exercé une heureuse influence en Bourgogne et dans les provinces annexes. Il est intéressant d'en donner la liste, car on rencontre souvent leur nom et leur signature dans les pièces d'archives. A noter qu'ils étaient pratiquement tous "maîtres des requêtes".



Signature du duc d'Epéron, gouverneur de Bourgogne

- En 1654, Claude Bouchu, marquis des Essarts, comte de Pont-de-Veyle, baron de Loisy. C'est un des intendants les plus connus en raison de l'enquête qu'il fit mener dans les communautés de son ressort, en 1666, enquête que l'on consulte toujours avec profit. A noter qu'un de ses fils fut abbé d'Ambronay (abbé commendataire, sans être prêtre).

- En 1683, Nicolas Auguste de Harlay, seigneur de Bonneuil qui mourut en 1704.
- En 1689, Florent d'Argouges, marquis du Plessis, qui meurt en 1704 également.
- En 1694, François-Antoine Ferrand de Villemillon. L'intendant Ferrand fit faire à son

tour en 1698 une enquête dans toute sa province sur la situation économique. Malheureusement, en Bugey il n'y est question que de Belley, Nantua, Saint-Rambert et Seyssel.

- En 1707, Anne Pinon de Quincy.

- En 1710, Charles Trudaine de Montigny, intendant à Lyon depuis 1705.

- En 1712, Pierre-Arnaud de la Briffe, marquis de Ferrière. Son long mandat d'intendant lui permit d'entreprendre de très importants travaux routiers en Bresse et en Bugey.

- En 1740, François-Dominique Barberie de Saint-Contest de la Châtaigneraie qui fut ambassadeur en Hollande après son mandat à Dijon. On le retrouve très souvent sous le nom de "Monsieur de Saint-Contest".

- En 1749, Jean-François Joly de Fleury de la Valette, qui fut ensuite conseiller d'état et ministre.

- En 1761, Jean-François Dufour de Villeneuve ; il donna sa démission en 1764, mais avait employé ces quelques années, entre autre, à encourager la fabrique de faïences de Meillonnas.

- En 1764, Antoine-Jean Amelot de Chaillou, baron de Châtillon-sur-Indre ; il fut ensuite secrétaire d'état et mourut en prison pendant la Révolution.

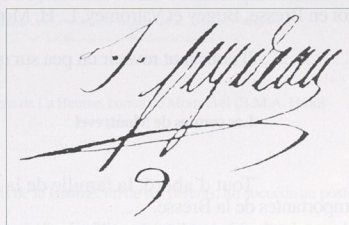
- En 1775, Guillaume-Joseph Dupleix de Bucy de Bacquencourt ; il avait la réputation d'être dur et sévère.

- En 1781, Charles-Henri Feydeau de Brou (ce nom n'est pas à rapprocher de celui de Brou à Bourg) ; c'était le neveu de Malesherbes. Contrairement à son prédécesseur il était très apprécié. Il commença la construction de l'Hôtel-Dieu de Bourg.

- En 1784 enfin, Antoine-Léon-Anne Amelot de Chaillou (le fils d'Antoine-Jean) nommé intendant à 28 ans. Il a été le dernier, mais un excellent intendant. Emprisonné pendant la Révolution, il survécut et mourut en 1831.



Un intendant de Bourgogne : Ferrand de Villemillon (B.M.A. Fonds Decour)



Signature de Feydeau de Brou, intendant de Bourgogne

L'intendant doit assurer le maintien de l'ordre public et prendre toutes mesures dans ce sens. Ses attributions financières le font intervenir pour la répartition de la taille entre les communautés, en principe dans les pays d'élection seulement, et dans les finances locales ; quant à son pouvoir judiciaire, l'intendant doit veiller à ce qu'il n'y ait pas de conflits de juridiction. Comme nous le verrons, cette question fut fort épineuse.

Les lieutenants généraux

L'intendant, étant ainsi chargé d'une multitude de fonctions, est responsable d'un territoire important. Il existe à côté de lui des lieutenants généraux qui, à l'origine, avaient été créés pour réduire l'autorité du gouverneur. En fait, ils secondent les intendants. A partir de 1692 ils sont établis dans un but financier, car cette charge s'achète.

Le gouvernement de Bourgogne, était divisé en six lieutenances générales ; les titulaires étaient appelés : "les lieutenants du roi".

La Bresse, le Bugey, le Pays de Gex et le Valromey, formaient la sixième lieutenances, qui comprenait elle-même vingt-cinq mandements et, à partir de 1776, douze gouvernements particuliers : Bourg, Montluel, Pont-d'Ain, Châtillon, Pont-de-Veyle, Seyssel, Gex, Pierre-Chatel, l'Ecluse, Lavours, le Pont-de-Chanaz, le Pont-d'Arloz.

Il y avait donc quatre gouvernements pour le Bugey.

Un lieutenant général était à la tête de chaque lieutenances.

Parmi ceux de la sixième lieutenances, dont le Bugey dépendait, nous trouvons :

En 1604, le baron de Lux.

En 1613, le marquis de Seurre, premier gentilhomme de la chambre du roi, grand écuyer de France, dont la circonscription semble être la Bourgogne tout entière.

En 1639, Philippe de la Motte Houdancourt, qui résigna ses fonctions en 1641.

Il est remplacé par Ferdinand de la Baume, dixième comte de Montrevel qui vit adjoindre à sa lieutenances le Charollais. Ferdinand de la Baume mourut en 1678, mais il avait laissé sa charge, en 1672, à Nicolas-Auguste de la Baume, marquis de Montrevel qui, lui-même, démissionna en 1679 et fut remplacé à la date du 10 juillet 1679 par le comte Elie de Montbel d'Entremont qui mourut en 1696. Nous avons déjà rencontré et nous rencontrerons encore cette famille.

Il fut alors remplacé, cette même année, par le marquis de Lassay, né en 1652 ; c'était un ancien aide de camp de Condé. Il perdit sa femme en 1710 et, très lié avec la princesse de Bourbon-Condé, fit construire une maison en tout point semblable à celle de son amie.

Au marquis de Lassay succédèrent Claude-François de Joly de Choin, à partir de 1720, puis son fils, qui portait les mêmes prénoms que lui, en 1729.

Ce dernier est remplacé à partir de 1738 par Jean-Baptiste-François de Sade (1701-1767). A sa mort, en 1767, son fils, lui succède, Donatien de Sade ; il s'agit-là du fameux marquis de Sade beaucoup plus connu par ses romans pornographiques que par son action administrative. Il fut d'ailleurs emprisonné l'année suivante, en 1768, tandis que lui succède, comme lieutenant général du roi en Bresse, Bugey et Valromey, L. H. Montillet de Grenaud.

Il nous faut revenir un peu sur quelques-uns de ces noms.

Les comtes de Montrevel

Tout d'abord, la famille de la Baume de Montrevel, qui fut une des familles les plus importantes de la Bresse.

- Le premier comte de Montrevel fut Jean de la Baume, maréchal de France, qui épousa Jeanne de la Tour en 1384. Il eut un fils, Jean de la Baume de Montrevel, chambellan du roi Charles VI, qui épousa en 1400 Jeanne de Châlon, comtesse de Tonnerre et d'Auxerre ; mais Jean de la Baume mourut avant son père et n'eut donc jamais le titre de comte de Montrevel.

- Claude de la Baume, deuxième comte de Montrevel, fut gouverneur des deux Bourgognes. Il avait épousé Gasparde de Lévis en 1427.

- Son fils, Jean, fut le troisième comte de Montrevel. Il fut chambellan de Louis XI. Il épousa Bonne de Neufchâtel en 1467 (qui mourut en 1491) mais n'eut de son épouse qu'une seule fille, prénommée également Bonne.

- Le titre de comte de Montrevel, passe donc à Guy de la Baume, qui devient le quatrième comte, et qui est le cinquième fils de Pierre de la Baume, d'une branche cadette. Il épousa Jeanne de Longwy. Il fut chevalier d'honneur de Marguerite d'Autriche, l'épouse de Philibert le Beau.

- Son fils, Marc de la Baume, cinquième comte de Montrevel, fut marié deux fois. Une première fois à une parente, Bonne de la Baume, et une deuxième fois à Anne de Châteauvilain.

- Jean de la Baume, sixième comte de Montrevel, était le deuxième fils de Marc. Il fut gouverneur et lieutenant général en Savoie, Bresse, Bugey et Valromey, pendant l'occupation française, depuis le 23 mars 1535. Il fut suspendu de ses fonctions et remplacé par le comte de la Guiche. Il fut marié trois fois, avec Françoise de Vienne en 1527, Avoye d'Alègre en 1531, et Hélène de Tournon en 1536 ; cette dernière était la nièce du fameux cardinal de Tournon.

- Ils n'eurent pas d'héritier mâle, si bien que le titre de septième comte de Montrevel revint à François de la Baume qui fut gouverneur de Savoie, de Bresse et de Bugey, en 1560, et lieutenant général. Il épousa une de ses parentes, Françoise de la Baume, qui était la fille de Jean de la Baume, le sixième comte de Montrevel et de sa troisième femme, Hélène de Tournon. Il mourut en 1565.

- Antoine de la Baume, huitième comte de Montrevel, est né à Marboz.

Colonel général de l'infanterie en Bourgogne, il avait épousé en 1583 Nicole de Montmartin et mourut en 1595 :

- Son fils, Claude-François de la Baume naquit en 1586. Neuvième comte de Montrevel, maréchal de camp, il épousa en 1602, Jeanne d'Agoult, fille de François-Louis d'Agoult et de Christiane d'Aguerre, et mourut en 1621.

- Le fils aîné de Claude François, Ferdinand de la Baume, naquit en 1603, et mourut en 1678. Il fut lieutenant général en Bresse, Bugey et Valromey et épousa Marie Ollier de Nointel. Il remplaça M. de la Motte Houdancourt, avant lui lieutenant général dans nos régions.

Ferdinand de la Baume laissa comme enfants :

- Louis, prieur de Marboz
- François, chevalier de Malte
- Nicolas-Auguste, qui suit
- Marie, religieuse
- Isabelle-Esprit, qui épousa en 1648 Louis de Polignac

- Nicolas-Auguste, le troisième fils, fut le onzième comte de Montrevel. Il était né le 23 novembre 1645 et mourut à Paris le 11 octobre 1716. Il fut élevé à la cour avec les enfants d'Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, et nommé lieutenant général de Bresse, Bugey et Valromey par la démission de son père, le 22 février 1675. A son tour il se démit de ce poste en 1679, devint maréchal de camp en 1688. Il avait épousé en 1665 Isabelle de Veyrat de Paulian déjà deux fois veuve.

Nicolas-Auguste n'ayant pas d'enfant, Charles-François de la Baume, un de ses parents, lui succéda au poste de lieutenant général.

- Charles-François épousa en 1647 Claire-Françoise de Saulx, fille et héritière de Charles, baron de Tavannes et de Philiberte de la Tour. Charles-François mourut avant son père en 1666 en laissant :

- Ferdinand-François, décédé jeune, le 24 juin 1662
 - Jacques-Marie, qui suit
 - Esprit, religieux, décédé en 1721
 - Eugène, chevalier de Malte
 - Marie-Joséphine, dite "Mlle de la Baume" décédée en 1749 à 84 ans
 - Marguerite dite "Mlle de Montrevel" décédée en 1714 à 59 ans.
- Ce fut le dernier La Baume de Montrevel, lieutenant général de Bresse et de Bugey.

- Jacques-Marie dit "le comte de Brancion", comte de Montrevel après la mort de son aïeul, épousa Adrienne-Philippine de Lannoy (décédée en 1710). Leurs enfants furent :

- Melchior-Esprit, comte de Montrevel, né en 1680 et décédé non marié, en 1701
- Nicolas-Auguste qui suit
- Jean-Baptiste dit "le chevalier de la Baume" décédé en 1707.

- Nicolas-Auguste, comte de Montrevel, grand blessé de guerre ; il épousa en 1731 Florence du Châtelet qui lui donna :

- Florent-Alexandre-Melchior, né à Chalon le 18 avril 1736 et mort sur l'échafaud à Paris, le 10 juillet 1794. Il avait épousé le 10 avril 1752, Elisabeth-Céleste de Choiseul (née en 1737 et décédée en 1768) fille du duc de Praslin, et en secondes noces en 1769 une demoiselle de Grammont qu'il tenait enfermée à Bourg dans le château de Challes, aujourd'hui disparu (il ne reste que l'allée de Challes). Ce fut le dernier comte de Montrevel.



Nicolas-Auguste de La Baume, comte de Montrevel (B.M.A. Fonds Decour)



Mlle de Choin (B.M.A. Fonds Decour)

Les Joly de Choin

Quelques précisions maintenant sur la famille Joly de Choin.

Pierre de Joly, baron de Langes, de Liarens, de Choin et du Saix était bailli de Bresse et de Bugey.

Il y eut reprise de fief par sa veuve en juin 1602. Son fils, Claude-François de Joly de Choin, fut bailli de Bresse en 1622 et gouverneur de Bourg. Lui-même eut un fils, Guillaume-Claude de Joly, bailli de Bresse et gouverneur de Bourg en 1654. Claude-François son fils, fut grand bailli de Bresse en 1696, et en 1728, Claude-François de Joly fut à son tour gouverneur de Bourg et bailli de Bresse.

Nous avons déjà évoqué Mlle de Choin, née en 1670, maîtresse, puis sans doute épouse morgantique du "grand Dauphin" vers 1691.

En 1720, Claude-François de Joly de Choin, est nommé lieutenant du roi pour la Bresse et le Bugey. Son fils lui succède, avec exactement les mêmes noms, en 1729. Il est remplacé comme nous l'avons dit par Jean-Baptiste-François de Sade.

Les subdélégués

A partir de 1663/1664, on voit apparaître un nouvel office : celui de subdélégué. Les intendants les nomment et les révoquent à leur gré. Au début ce sont des commis chargés de vérifier sur place les dettes des communautés. Nous verrons plus loin que ce fut-là un cas très sérieux à Lagnieu.

Parmi ces commis :

- Cottin en 1681,
- Balme en 1692,
- Fabry.

Puis, la fonction fut légalisée en 1704. Les subdélégués deviennent des officiers qui achètent leur charge, souvent cumulée avec d'autres.

C'est alors qu'on trouve :

- Guillaume Bouillet de Cry en 1705.

Signature de M. Bouillet de Cry, subdélégué

Les subdélégués ont-ils outre-passé leurs pouvoirs ? Prenaient-ils trop d'initiatives ? On ne sait. Mais en 1715 l'office de subdélégué disparaît. Cette fonction est de nouveau assurée par un commis que l'intendant nomme et révoque à sa guise. Cependant, cet office semble réapparaître autour de 1760/65.

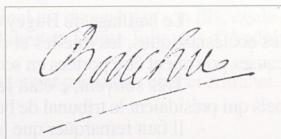
Dès lors ce sont :

- Bouillet d'Arloz en 1767,
- Montanier ou Montagnier en 1771,
- Pierre Cottin en 1774,
- Jenin de Montègre en 1785.

Au début il y avait trois subdivisions dans ce qui est maintenant le département de l'Ain. Un subdélégué de Bresse à Bourg, un autre pour le Bugey à Belley, et un troisième à Gex pour le Pays de Gex.

Une quatrième subdivision fut mise en place en 1777 : celle de Nantua, au détriment de celle de Belley, qui fut réduite en conséquence.

Enfin en 1762, après le rattachement de la Dombes à la France, fut créée la subdivision de Trévoux.



Signature de l'intendant Bouchu

Le bailliage de Belley

Le bailliage est une institution du Moyen Age qui a existé aussi bien en France qu'en Savoie. Les baillis étaient aux XV^{ème} et XVI^{ème} siècles des nobles.

Les bailliages, en général, en France, furent au faite de leur puissance sous Philippe le Bel, mais les baillis durent s'entourer d'auxiliaires spécialisés, qui constituèrent petit à petit des services indépendants.

En matière de finances, ils furent supplantés par les receveurs ; en matière de justice, par les lieutenants civils et criminels ; et en matière politique, ils eurent simplement la charge de convoquer les états généraux.

Au point de vue militaire, il leur resta la mission de lever le ban et l'arrière-ban, mais avec l'armée de métier qui se mit en place, cette fonction, elle aussi, devint réduite. Seule la création des milices leur apporta une certaine raison d'être.

Il y avait treize bailliages en Bourgogne, le onzième étant celui de Bresse, le douzième, celui de Bugey et Valromey et le treizième, celui de Gex.

Du bailliage de Belley (bailliage seigneurial avant le rattachement à la France) ressortissaient :

- la seigneurie de l'évêché et la ville de Belley,
- le marquisat de Rougemont,
- le comté de Rossillon,
- les baronnies de la Bâtie, de Saint-André de Briord, de La Cueille, de Saint-Denis en

Bugey, de Varey,

- les seigneuries rattachées à l'abbaye d'Ambronay, de Saint-Rambert, et de Saint-Sulpice,
- l'ancienne commanderie templière d'Acoyeu (commune de Brens, la plus ancienne maison du temple dans l'Ain),
- les chartreuses de Pierre Châtel, de Portes, de Meyriat et d'Arvière,
- les prieurés de Conzieu et de Saint-Benoît de Cessieu,
- les communautés d'Ambérieu, de Chazey, de Lagnieu, de Loyettes, de Saint-Sorlin et

de Villebois.

Dans la période qui nous intéresse, le bailliage de Belley qui, auparavant comptait treize châtellenies, n'en comptait plus que neuf, car, le Bugey savoyard avait été détaché de Belley : Rossillon, Saint-Rambert, Saint-Germain, Châteauneuf-en-Valromey, Saint-Martin-du-Fresne, Montréal, Matafelon, Balon, le Pont-de-Beauvoisin.

Saint-Sorlin et Lagnieu furent rattachées à Saint-Rambert, sauf pour une juridiction d'appel au bailliage.

Le bailliage devint une circonscription de justice, c'est-à-dire une juridiction de première instance, avec appel, avec appel devant le présidial, soit devant le parlement de Dijon.

C'est aussi une juridiction d'appel pour les justices seigneuriales.

Les bailliages connaissaient des délits commis sans effraction à l'intérieur des habitations et sur les propriétés. Les délits commis sur la voie publique étaient de la compétence du présidial. Après instruction, les affaires criminelles faisaient l'objet d'un renvoi au parlement. Enfin, les assassinats sur la voie publique étaient jugés par un tribunal de prévôté qui siégeait à Belley.

De plus, plaidaient au bailliage, en première instance, les paroisses de la châtellenie de Seyssel.

Le bailliage particulier de Belley, au point de vue justice, dépendait du présidial de Bourg, pour les matières présidiales, et du parlement de Dijon, pour tous les autres cas.

Le bailliage du Bugey était une première instance pour les affaires concernant les nobles, les ecclésiastiques, les tutelles et certains crimes. En ce qui concerne les justices seigneuriales, les causes pouvaient être portées en second appel au présidial et au parlement.

Très souvent, c'était le lieutenant général ou des lieutenants particuliers civils et criminels qui présidaient le tribunal de bailliage.

Il faut remarquer que le régime royal ne put jamais supprimer des charges qui ne correspondaient plus à des fonctions effectives : en effet, ces charges étaient devenues peu à peu des offices patrimoniaux, et les finances publiques ne pouvaient plus faire face au remboursement de ces charges. C'est pourquoi, nombreux furent les fonctionnaires sans charge bien définie.

Le bailli prit le nom de "bailli d'épée", mais c'était une survivance féodale. Petit à petit la charge de bailli perd de son importance pour devenir pratiquement inexistante.

Quelques noms de baillis du Bugey et de procureurs au bailliage :

- Au début du siècle, Bourdiguet, puis Jean Bossefin, procureur
- 1606, A. de Champier de Faverges
- 1619, Paul Savarin, procureur
- 1620, Guillaume Guinet de Montverd (de Lagnieu) est procureur du roi au bailliage
- 1633, Joseph Milliers, avocat du roi au bailliage
- 1651, Guillaume de Champier, seigneur de Feillens, également gouverneur de Belley.
- 1652, Guillaume Guinet de Montvert fils, procureur au bailliage
- 1655, Victor-Amédée de Lafont, seigneur de Saint-Apollinard, bailli du Bugey.
- 1683, Antoine Courtois, procureur
- 1687, Melchior Brillat, procureur
- 1690, (30 janvier), Jean-Louis de Grenaud de Saint-Julien, jusqu'en 1712
- 1704, Jacques Passerat
- 1707, Jean-Claude Grossy est procureur du roi au bailliage.
- 1712, Jean-Pierre de Grenaud, marquis de Rougemont, bailli de 1712 à 1717
- 1724, Jean-Baptiste Moyne est conseiller au bailliage.
- 1740, Pierre-Anthelme de Grenaud de Montillet de Champdor, bailli, à qui succède Claude Honoré de Montillet.
- Louis Honoré de Grenaud, bailli du Bugey était maréchal de camp des armées du roi (il avait épousé une De Chabannes).

Parmi les lieutenants généraux d'épée on peut citer :

- En 1634, De Camus.
- En 1708, Passerat du Parc.

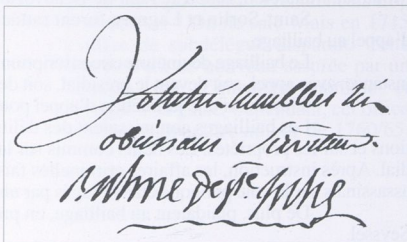
Cette charge fut supprimée en 1753.

Quant aux lieutenants civils et criminels dont les fonctions étaient essentiellement judiciaires et qui ravirent ces fonctions aux baillis, nous trouvons :

- 1601, Jean de Bullioud, puis Jean du Buisson.
- 1613, Barthélémy le Roux.
- 1614, Antoine Montillet
- 1622, Jacques de Camus.
- 1647, (11 mars), François de Tricaud.
- 1649, Pierre Trocu.
- 1688, Joseph-Anthelme de Tricaud.

Le XVIII^{ème} siècle voit ce poste de lieutenant général civil et criminel occupé par plusieurs membres d'une même famille que nous allons rencontrer souvent.

Il s'agit tout d'abord en 1694, d'André Balme, père, seigneur de Sainte-Julie. Nommé à ce poste le 17 juillet 1694, depuis 1679 il était contrôleur des montres et revues des maréchaussées de Bresse, Bugey et Gex. Il fut remplacé à ce poste en 1686 par Louis Leclerc.



Signature de M. Anthelme Balme de Sainte-Julie

En 1704, le poste de lieutenant général civil et criminel est occupé par son fils, également appelé André Balme. Puis en 1728, lui succède Anthelme Balme de Sainte-Julie, fils d'André. En 1779, c'est Charles-Marie Balme, le fils d'Anthelme.

Peu avant la Révolution, en 1782, Antide Rubat est lieutenant particulier civil et criminel.

L'armée

Dans le royaume de France, une ordonnance de 1439 décida la création d'une armée royale permanente. Les vassaux ne devaient plus, en principe, le service d'ost à leur suzerain, et les guerres privées seraient strictement interdites une nouvelle fois ; il s'agissait bien sûr des guerres entre seigneurs.

Cependant le roi ne renonçait pas à son droit d'exiger le service de tous ses sujets en cas de nécessité, mais cela se limita à une armée de réserve que l'on appela "les francs archers" qui ne donna pas satisfaction. Le roi pouvait toujours convoquer ban et arrière-ban, mais la dernière convocation fut déplorable, on l'abandonna en 1697.

Et se créa une armée active de métier, qui n'était pas alimentée par la conscription, mais constituée de mercenaires, souvent Suisses ou Allemands. Des recruteurs "racolaient" aussi des Français, pas toujours les meilleurs. Chaque capitaine, en général un noble, recrutait sur ses terres. Il fallut attendre 1776 pour que ce racolage soit réglementé.

Les officiers étaient nommés par le roi, mais très vite la vénalité des offices s'étendit à l'armée. Les postes élevés n'étaient donc accessibles qu'à la noblesse riche ; seuls, l'artillerie et le corps des ingénieurs, qui exigeaient des connaissances techniques, échappaient à la vénalité.

Vers 1750, le tiers des officiers est constitué par des roturiers, mais il ne s'agit là que de "bas-officiers". A noter qu'à la fin du règne de Louis XIV, il y a 500 000 hommes de troupe.

Un commissaire des guerres était nommé pour la Bresse et le Bugey.

En ce qui concerne l'armée régulière dans l'Ain, il y avait à Pierre-Châtel, la chartreuse forteresse, une compagnie franche, avec un capitaine, un lieutenant et un enseigne. Depuis 1641, des lettres de provisions de Louis XIII ont fait du prieur de la chartreuse, le commandant militaire de la place. Le fort de l'Ecluse a aussi une garnison avec un major.

Enfin et nous le verrons plus loin, depuis l'édit de 1766, chaque "ville", c'est-à-dire chaque agglomération entourée de remparts, a un gouverneur. C'est un office qui fut créé, comme les autres, pour faire de l'argent.

Lagnieu eut son gouverneur militaire ; c'était un poste qui s'achetait et qui constituait surtout un titre honorifique.

Parmi les chefs militaires en Bourgogne, signalons :

- Le marquis de Ragny, de 1615 à 1631 (il mourut en 1633),
- Le marquis de Thianges, de 1631 à 1638 (il mourut d'ailleurs cette même année 1638),
- M. de Saint-Sylvestre du Faure, que l'on trouve en poste en 1693,
- Le comte de Saulx-Tavannes, déjà nommé, et qui était en poste en 1722.
- Le baron d'Espagnac en 1754.
- Et un autre de Saulx-Tavannes, marquis de Gouvet en 1785.

Les milices provinciales

Ce sont là les premiers pas vers la conscription. En effet, Louvois en 1688 réorganisa l'armée de réserve en instaurant "la milice royale" dont le recrutement était confié à des civils. 250 miliciens furent incorporés de 1700 à 1710 et le nom fut changé en "milice provinciale".

Le régime de cette institution sera modifié plusieurs fois entre sa création et 1789.

En principe, pouvaient être appelés à effectuer une période d'instruction tous les célibataires de 20 à 40 ans. En réalité, il y avait beaucoup d'exemptions : les hommes mariés (ce qui poussa

La maréchaussée

Il ne faut pas confondre maréchaussée et gendarmerie ; cette dernière, à l'époque, était un corps de cavalerie de l'armée.

C'était une juridiction des "maréchaux", pour certains crimes et délits (vol sur les grands chemins, port d'armes sans autorisation, fausse monnaie, vagabondage, désertion...). En 1720 chaque généralité est pourvue d'une compagnie de maréchaussée et d'un tribunal prévôtal.

Il y avait en Bourgogne une "maréchaussée générale". Pendant un certain temps les prévôts particuliers étaient encore chargés de la police et de l'ordre public, mais en 1778 ces postes de prévôts ont été supprimés. A la création de l'institution, il y avait onze maréchaussées en Bourgogne.

Une maréchaussée fonctionne à Belley, avec un lieutenant de prévôté, un sous-lieutenant, un assesseur et un greffier. De cet "état major", dépendent plusieurs brigades, comprenant chacune : un brigadier et trois cavaliers. Ces brigades sont établies à Belley, à Nantua (St Martin du Fresne), à l'Ecluse, à Gex et à Saint-Denis-le-Chausson, lieux de passage importants. C'est sans doute cette dernière brigade, qui devait sévir à Lagnieu, en cas de besoin.

Quelques noms :

- En 1679, André Balme est nommé contrôleur ordinaire aux montres et aux revues des maréchaussées de Bresse, Bugey et Gex.
- Le 17 août 1686, il est remplacé à ce poste par Louis Leclerc.
- En 1706, Claude de Mermety est contrôleur en la maréchaussée de Belley.
- Le 20 décembre 1730, Honoré de la Chapelle est prévôt de la maréchaussée du Bugey. Il démissionne en 1734 et il est remplacé le 22 septembre de la même année par Antoine-Bruno de la Fredière, prévôt de la maréchaussée, remplacé lui-même par un Balme de Sainte-Julie, qui est nommé prévôt de la maréchaussée à Belley, le 14 juin 1743.

Etats généraux et états provinciaux

Les états généraux en France, aux XIV^{ème}, XV^{ème} et XVI^{ème} siècles, (nos régions n'étaient pas concernées alors, puisqu'à cette époque, savoyardes), étaient réunis pour donner des avis, avis par toujours suivis, ou pour accorder des subsides dans des circonstances exceptionnelles.

Il y eut une invitation à élire des députés aux états généraux en 1649, mais il ne semble pas qu'ils aient pu se réunir. Par contre, chaque ordre présenta un cahier de doléances.

Après 1652, les états ne sont plus convoqués ; il faut attendre 1789 pour assister à une nouvelle convocation des états généraux.

En ce qui concerne les états provinciaux, il en est autrement. A la fin du XVIII^{ème} siècle, il reste en France quatre grands pays d'états : Bourgogne, Bretagne, Languedoc et Provence, et seize petits pays d'états, dont faisaient partie Bresse et Bugey, qui ont été considérés de tout temps comme des "pays d'états".

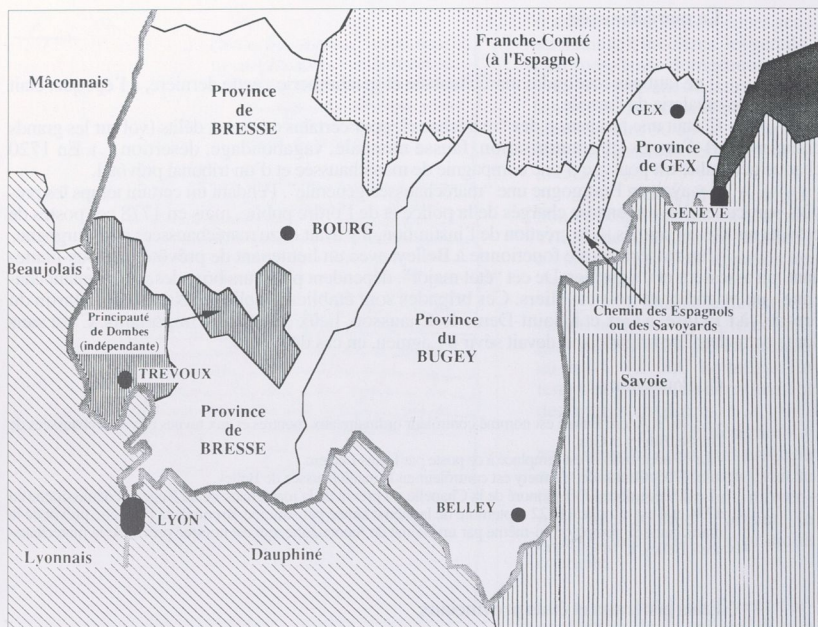
En effet, les états généraux de la Savoie se sont réunis souvent, certains auteurs disent depuis 1409, sous Amédée VIII. (2)

Ces états n'avaient pas un grand pouvoir, sinon un rôle consultatif. Cependant, ils avaient leur mot à dire au sujet des impositions demandées, et leur rôle était de défendre les privilèges acquis par la province. Toutefois, une des premières préoccupation d'Henri IV, après le rattachement à la France, fut de créer une élection en Bresse et en Bugey. On arriva ainsi à une situation paradoxale : une élection en pays d'états !

Essayons rapidement d'y voir un peu clair, car la question est fort complexe.

Les états provinciaux sont la survivance des états de Savoie. Ces états réunissent des représentants des trois ordres, qui tiennent chacun leur assemblée, en principe, tous les trois ans : clergé, noblesse et tiers état.

Mais chaque ordre se réunit à part. Il était prévu des assemblées générales des trois ordres dans les règlements, mais il ne semble pas que ces assemblées aient eu lieu bien souvent, tout au moins avant 1789. Elles se tenaient en principe à Pont-d'Ain, centre géographique.



Dans ce qui sera le département de l'Ain, situation des provinces (document établi par les A.D.A.)

Les trois ordres ne peuvent rien imposer sans lettres patentes du Roi, ni convoquer les assemblées générales, sans le consentement du roi ou du gouverneur.

Ordre du clergé

L'ordre du clergé se réunit à Belley, dans l'immeuble de l'évêché. Il faisait autrefois un seul corps. Les délégués sont : l'évêque, un député des abbés d'abbayes comme "hauts décimateurs", un représentant du chapitre cathédral, (c'est-à-dire le chapitre de Belley), un religieux et, le Bugey appartenant au moins à quatre diocèses, (comme on l'a vu : Belley, Lyon, Genève et Saint-Claude), quatre curés, chacun d'eux représentant un diocèse.

Il faut reconnaître aussi que chaque diocèse a des charges particulières. C'est là une organisation un peu spéciale, et qui d'ailleurs ne fut pas immuable. Les députés font la répartition des impositions entre les bénéficiaires* ; l'un d'entre eux, choisi par l'assemblée comme receveur, en reçoit le paiement.

Ordre de la noblesse

Peut en faire partie, tout gentilhomme ayant acquis la noblesse depuis au moins 60 ans, résidant en Bugey et soumis à l'impôt de la capitation. Du reste, une des premières occupations de cet ordre, est de statuer sur les demandes d'admission à l'ordre qui lui sont faites, avec preuves à l'appui.

La noblesse s'acquiert : par lettres patentes du roi, par une longue continuation de lignée noble non discutable, ou par le fait d'avoir exercé, pendant un certain temps, une fonction ou une charge conférant la noblesse.

Nous avons de nombreux procès-verbaux en ce sens.

Par exemple, le 22 janvier 1740, M. Guinet de Montverd, de Lagnieu, a présenté requête à l'assemblée, et "*lui a exposé, qu'étant fils de feu Antoine Guinet de Montvert pourvu de la charge de secrétaire du roi près le parlement de Grenoble, lequel feu Antoine avait acquis la vétérance et par là, la noblesse à lui et à sa postérité... l'assemblée générale, vus ladite requête et les titres joints, en a consenti les fins et délibéré en conséquence, que lesdits titres seraient enregistrés*" (3).

Suivent alors les 23 signatures des membres présents.

L'assemblée de la noblesse se réunit tous les trois ans, par permission du gouverneur de Bourgogne ; elle se tient à Belley. On y délibère des affaires du corps de la noblesse. On nomme trois syndics, trois commissaires, un secrétaire ; ils établissent les rôles d'imposition.

Parmi les syndics de la noblesse :

1650 - De Cordon
1654 - De la Batie, de Groslée, de Maillat
1659 - Ducros de Groslée, d'Entremont de Nattages, de Montferrand
1662 - De Groslée, de Montferrand, de la Balme
1666 - De Groslée, d'Angeville, du Breul de Sacconay
1669 - D'Angeville, du Breul, de Longcombe
1670 - De Grenaud de Rougemont, premier syndic
1674 - De Mareste, d'Oncieu, de Lyobard de Brion
1678 - D'Entremont, de Mareste, de Bouvent-Châtillon
1679 - De Grenaud, de Dortan des Marches, de Bouvent-Châtillon
1686 - De Grenaud, de Longcombe, de Lyobard
Claude Henri de Reydellet, secrétaire jusqu'en 1702
1692 - De Thouy, de Rougemont, de Baret
1695 - De Rougemont, de Thouy, de Baret
Gaspard de Mormieu, conseiller
1698 - De Thouy, de Rogles, de Seyssel-Cressieu
1702 - De Rougemont, Du Cros de Groslée, Reydellet de la Vellière
1708 - De Maillat, de Tricaud, Trocu de la Croze
1711 - Joseph de Moyria-Maillat, de Seyssel-Beauretour, de Tricaud
François de Mormieu, conseiller
1714 - De Tricaud, de Seyssel-Beauretour, de Seyssel-La-Balme
1717 - De Seyssel-Beauretour, de Seyssel-La-Balme, de Montferrand
1721 - De Seyssel-Beauretour, de Montferrand, de Suduyraud
1724 - De Seyssel-Beauretour, de Suduyraud, de Luyset
1727 - F. de Suduyraud des Allymes, de Luyset, d'Angeville
1730 - Idem
1733 - De Luyset, d'Angeville, d'Arestel
1736 - De Luyset, de Moyria-Maillat, de Seyssel-La-Balme
1739 - Idem
1742 - A. de Seyssel-Cressieu, J.B. de La Forest, de Douglas
1745 - De Crémeaux de La Grange, de La Forest, Bouillet du Cry
1748 - De Crémeaux, Bouillet du Cry, de Cordon
1751 - Idem
1754 - Idem
1758 - Idem
1761 - De Crémeaux, Bouillet du Cry, de La Forest fils
1764 - De Crémeaux, de Bouvens-Châtillon
1767 - Ch. de Bouvent, de Courlines, de Seyssel-Sothonod
1770 - De Bouvent, de Seyssel-Sothonod, de Douglas-Montréal
1773 - De Bouvent, de Seyssel, de Douglas
1776 - De Seyssel, de Douglas, Dujast
1779 - Idem
1782 - Idem
1785 - De Seyssel, Dujast, de Champollon
1788 - Idem

Des assemblées particulières sont faites devant le bailli ou son lieutenant et les rôles sont visés par l'intendant lui-même.

Les réunions ont lieu chez l'un de ses membres et très souvent à Belley, chez M. de Migieu.

L'ordre du tiers-état

Quant au tiers état du Bugey, les délégués étaient ceux des 22 principales communautés, qui étaient le plus souvent à la tête d'un mandement : Lagnieu, Poncin, Cerdon, Ambronay, Châtillon de Michaille, Rossillon, Rougemont, Montréal, Ambérieu, Vaux, Lompnes, Groslée, Saint-Sorlin, Peyrieu, Culoz, Virieu-le-Grand, Champagne et Saint-André de Briord ; ils avaient droit à une seule voix et ceux de Belley, Seyssel, Saint-Rambert et Nantua avaient droit à deux voix.

Les assemblées ont lieu en principe tous les trois ans et sont convoquées avec la permission du gouverneur. C'est le gouverneur qui fixe le lieu et la date de ces réunions ; la plupart du temps à Belley, dans l'auditoire royal. Le bailli ou le lieutenant général y président et souvent des gens du roi y assistent.

Le tiers état avait deux ou trois syndics et deux à cinq conseillers. En 1631, il fut décidé de porter ces nombres à quatre syndics et à quatre conseillers, ce qui ne fut jamais fait.

L'assemblée de 1658 nomma trois syndics, cinq conseillers et un secrétaire ; ces neuf personnes constituaient ce que l'on appelait le "bureau intermédiaire".

Parmi ces syndics, citons :

1722 - Du Vachat
1727 - J.B. Reverdy
1737 - Maret
1784 - Gaudet, Demerloz.

Les syndics et leurs conseillers, étaient chargés d'expédier les affaires courantes entre deux assemblées.

On y délibère sur les propositions des syndics pour demander au roi la permission d'imposer les fonds nécessaires pour le paiement des dettes contractées pendant la précédente triennalité, pour les réparations publiques, les gages des officiers et des messagers du pays, les reconnaissances et gratifications au gouverneur, au lieutenant du roi, aux ministres, aux intendants et à leurs secrétaires.

Les impositions sont faites par mandement. Le mandement de Saint-Sorlin comporte : Saint-Sorlin, Lagnieu, Vaux, Ambutrix, Villebois, Souclin, Sainte-Julie, Loyettes, Saint-Vulbas, Chazey et Rignieu (il est donc plus étendu que la châtellenie).

Les syndics veillent à la continuité des droits de leur ordre et de leurs privilèges. Le premier syndic doit rendre compte de sa gestion. On peut, lors des assemblées, faire des propositions de réforme ou des propositions de travaux à entreprendre ; ces propositions, si elles reçoivent un vote favorable, sont consignées dans des cahiers présentés au roi par l'intermédiaire du secrétaire d'état, et à l'intendant par le premier syndic qui se rend à Dijon ou même à Paris. Et il en revient avec les "lettres d'assiette" pour les impositions arrêtées dans l'assemblée.

Syndics et conseillers étaient rémunérés, (les syndics percevaient 400 £ pour les trois ans, les conseillers 200 £, plus 10 £ par jour, en remboursement de frais).

Nous avons dit que les états du clergé se réunissaient à l'évêché, ceux de la noblesse dans la demeure d'un de ses membres, c'est-à-dire dans un château de la région de Belley ; le tiers état se réunissait au bailliage, faute d'autre salle, ce qui posait des problèmes de transport, d'archives, etc.

Le 8 avril 1761, les états du Bugey réunis, décident la construction d'un "hôtel de province". Le devis est de 25 000 £, devis qui fut jugé trop onéreux. Alors on décide d'acheter une maison existante, celle d'un M. Cyvoct, pour 8 300 £ et d'y faire exécuter des travaux. Ces travaux durèrent cinq ans et coûtèrent plus de 30 000 £ (4) !

En septembre 1767, l'hôtel de province est livré à sa destination, en présence de M. Anthelme Balme, seigneur de Sainte-Julie, baron de la Vellière, lieutenant général civil et criminel au bailliage de Belley, de M. de Crémeaux d'Entragues, seigneur de Chazey, premier syndic de la noblesse. M. Maret, alors syndic du tiers état, avait remplacé M. Montanier.

L'hôtel de la province, que l'on voit encore à Belley, rue des Cordeliers, ne remplit son rôle que pendant 22 ans.

4 - Cf R. Pic "Bugey" N° 2, 1909 et N° 3, 1910

Les réunions des états étaient entourées d'un certain faste : après un discours d'ouverture, devant le grand bailli d'épée, ou à son défaut le lieutenant général d'épée, les discussions commençaient. Reconnaissons que le rôle exact des états est assez confus. Ils émettaient des vœux, faisaient suivre des propositions, soit de réformes, soit de travaux, mais ne participaient pas au gouvernement, d'autant que les syndics des trois ordres, ne se rencontraient entre eux, que très rarement.

Progressivement quand c'était encore possible, le pouvoir royal diminuait les attributions des états. Les syndics étaient pratiquement choisis par le gouverneur, et en 1742, le roi se réserva le droit de nommer quelques-uns des officiers, qui étaient ses créatures, c'est ce que l'on appela le "choix du roi". En 1748, les syndics des trois ordres sont alors déchargés de la police et de la levée de la milice. De 1740 à 1756 la gestion des ponts et chaussées leur est enlevée, si bien qu'au milieu du XVIIIème, siècle on a pu dire que les pouvoirs des états étaient si réduits, qu'ils n'étaient plus "qu'une assemblée de muets qui enregistraient les ordres reçus" (5).

Toutefois, cette appréciation semble exagérée : on a l'exemple, en effet, d'une décision des trois ordres réunis, pour faire porter plus justement la crue du sel, impôt qui finançait la création des routes et supprimait les corvées (6).

L'élection

La définition en a déjà été donnée : l'élection est une circonscription financière soumise à la juridiction d'élus. Cette administration dépend directement du roi. Richelieu voulut imposer l'élection en Bourgogne, mais cette mesure provoqua des émeutes.

Dès 1601, Henri IV instaura une election en Bresse et en Bugey, nous avons déjà signalé l'étrangeté de la chose.

C'est un corps constitué d'élus, comme son nom l'indique, qui est chargé de répartir les impôts royaux. C'est donc une des attributions des états et pratiquement la principale, qui leur est enlevée.

L'élection de Belley s'étend jusqu'à Nantua et au Pays de Gex ; cette election est également un tribunal, sans relation, ni avec les justices seigneuriales, ni avec la justice du bailliage, ni avec celle du présidial (7).

Et on assiste en Bugey à une importance grandissante de l'élection, alors que les états perdent peu à peu de leur pouvoir.

En tant que tribunal, l'élection juge en premier ressort les litiges concernant les impôts royaux, c'est-à-dire les tailles, (mais pas les traites, ni les gabelles), les fermes, les demandes d'exonération, de diminution, les transferts de cotes après les successions par exemple, ou après anoblissement (ce qui supprimait la taille).

Le tribunal de l'élection du Bugey siège à Belley. Il est composé d'un président, d'un lieutenant, de six ou sept conseillers, d'un procureur du roi et de greffiers. Le lieu de ses sessions est le tribunal de bailliage. Les officiers de l'élection sont les "élus", ce qui explique qu'on trouve souvent dans des actes mention de : "M. l'élus X ou Y". Ces élus étaient rémunérés.

Les intendants et leurs subdélégués accaparèrent progressivement les attributions de l'élection.

Pour mémoire, quelques élus et quelques officiers de l'élection :

- 1601 - Roussillon est procureur du roi à l'élection de Belley.
- 1602 - Antoine de Montillet est élu, Antoine Bellot est président.
- 1618 - Georges Ferraz, élu
- 1619 - P. Savarin est procureur du roi.
- 1627 - Antoine Mermet, et Claude de Murs, élus

5 - Cfr. Pic "Bugey" N° 2, 1909 et N° 3, 1910

6 - Bibliog. N° 20. Tome III (Article Alain Gros)

7 - Cf le § "Justice" dans le présent volume, marquisat de Saint-Sorlin

- 1628 - Claude de Montillet est président de l'élection
 1629 - Pierre Jarcellat. Ponce Gozon est procureur.
 1636 - F. Poncet est procureur du roi.
 1637 - A. Jallier est président
 1638 - F. Reydellet de Vorloz est lieutenant du roi en l'élection.
 1642 - P. Jallier de HautePierre est président.
 1647 - François Rostain.
 1649 - F. Savarin, procureur du roi.
 1653 - Claude de Montillet, président
 1654 - Claude Passerat de Bougne, élu
 1655 - B. de Montillet est président.
 1657 - E. Trocu est conseiller
 1660 - Charles Bernard
 1663 - Claude Bernard, Pierre Jallier, président.
 1664 - François de Reydellet de Vorloz est président.
 Pierre Mermet est élu, il est conseiller et remplace Antoine Mermet.
 1667 - Joseph Fabry, François Rostain
 1674 - J. Leclerc est avocat du roi en l'élection.
 1677 - P. de Reydellet est président, Claude Rubat est lieutenant.
 1679 - Simon Andréas
 1681 - Guy Capon est président, Etienne Jarcellat, élu
 1682 - Philibert Parraz
 1688 - Joseph Trocu
 1690 - Isaac Leclerc est élu, Martin Curty est président, André Balme.
 1692 - Balme est remplacé par Jean-Louis Robin.
 1695 - Martin Curty, neveu est président.
 1696 - Gaspard Cozon
 1697 - Jacques Leclerc, le frère d'Isaac Leclerc est élu
 1711 - Jean-Baptiste Jujact (de Lagnieu) est élu en l'élection de Belley.
 1713 - Brillat est procureur du roi en l'élection.
 1722 - (le 21 juillet) Joseph Jujact, fils de Jean-Baptiste, conseiller élu. Il est élu avec dispense d'âge en l'élection du Bugey, cette dispense lui est donnée à Chantilly en date du 19 juin 1725.
 1724 - Claude Favier est élu
 1725 - Joseph Jujact, élu, Pierre Curty président
 1727 - J. Durochas, élu.
 1734 - Charles Leclerc est élu à la place de Joseph Trocu.
 1735 - Louis Montagnat, président, Claude Favier.
 1738 - Jacques Leclerc est conseiller, secrétaire du roi, Valliérode est président en l'élection du Bugey.
 1739 - Honoré Combet
 1742 - Melchior Cullet est élu
 1743 - Etienne Videt, Augustin Mugnier.
 1748 - J. Braillat est procureur du roi.
 1750 - M. Mégard est lieutenant.
 1766 - Louis Marie Videt
 1769 - Louis Montagnat est élu

Voilà donc un ensemble d'institutions, en principe contradictoires, qui font que Bresse et Bugey ont, en France, une administration bien spéciale et tout à fait originale.

Il y eut même une "cour souveraine" à Bourg - un petit parlement ! - qui ne dura que de 1658 à 1661. Les officiers de cette cour furent nommés au parlement de Metz qui venait d'être créé. On comprend alors pourquoi quelques notables de la région sont titulaires d'un office à Metz.

La justice

Les modifications entraînées par le rattachement à la France furent très nombreuses dans le domaine de la justice. Sous les ducs de Savoie, les justices, nous l'avons vu, étaient seigneuriales et, en appel, on allait auprès du juge mage qui siégeait au bailliage et de là, à Chambéry au Sénat de Savoie. Les justices seigneuriales subsistèrent, au moins en partie. Mais les juges d'appel seigneuriaux furent supprimés par lettres patentes du 23 janvier 1750, alors que pendant plus d'un siècle, il y avait eu des conflits permanents de juridiction. Un système particulier s'appliqua à Lagnieu, Saint-Sorlin, Saint-Rambert, Poncin et Cerdon, nous le verrons plus loin.

Henri IV, après 1601 appliqua l'édit de 1551 qui jusqu'alors n'avait pas reçu de nombreuses applications dans les pays conquis. Guichenon (8) cite ce texte :

“... Créons et établissons par ces présentes un siège présidial en notre ville de Bourg auquel siège voulons que ressortissent nuement et immédiatement toutes les justices subalternes sièges de juridiction tant dudit pays de Bresse que de ceux desdits Bugey, Verromey et Gex et autres lieux à nous remis par ledit échange...”

Il convient de dire quelques mots des institutions judiciaires dans leur généralité.

Dès les premières années du rattachement à la France, le roi Henri IV, réorganisa les trois bailliages de Bourg, Belley et Gex. Ces tribunaux de bailliage devaient avoir une double attribution comme nous l'avons déjà dit :

- Une juridiction de première instance, connaissant les délits commis sans effraction sur les propriétés ou dans l'intérieur des habitations.

- Une juridiction d'appel pour les justices seigneuriales qui continuaient à fonctionner et qui défendaient fermement ce privilège.

Le rôle du juge mage savoyard était donc maintenu dans ce cas.

Lorsque le bailliage jugeait en premier ressort, l'appel devait être porté devant le présidial de Bourg.

C'était là, une nouvelle juridiction, qu'Henri IV mit en place dès 1601 ; elle existait déjà en France, créée par Henri II, comme juridiction intermédiaire entre bailliage et parlement ; mais le siège de ce dernier, en la capitale de la province, était trop éloigné pour beaucoup de justiciables (9).

Le présidial, lorsqu'il jugeait en première instance à Bourg, était assimilé au bailliage. Compétence au civil de 500 £, portée plus tard à 1 000 £, puis, en août 1777, à 2 000 £.

Deux grandes ordonnances ont régi la justice jusqu'à la Révolution : au civil “l'ordonnance sur les matières civiles” de 1667, et au criminel “l'ordonnance royale pour les matières criminelles” de 1670.

Pour les cas royaux et “matières bailliagères”, et surtout pour juger les appellations interjetées des juges seigneuriaux, le présidial était tribunal d'appel des bailliages du Bugey et de Gex.

Le présidial était composé d'un premier président, d'un second président, d'un lieutenant général civil, d'un lieutenant général criminel, de sept conseillers, d'un conseiller pris dans le clergé, d'un avocat du roi et d'un procureur du roi. Cette liste fut modifiée plusieurs fois (10).

Justices seigneuriales

Les justices seigneuriales anciennes, concédées par les princes de Savoie à divers fiefs, continuèrent à s'occuper de la première instance. Le présidial devenait pour elles un tribunal d'appel, sauf dans le cas où l'appel était déjà de la compétence des justices seigneuriales. Dans ce cas un deuxième appel devenait possible devant le Parlement de Dijon. En Bugey, les justices seigneuriales s'exercèrent à Saint-Rambert ou à Belley, à partir de 1607.

Virieu-le-Grand qui a conservé une “justice mage”, va directement en appel au Parlement de Dijon. Par contre, les justices seigneuriales de Nantua, qui dépendaient auparavant de Cluny, vont en appel au bailliage de Belley.

Le roi cherchait à réduire au maximum le pouvoir des justices seigneuriales et supprima en 1750, toutes les justices d'appel seigneuriales dont le rôle fut attribué au présidial. En fait de justice seigneuriale, il n'y avait plus alors en France deux degrés de juridiction dans la même justice. En Bresse et en Bugey ce double degré a subsisté jusqu'en 1629.

8 - Bibliog. N° 484

9 - Bibliog. N° 247

10 - A remarquer que Samuel de Truchis, déjà rencontré, fut nommé conseiller du roi et assesseur au siège présidial de Bourg, par lettres d'Henri IV datées de Paris du 6 juillet 1601. Il fut nommé ensuite lieutenant particulier, assesseur criminel le 16 octobre 1605. Cf Tome III, château de la Durandière

En 1617 et le 12 mars, il y eut un traité entre les seigneurs hauts justiciers et les officiers du présidial. Les seigneurs hauts justiciers consentirent à la suppression du double degré de juridiction, et en 1629, cette mesure fut étendue à toutes les autres justices seigneuriales, c'est-à-dire moyennes et basses.

Les procureurs du roi constituaient, avec les avocats du roi, ce que l'on appelle aujourd'hui le ministère public. C'étaient des officiers royaux attachés aux juridictions inférieures. Ils s'adjoignaient des substitués.

Nous reviendrons sur les justices seigneuriales de la région.

L'officialité

À côté de cette justice civile, déjà passablement complexe, il existait une justice ecclésiastique.

La Bresse, le Bugey, le Valromey et le Pays de Gex, on le sait, étaient répartis en quatre diocèses et même en cinq (en comptant celui de Mâcon qui n'avait que quelques paroisses sur la rive gauche de la Saône). Mais à Lyon, l'archevêque métropolitain, assurait une certaine unité.

Il y avait un official, c'est-à-dire un tribunal ecclésiastique métropolitain qui siégeait dans un territoire commun, et au Parlement de Dijon et au diocèse de Lyon. Il connaissait des causes des évêchés ressortissant du territoire du parlement, de même que des appels.

Dans ce qui devait devenir le département de l'Ain, il y avait deux officialités : l'une recevait les appels des sentences de celle du diocèse de Lyon, l'autre les appels des sentences de celles des autres diocèses dépendant de la métropole de Lyon.

En 1675, l'archevêque, Mgr Camille de Neuville, réunit ces deux officialités et nomma official métropolitain de Bresse et de Bugey, le chanoine Bouchoud, du chapitre de Pont-de-Vaux.

Un official "forain", connaissait des causes judiciaires en première instance. A ce poste fut nommé, le 4 juillet 1675, en remplacement du chanoine Mourier, du chapitre de Meximieux, décédé, Messire André Brun, curé de Torcieu, bachelier en droit, qui fut promu en même temps, doyen du chapitre de Lagnieu (11).

Il y eut donc un temps où les affaires de l'official ordinaire se passèrent à Lagnieu, car l'évêque avait le droit de fixer où il voulait le siège de cet official. Puis cette officialité siégea à Bourg. On voulut ensuite la rapprocher de Lyon et on pensa que Miribel était tout indiquée ; ce qui fut fait, semble-t-il, mais pour peu de temps, la Révolution intervenant.

Quelles étaient au juste les matières qui étaient de la connaissance des juges ecclésiastiques ?

La question n'est pas simple, et Philibert Collet (12), y consacre tout un chapitre, sans arriver à une conclusion satisfaisante, "*il faut prendre toutes les matières dont les juges d'église ne connaissent pas. Par ce moyen on connaîtra ce qui reste à leur juridiction*".

Distinguant le "possessoire", c'est-à-dire l'action qui porte sur ce qui a trait à la possession, à la jouissance d'un bien ou d'une chose et le "pétitoire", c'est-à-dire l'action par laquelle on demande la propriété d'un bien ou d'une chose : "*il faut vider le possessoire avant que de poursuivre le pétitoire*" (Adage de justice).

On dit que le possessoire est jugé par le juge ordinaire pour maintenir un possesseur ou le rétablir s'il a été dépossédé par violence. Pour demander une possession, il faut recourir au juge d'église. Ce n'est pas absolu. D'autre part, les justices seigneuriales sont-elles compétentes pour connaître des affaires dans lesquelles des ecclésiastiques ont des intérêts ?

11 - A.D.R. 10 G 1 444

Cf.J. Chetail : "Notes sur la juridiction ecclésiastique en Bresse et en Bugey sous l'Ancien Régime". Gorini N° 49 de 1974

12 - Bibliog. N° 246 - p. 33

Philibert Collet cite une affaire concernant Lagnieu, il s'agit d'une affaire "d'église" :

Il existait dans l'église de Lagnieu, une chapelle sous le vocable de Saint-André ; cette chapelle avait été fondée il y a bien longtemps, et la fondation en avait été reprise par Berthet Guinet qui l'avait pourvue d'une rente, perçue par un recteur, moyennant certaines conditions (sans doute un nombre de messes annuelles à célébrer). Le recteur vint à décéder. Deux candidats furent présentés afin de pourvoir à son remplacement : Messire Benoît Philibert, présenté par Pierre Guinet de Montgrillet, et Messire Claude Angeloz, présenté par Hugues Guinet de Montverd, tous deux se prétendant héritiers du fondateur ou de son successeur. L'une des parties avait porté le litige devant le bailliage de Belley, l'autre devant le juge de Saint-Rambert. Le parlement jugea sur le fond et Philibert Collet écrit : *"il faut donc conclure que dans nos provinces, les juges des seigneurs, principalement ceux des grands fiefs, peuvent connaître des affaires qui sont exceptées de la juridiction des juges d'église"*.

Pour nous il faut bien reconnaître que tout cela n'est pas très clair.

FINANCES ET IMPÔTS

À l'origine, les revenus du domaine direct constituaient l'essentiel des ressources royales, mais ils devinrent vite insuffisants. Les apanages donnés à des membres de la famille royale ou les engagements de certaines parties du domaine (les revenus en étant perçus par les engagistes, c'est-à-dire les prêteurs) contribuaient encore à réduire les ressources. Il fallut donc trouver d'autres fonds, d'où nécessité de lever des impôts.

Les impôts directs

La taille royale

On pense généralement qu'elle a été une contribution de remplacement du service militaire. Elle n'était donc exigée, à l'origine, qu'en temps de guerre. Mais elle est devenue un impôt régulier à partir de 1439, date de création d'une armée permanente de métier.

C'était un impôt de répartition, le seul impôt direct jusqu'en 1695. Chaque année la somme globale qu'elle devait fournir était fixée par le conseil des finances : c'était le "brevet de la taille".

En cas de nécessité, en cours d'année, on exigeait ce que nous appellerions aujourd'hui des "centimes additionnels", qui prenaient des noms divers : la grande crue (crue voulant dire bien sûr "augmentation"), le taillon, la capitation à partir de 1701.

La répartition était faite d'abord entre les généralités, puis dans chaque généralité, entre les élections qui la composaient et enfin, entre tous les habitants taillables des communautés, c'est-à-dire ceux qui ne bénéficiaient pas de privilège fiscal.

- La taille pouvait être personnelle, c'était la base, elle était assise sur tous les revenus du contribuable, quelle que soit leur nature. Etant, comme indiqué plus haut, un impôt de remplacement du service militaire, il ne faut pas s'étonner qu'en soient exemptés les nobles, qui fournissaient toujours le service de la guerre (l'impôt du sang) et les clercs qui, en principe, n'étaient pas soumis à ce service.

- La taille était parfois réelle, dans ce cas elle ne touchait que les revenus fonciers. L'impôt ne frappait que les fonds roturiers, exonérait les fonds nobles et les fiefs. Dans les pays d'états, la taille existait, mais sous la forme d'un don gratuit réparti comme une taille réelle. Il y avait en fait une grande inégalité fiscale.

En 1601, les impôts sont de 15 millions de £, en 1624 de 19 millions, en 1639 de 45 millions, en 1648 de 50 millions, pour se stabiliser ensuite autour de 40 millions.

Les états généraux, qui ne sont plus réunis, ne peuvent tenter de faire réduire ce montant. Seules les régions qui ont conservé des états provinciaux (comme la Bresse et le Bugey) essayent, mais pas toujours avec succès, d'obtenir des réductions.

Dans les petites communautés, ce sont les syndics qui procèdent à la répartition de l'impôt parmi leurs administrés. Dans les plus grosses communautés, comme à Lagnieu, on nommait des "pérequateurs" chargés de ce travail, nous les retrouverons.



Carte de "Bresse", comportant le Bugey. Souvent le terme de Bresse était employé pour désigner l'ensemble Bresse, Bugey, Valromey et Pays de Gex

Voici une liste, non exhaustive, de receveurs et contrôleurs des tailles du Bugey :

- 1603 - J. Passerat, receveur
- 1617 - Claude Passerat, contrôleur
- 1618 - J.B. Trebillet, receveur
- 1619 - Nicolas Louvet, receveur
- 1620 - Pierre de Gendrier, receveur
- 1624 - Antoine de Migieu, receveur
- 1627 - Balthazar Prost, contrôleur
- 1634 - Antoine Trocu, receveur
- 1640 - Melchior Garaut, contrôleur
- 1649 - Pierre Trocu, receveur qui remplace son frère Antoine
- 1654 - Philibert de Beney,
- 1663 - Pierre Cottin, remplace B. Prost comme contrôleur
- 1664 - François Garaut, receveur, décède cette année-là, Pierre Trocu le remplace provisoirement
- 1669 - Guillaume Bouillet, receveur
- 1675 - Etienne Pignat
- 1676 - Michel Culet
- 1677 - Guillaume Bouillet, receveur
- 1720 - Du Vachat, receveur
- 1738 - Louis Bouillet de Noiron, receveur

La capitation

Ce fut un nouvel impôt créé en 1685, pour faire face aux besoins militaires du moment, pendant la guerre contre la ligue d'Augsbourg. Supprimée en 1697, puis rétablie en 1701, la capitation devint définitive après quelques modifications.

Elle procura 23 millions de livres en 1698 et 28 millions en 1740.

En principe, elle était répartie entre tous, sans aucun privilège, mais les nobles contribuables, divisés en 22 catégories, étaient loin d'être taxés judicieusement.

Les nobles bénéficiaient d'un système très avantageux.

Le clergé de France racheta la capitation en 1710 en versant 24 millions de livres, comme "don gratuit". Mais le clergé de Bresse et de Bugey, n'ayant pas le même statut que le clergé de France, essaya d'y échapper.

Les "dixièmes" et les "vingtièmes"

Ce fut un nouvel impôt engendré également par les dépenses de guerre, cette fois celle de la succession d'Espagne en 1710. Les finances publiques étaient à cette époque dans un état alarmant.

En principe, l'impôt devait se monter au dixième de tous les revenus des terres, des offices et des commerces. Cet impôt fut supprimé en 1717 et réapparut épisodiquement en périodes difficiles, pour devenir définitif à partir de 1749, mais cette fois sous la forme du "vingtième".

Ce nouvel impôt se montait au vingtième des revenus, le produit devant en être affecté à l'amortissement de la dette publique, mais ce ne fut pas toujours le cas. Il y eut un deuxième vingtième en 1756 et même un troisième, seulement à titre très temporaire.

Tous les revenus y étaient soumis, sauf ceux qui provenaient du travail manuel, mais très vite, là aussi, il y eut des privilèges. Cet impôt était établi à partir de déclarations qui, bien entendu, n'étaient pas toujours exactes, d'où des vérifications et l'impopularité des agents du fisc.

En 1753, la province est très endettée, si bien que dans les années suivantes (en 1757) une levée supplémentaire de 75 000 £ est imposée en Bugey. En 1760, la capitation est doublée ; elle est même triplée pour certains contribuables. Cette même année, on a perçu trois fois le vingtième, heureusement ces charges sont mieux supportées. Les travaux de viabilité qui avaient été suspendus par manque de fonds, furent repris en 1764.

Dixième et vingtième furent supprimés en 1786.

Les impôts indirects

La gabelle

Le plus important des impôts indirects était la gabelle. Il consistait dans le monopole de la vente du sel au profit de l'Etat. Le prix du sel était fixé au-dessus de sa valeur marchande, et la différence constituait l'impôt.

Certaines provinces n'y étaient pas soumises, c'étaient les pays "rédimés", comme le Poitou, l'Auvergne, le Périgord, qui, eux, avaient racheté la gabelle. La Bretagne et les Flandres qui étaient pays producteurs de sel, n'y étaient pas soumis non plus, car la fraude y était trop facile, c'étaient les pays "exemptés".

La vente du sel était faite, dans les pays de gabelle, en gros par des greniers à sel et au détail par ce que l'on appelait les "*regrattiers*". Quelques privilégiés portaient le nom de "*francs salés*" et payaient le sel au prix de la marchandise seule.

La Bourgogne était un pays "de grande gabelle" : toute famille était tenue d'acheter chaque année une quantité minimum de sel. Aussi, il était délivré au moment des achats des "*billets de gabellement*", pour justifier de la quantité consommée.

Bresse et Bugey, nouvellement incorporés à la Bourgogne, étaient pays de "petite gabelle". En principe, la consommation était libre, mais si on ne présentait pas de billets de gabellement, on était réputé fraudeur ; la fraude était fréquente et pratiquée à tous les niveaux, malgré les lourdes peines qui frappaient les "*faux sauniers*" : les galères, ou même la peine de mort.

La gabelle était une des meilleures ressources du trésor royal. Elle rapportait un montant équivalent à celui de la taille.

Il y avait en Bourgogne 32 greniers à sel et dans notre région des greniers existaient à Bourg, Belley, Lagnieu, Seyssel, Nantua et Gex.

En 1745, Jacques Guignard était receveur des gabelles du Bugey.

Le contentieux de la gabelle relevait en première instance des greniers à sel qui étaient une sorte de juridiction avec direction à Bourg, et en appel, des cours des aides. Un grenier à sel fonctionnait à Lagnieu, avec son personnel que nous retrouverons.

Les aides

C'étaient des taxes perçues sur la circulation, la vente et la transformation de certaines marchandises, à l'intérieur du royaume. Cet impôt fut instauré en 1435. Les pays d'états en étaient exonérés, en principe, mais là aussi, se rencontraient beaucoup d'inégalités et surtout une grande complexité. Les boissons étaient parmi les marchandises les plus imposées.

Parmi les receveurs et contrôleurs des aides :

1602 - François de Gendrier

1603 - Gaspard Passerat et Guillaume Fore

Souvent gabelle et aides étaient affermées par la "ferme générale", d'où l'appellation donnée à un personnel de tout niveau, les "*employés aux fermes du roi*".

Traites et traites foraines

C'étaient, en gros, les droits de douane à l'entrée ou à la sortie, non seulement du royaume, mais aussi de certaines provinces ou généralités. Taxes à l'exportation d'abord sur certaines marchandises, puis, à partir du XVIème siècle, taxes à l'importation.

Colbert fit rédiger en 1664 un tarif général des traites.

Mais dans ce domaine aussi, il y avait de grandes inégalités d'une province à une autre.

Cinq "*grosses fermes*", provinces entourées d'un cordon douanier, percevaient le tarif officiel. D'autres provinces dites "*réputées étrangères*" avaient refusé le tarif de Colbert et payaient des droits élevés. Enfin, les provinces "*à l'instar de l'étranger*", trafiquaient librement avec l'étranger, mais payaient des droits pour leur commerce avec l'intérieur.

Tout cela, certes, ne favorisait pas le commerce.

Comme pour les autres impôts, le système était d'une effroyable diversité et complexité !

Ajoutons qu'un édit de 1654 soumit les exploits et ajournements, c'est-à-dire certains actes de procédure, à une formalité de contrôle, qui consistait à transcrire sur un registre l'acte qui était ainsi conservé et acquerrait de ce fait date certaine. C'est ce que l'on appelle toujours "*l'enregistrement*" qui s'est étendu à la plupart des actes publics.

Cette obligation fut étendue par la suite à tous les actes authentiques, comme les actes notariés, et même les actes sous seing privé. Bien entendu, un droit était perçu à cette occasion.

Un bureau d'enregistrement fonctionnait à Lagnieu, un autre à Briord de 1693 à 1713, puis à Serrières de 1713 à 1725 et enfin à Lhuis à partir de 1734.

Pour les transactions immobilières cette formalité permettait aussi de percevoir un droit de mutation dit "*le centième denier*".

Le tabac

Enfin, le tabac était aussi un monopole d'Etat. Lagnieu possédait son "bureau des tabacs" dont le receveur était un fonctionnaire nommé par l'administration.

A côté de ces impôts réguliers, il convient de mentionner les expédients financiers, très souvent utilisés : les emprunts forcés, les dévaluations, les créations et les ventes d'offices ou de fonctions plus ou moins utiles, les ventes de lettres d'anoblissement et, à partir de 1776, la loterie royale.

Voyons de plus près la répartition de certains impôts en Bugey.

Les impôts du clergé

Au terme d'un statut, voté en 1580, le statut fiscal du clergé de France fut établi. Une annuité fixe de 1,3 million de £ était accordée au roi, pour le service de la rente, qui en fit souvent un autre usage. A cela s'ajoutaient des "dons gratuits" sollicités de plus en plus souvent...

Les "dons gratuits" du clergé se montèrent à 6 millions en 1641, à 12 millions en 1692 et à 18 millions en 1742.

Enfin, pour ne pas être soumis aux impôts de droit commun, c'est-à-dire la taille, la capitation, les dixièmes et les vingtièmes, le clergé a versé, pour le rachat et "l'abonnement" de ces impôts (en somme, un forfait), des montants considérables. Il est donc faux de dire que le clergé en général, ne payait pas d'impôts ; tout simplement, il ne les acquittait pas sous la même forme que les autres contribuables.

Le clergé était donc exonéré de toutes impositions régulières avant 1601, et ce privilège est confirmé à cette date. Le diocèse de Lyon est imposé tous les cinq ans de décimes et de "dons gratuits".

En principe, le clergé n'est soumis qu'aux impôts indirects, dont les principaux sont la gabelle et les "crues du sel", c'est-à-dire les augmentations de la gabelle.

Dès le rattachement de nos provinces à la France en 1601, les états du clergé de Bresse et de Bugey demandèrent, dans des "cahiers" adressés au roi Henri IV, de continuer à jouir de leurs privilèges. Des lettres patentes de novembre 1601, leur donnèrent satisfaction ; et ces privilèges étaient importants pour l'ancien clergé de Savoie.

Au sujet de l'imposition, il fallait, en principe, faire la distinction entre le patrimoine ancien et le patrimoine nouveau. Seul le nouveau était imposé. Il faut cependant rappeler, qu'en Bugey en particulier, les biens fonciers ecclésiastiques étaient fort importants.

Mais c'était sans compter avec le clergé de France qui considérait que le clergé de Bresse et de Bugey lui était assimilé et devait donc être compris dans le rôle de ses impositions, c'est-à-dire abonnement et dons gratuits. Il fut même demandé à l'intendant de Lyon de faire dresser la liste des bénéficiaires de Bresse et de Bugey avec mention de leur valeur. D'où action en justice qui aboutit à l'arrêt du 28 août 1608, déclarant le clergé de Bresse et de Bugey : "...*franc, quitte, déchargé, tant du passé que pour l'avenir de toutes décimes, impositions et cotisations de quelle qualité et condition qu'elles puissent être*" (13).

Cependant, en 1625, malgré cette déclaration, l'assemblée du clergé de France, réunie à Bordeaux, prit prétexte d'un don gratuit de 3 millions accordé au roi, pour solliciter de nouveau la participation du clergé de nos régions. Ce clergé fit appel au roi et lui fit savoir d'une part, qu'il n'était ni convoqué, ni représenté dans les assemblées du clergé de France (dans ces conditions les décisions prises ne le concernaient pas), d'autre part qu'il n'était pas concerné non plus par les impôts du clergé de France qui jouissait d'autres privilèges et enfin, que le clergé de Bresse et de Bugey payait lui-même la taille sur les biens patrimoniaux et sur ceux d'acquisition récente.

Ce fut alors l'arrêt du 23 mai 1626 :

"Tous les bénéficiaires, (c'est-à-dire les titulaires de bénéfices ecclésiastiques) de Bresse, Bugey, Valromey et Pays de Gex, restent exonérés de toutes décimes, tant ordinaires, qu'extraordinaires, mais à la charge de payer la somme de 3 000 £ par an au receveur des décimes de Mâcon moyennant quoi, il sont dispensés de payer les 6 000 £ à l'avènement de chaque nouveau roi. Les bénéficiaires peuvent nommer qui leur semblera bon, pour procéder à la répartition de ces 3 000 £ et le présidial de Bourg, connaîtra des litiges qui pourraient s'en suivre".

En 1646, le clergé de France contre-attaqua de nouveau. Le régime spécial et très favorable accordé au clergé de Bresse et de Bugey fut maintenu par un arrêt du 1er juillet 1651 et un autre du 21 octobre 1655. Ces arrêts ont été suivis de plusieurs autres, à chaque nouvelle attaque du clergé de France.

Il faut rappeler aussi que le clergé de Bresse, Bugey, Valromey et Gex dépend à cette époque de plusieurs diocèses, dans lesquels la répartition se fait différemment et que chaque diocèse a des charges particulières, indépendantes du clergé de France, ce qui ne simplifie rien.

Mais en 1695, Louis XIV, ayant un besoin pressant d'argent, instaura une capitation générale. Le clergé de France racheta cette capitation en augmentant considérablement le don gratuit et en incluant dans la répartition de ce don, le clergé de Bresse et de Bugey. D'où, bien sûr, nouvelles plaintes et nouvel arrêt, un de plus. Le clergé de Bresse et de Bugey est, cette fois encore, exonéré du don gratuit, mais à l'exception de la part qui le concerne dans le rachat de la capitation : c'est l'arrêt de 1696 confirmé en 1701.

En 1715, nouvelle imposition du dixième, nouvelle plainte et nouvel arrêt ; le clergé de Bresse et de Bugey paiera non seulement les 3 000 £ annuelles, mais encore sa quote-part des impositions extraordinaires du clergé de France, relatives à la capitation et au vingtième. Les privilèges s'amoindrirent régulièrement.

En gros, ce système se poursuivit jusqu'à la Révolution, tant bien que mal. En plus de cette division en quatre évêchés, existaient dans ces diocèses, des "bénéfices"*¹⁴, dont les titulaires résidaient dans d'autres diocèses. Les conflits n'étaient donc pas rares !

Il existe un document très intéressant (14) : c'est le "*Mémoire présenté à l'assemblée du conseil des trois ordres du Bugey à Belley, le 10 février 1789 par deux syndics généraux du Tiers-Etat, nommés commissaires par l'assemblée du 2 décembre 1788.*" Ces syndics avaient pour noms Gaudet et Demerloz.

Nous n'avons pas les moyens de vérifier les chiffres fournis dans ce rapport. Il peut se faire qu'ils aient été un peu "arrangés" pour les besoins de la cause, nous donnons donc ces chiffres sous toute réserve.

Le clergé du Bugey comme d'ailleurs celui de Bresse, Valromey et Gex, paye en 1788, donc à la veille de la Révolution, des "*décimes*", pour les biens anciens. Sur un montant d'abonnement de 3 000 £ pour les quatre pays, le Bugey paye environ 1 200 £, somme à laquelle il faut ajouter la taxe pour les dépenses, de l'ordre de 600 £. Les biens de nouvelle acquisition payent la taille, mais les auteurs du rapport prétendent que, même si ces acquisitions ont été très importantes, seule une petite partie est imposée, car nombreux sont les procès intentés aux paroisses par les maisons religieuses ou les ecclésiastiques, procès qui devaient avoir pour conséquence de suspendre l'exigibilité de l'impôt. Le mémoire estime le total des tailles et capitations à 2 200 £, ce que nous trouvons exagérément bas.

Les biens de nouvelle acquisition ont été soumis au vingtième par l'arrêt de 1784. Cet impôt fut recouvré pour la première fois en 1785. Son montant pour 1788 était de 1 100 £.

La crue sur le sel, étant un impôt indirect, est donc payée à chaque achat de sel, et dans ce cas, pas de dérobade possible, l'impôt est de 6 £ par minot* de sel. On considère que 1 800 ecclésiastiques, ou personnes nourries par des ecclésiastiques, doivent consommer 300 minots, ce qui représente environ 1 800 £.

Voici donc le total des impôts du clergé du Bugey pour 1788, avec toutes les réserves possibles :

- Décimes	1 800 £
- Taille et capitation	2 200 £
- Vingtième	1 100 £
- Crue sur le sel	1 800 £
Total	<hr/> 6 900 £

Les impôts de la noblesse

En 1601, la noblesse rédigea aussi son cahier, dans lequel elle réclame le libre commerce du sel, l'abolition de la taille, la convocation des états provinciaux suivant l'ancien usage, la diminution du nombre d'offices et surtout la révocation du juge d'élection. La noblesse ne veut payer aucun impôt : "*L'impôt des tailles n'a jamais été audict pays que sur les roturiers*".

A cela le roi répondit : "*la noblesse pourra toujours s'adresser au roi pour avoir justice*".

14 - A.D.A. L. XXXIV C

15 - Cf Tome I, 2ème partie P. 295

Nous avons vu (15), que la noblesse, qui payait la gabelle comme tout le monde, s'était récusée lorsque cette gabelle avait été transformée en "taille". C'était une question de mots, mais on en a fait un principe. Progressivement, elle eut à supporter quelques impôts, mais qui restaient très modestes. En effet, les lettres patentes d'Henri IV, données à Poitiers en mai 1602, disent en substance :

"1) - Les anoblis de plus 50 ans, seront taxés au rôle, uniquement pour les biens ruraux et roturiers qu'ils possèdent. Ils seront exonérés pour les biens nobles et féodaux.

2) Les anoblis depuis 20 ans seulement, seront taxés pour tous leurs biens, meubles et immeubles quelconques, malgré leurs lettres d'anoblissement, qui sont et demeurent révoquées et annulées.

3) Les anciens nobles sont exonérés en principe pour les biens ruraux, possédés avant l'édit de 1564, et cela à titre provisoire, en attendant une décision."

On retrouve là, de la part du roi de France, une certaine réticence devant le grand nombre de personnes anoblies, moyennant finances bien entendu, par le duc de Savoie, à la fin du XVIème siècle.

Dans les cahiers présentés au roi en 1605, le corps de la noblesse du Bugey demandait que cette distinction entre 20 ans et 50 ans de noblesse soit supprimée, de même que celle des "anciens nobles", et que tous soient de nouveau déclarés "gentilshommes de la noblesse", qu'ils soient exempts de toutes charges, sauf celles auxquelles sont tenus les plus anciens membres de la noblesse.

La noblesse obtint des lettres patentes le 7 août 1605 et le 4 août 1607. Le roi accepte l'affranchissement des tailles pour les biens acquis par les nobles postérieurement à l'édit de Lagnieu (16). Cela souleva de vives protestations et les syndics du tiers état s'opposèrent à leur entérinement, qui n'intervint à Dijon que le 18 janvier 1611.

Finalement, on en arrive à ce règlement : tous les nobles qui acquerront des biens ruraux et roturiers payeront la taille sur ces biens. Cela jouait donc pour les acquisitions postérieures à l'arrêt de 1612, mais malgré cela il y eut une telle confusion, surtout à partir du début du XVIIIème siècle, que finalement, les nobles ne payèrent pratiquement pas de taille.

Ils acquittent cependant quelques impôts :

- D'abord la capitation. Les syndics de la noblesse établissent eux-mêmes leurs rôles que l'intendant de Bourgogne rend exécutoires. Il s'agit-là de l'impôt pour le roi ; les syndics y ajoutent une certaine somme pour les frais de fonctionnement des états de la noblesse et surtout pour leurs propres dépenses et celles de leurs conseillers et greffiers.

- Ensuite les dixièmes et les vingtièmes, plus un nombre de sols par livre, sur le montant de ces impositions.

Le rôle en est établi par les syndics généraux de la noblesse et du tiers réunis.

- Enfin, la noblesse payait en impôt indirect, la crue sur le sel ; mais, de plus en plus, les familles nobles habitant les grandes villes, en Bugey même, il restait peu d'assujettis.

Cela n'allait pas loin. Il est vrai que les nobles invoquaient le "don du sang", c'est-à-dire leur contribution à la défense du pays en versant leur sang, mais, nous l'avons vu, le ban et l'arrière-ban n'étaient plus convoqués.

Toujours d'après le rapport cité plus haut, voici, et avec les mêmes réserves, un état des impôts payés par la noblesse du Bugey en 1788.

- La capitation, à laquelle on ajoute la somme votée pour le fonctionnement des états, les émoluments des syndics etc.	4 398 £ 05 s
- Les vingtièmes, y compris le sol par livre,	27 369 £ 11 s
- La crue du sel, il s'agit d'une approximation, 90 ménages nobles multipliés par 10 personnes chacun égalent donc 900 personnes qui doivent consommer en moyenne 150 minots de sel,	1 000 £
- Total	32 767 £ 16 s

Voici un extrait d'un "tableau de la capitation" pour 1788, tableau d'une autre provenance que le précédent :

Noblesse du Bugey	2 795 £ 06s.10	+ accessoires, au total	3 142 £ 01 s
Bailliage de Belley	148 £ 13s	id°	167 £ 02 s
Offices de l'élection	564 £ 17s.04	id°	634 £ 18 s
Maréchaussée	70 £	id°	78 £ 12 s
Taille Bugey et Gex	32 260 £ 19s.03	id°	36 262 £ 11 s 5 d
Total général			40 285 £ 04 s 5 d

ce qui doit donner un chiffre peu éloigné du total précédent pour le Bugey, puisque dans le chiffre de 40 285 £ est comprise la part de taille du Pays de Gex.

Les impôts du tiers état

Le tiers état avait la charge de tous les autres impôts, ils étaient nombreux et leur montant très important.

Comme nous le verrons par ailleurs, il y avait dans cette partie majoritaire de la population, une classe montante de bourgeois fortunés. C'étaient eux qui faisaient les frais des taxations pour la plus grosse part, car on ne pouvait guère exiger du reste de la population, faite de vignerons non propriétaires, de journaliers agricoles ou de manouvriers*, des impôts importants.

Dès 1601, Maillard, le trésorier général des finances du roi, émit des prétentions pour la perception des impôts dans les pays nouvellement rattachés à la Bourgogne. Voici des extraits d'un rapport des assujettis :

*"Ayant fait venir en la présente ville (Bourg) tous les syndics et députés des villes et communautés de toute la Bresse (17) pour se voir imposer et cotiser aux tailles... (le trésorier) prétend accroître et augmenter lesdites tailles d'environ mille écus par quartier, au lieu qu'il les devrait diminuer, attendu la pauvreté du pays ; d'ailleurs, il la veut faire entièrement personnelle au lieu qu'elle souloit * être réelle et mixte..."*

"Ne veut imposer les ecclésiastiques et nobles pour leurs biens ruraux. Il veut aussi distraire les lieux de ce pays ruinés et deshahités, ni aussi Montluel et Miribel qui ont été exemptés par S. M pour quelques temps... et encore veut se faire payer les 2/3 en grosse monnaie et ne veut prendre l'écu sol que pour 60 sols, le ducaton que pour 50 sols et l'écu pistolet que pour 58 sols."

Par libelle du 29 mars 1601 les habitants émettent une contestation et le tiers état du Bugey adresse un cahier de doléances au roi. Dans ces cahiers :

On trouve d'abord de basses flatteries en faveur du roi, où il est question de "gloire incroyable" et de "divines perfections".

17 - Bibliog. N° 353 (ms B.M.B. N° 206)

Achévé d'imprimer
sur les presses de

Imprimerie **Ayb** Bourg en Bresse

en décembre 1997

N° impression : 97003

L'auteur sera responsable à tout moment de la validité des données
insérées par ses soins, de la légalité des informations relatives aux droits
de figure dans ce volume. Remerciements

Alfred KROGER
12 avenue de l'Est
01100 L'ÉCLUSE

Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX^e siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en vertu d'une licence confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012.

Avec le soutien du

